



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION



Rapport annuel
2019-2020



Table des matières

Message du président.....	3
Message du premier dirigeant	4
120 ans à bâtir la capitale	7
Planificatrice à long terme	17
Intendance de la capitale	25
Partenariats créatifs	35
Regarder vers l'avenir.....	43
Gouvernance de la société d'État	55
Rapport de gestion	64
États financiers.....	86
Annexes	122

2019-
2020

Faits saillants du rendement

21 M\$

Le portefeuille locatif de la CCN a généré des revenus de plus 21 millions de dollars.

1 336 090

La CCN a enregistré plus de 1,3 million d'échanges sur les médias sociaux sur toutes les plateformes.

1 500

Plus de 1500 personnes ont participé en personne ou en ligne aux séances du Labo d'urbanisme de la CCN, pour en apprendre sur différents sujets liés au développement durable.

381 509

Près de 400 000 visiteurs se sont rendus sur la patinoire du canal Rideau au cours de la dernière saison, qui a compté 31 jours de patinage.

55 M\$

La CCN a investi 55 millions de dollars sur deux ans dans des travaux essentiels d'entretien et de réparation sur 23 de ses actifs.

111 206

Au total, 111 206 personnes sont passées au Centre des visiteurs du parc de la Gatineau, situé au 33, chemin Scott, à Chelsea, au Québec.

10 501

Au total, 10 501 citoyens ont participé à la planification, à la protection et à l'édification d'une région de la capitale nationale dynamique.

1

La CCN est l'une des deux sociétés d'État fédérales, sur un total de 49, à avoir adhéré volontairement à la *Loi fédérale sur le développement durable*.

31

Des progrès ont été réalisés sur 31 des 36 mesures prévues dans la Stratégie de développement durable 2018-2023 de la CCN.

5 000

La CCN a planté plus de 5 000 arbres en 2019 dans le cadre de sa stratégie de gestion de l'agrile du frêne et de reverdissement.

138

Au total, 138 hectares de terres agricoles existantes de la Ceinture de verdure ont été convertis pour la production alimentaire régionale, ce qui a contribué à l'atteinte de l'objectif de convertir au moins 200 hectares d'ici 2021-2020.

57 %

La CCN a jusqu'à maintenant réduit ses émissions de gaz à effet de serre de 57 p. 100 par rapport à 2005 et ainsi déjà surpassé l'objectif de réduction de 40 p. 100 d'ici 2030.



MESSAGE DU PRÉSIDENT

En pensant à l'année qui vient de s'écouler à la CCN, je constate avec plaisir que l'organisation a connu plusieurs réussites, internes et externes.



Les réussites externes sont évidentes lorsqu'on explore la capitale du Canada, et elles sont décrites en détail dans le présent rapport annuel.

Les réussites internes sont toutefois moins visibles aux yeux du public : la recherche continue de l'excellence organisationnelle, le souci constant d'atteindre les résultats, par des processus aux fins bien définies, ainsi que la place centrale accordée en tout temps à l'engagement, à la satisfaction et à la fierté du personnel.

Dans le rapport de l'année dernière, je soulignais que l'une des priorités de la CCN était de devenir une société d'État fédérale exemplaire et un employeur de choix dans la région de la capitale nationale. C'est donc avec beaucoup de satisfaction que nous avons appris

que la CCN avait été reconnue parmi les meilleurs employeurs de la région. Je tiens d'ailleurs à remercier l'équipe de la direction pour cette reconnaissance. Une équipe de premier ordre a besoin de dirigeants de premier ordre, et c'est ce que nous avons à la CCN.

De nombreuses personnes méritent nos remerciements pour les réussites de la société d'État. Je souhaite tout d'abord exprimer ma gratitude aux ministres responsables de la CCN, soit l'honorable Pablo Rodriguez et sa successeuse, l'honorable Anita Anand, qui nous ont tous deux généreusement offert leurs conseils et leur soutien.

Je remercie également le premier dirigeant, Tobi Nussbaum, dont le leadership, l'enthousiasme et la passion pour la capitale se reflètent dans tous les projets de la CCN.

J'aimerais aussi remercier mes collègues du conseil d'administration de la CCN — des personnes qui, à mon avis, représentent l'élite du Canada — pour leur collaboration et leur soutien continu.

Et je ne pourrais terminer sans saluer le travail du personnel de la CCN. Mettant à profit les 120 ans d'aménagement et d'intendance de la capitale, de même que les réalisations des personnes qui les ont précédés, les membres du personnel de la CCN établissent les fondements d'un avenir extraordinaire. Je tiens à leur témoigner mon plus profond respect et à les remercier sincèrement.

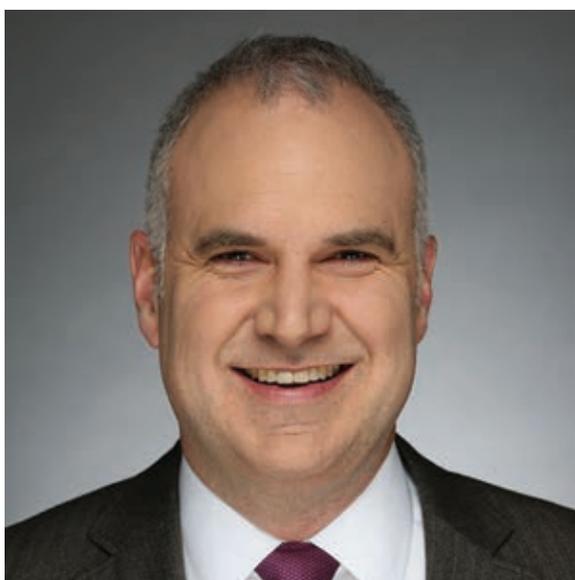
Le président,

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Marc Seaman'. The signature is fluid and cursive, written over a light blue background.

Marc Seaman

MESSAGE DU PREMIER DIRIGEANT

J'ai le très grand plaisir de présenter le rapport annuel de la Commission de la capitale nationale pour l'exercice 2019-2020. Je suis fier de dire que ce rapport fait état de réalisations concrètes, de leadership et de service pour la population canadienne.



Au moment d'écrire ces lignes, la capitale du Canada, comme le reste du pays et du monde, est toujours aux prises avec les défis et les perturbations occasionnés par la pandémie de COVID-19. Tous ont eu leur lot d'adaptations, de pertes et de préoccupations, y compris le personnel et le conseil d'administration de la CCN. Pendant cette période, une constante pour nous — et un réconfort — aura été de rester concentrés sur la mission de longue date de la CCN, qui est « d'établir des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la capitale nationale et de concourir à la réalisation de ces trois buts, afin de doter le siège du gouvernement du Canada d'un cachet et d'un caractère dignes de son importance nationale ».

Nécessité oblige, la nature du travail a changé avec le temps. Elle a même changé de façon spectaculaire pendant la pandémie. Cela dit, l'esprit qui anime ce travail et son objectif ultime sont demeurés les mêmes : faire en sorte que la capitale du Canada soit une source de fierté et d'inspiration pour tous les Canadiens.

L'année qui vient de s'écouler a fourni l'occasion de faire honneur à cette riche tradition, puisque 2019 a représenté deux jalons dans l'histoire de l'édification de la capitale : le 60^e anniversaire de la CCN et le 120^e anniversaire de la fondation de son ancêtre, la Commission d'embellissement d'Ottawa. Au fil du temps, ces organismes ont favorisé l'évolution de la rude petite ville frontière reposant sur l'industrie du bois d'alors en capitale du G7 vivante, inclusive et cosmopolite, renommée dans le monde entier pour l'allure digne et élégante de son patrimoine bâti et la richesse de sa beauté naturelle.

Alors même que nous célébrons cette fière histoire, aujourd'hui, nous nous employons à en tirer parti pour l'avenir.

Le programme des importants projets d'infrastructure de la CCN, qui en est à sa deuxième année, insuffle une nouvelle vie à des actifs essentiels vieillissants comme le pont du Portage et des structures historiques telles que l'Ottawa New Edinburgh Club, qui deviendra bientôt le Pavillon de la rivière de la capitale nationale. Beaucoup a été fait pour réparer des décennies de dommages industriels à l'île Victoria et pour rendre les berges de la capitale plus résilientes devant les phénomènes météorologiques extrêmes et les changements climatiques.

Le réaménagement des plaines LeBreton se poursuit. En janvier, le conseil d'administration a d'ailleurs approuvé son plan directeur conceptuel préliminaire, qui définit la vision du projet et guidera sa mise en œuvre. Le renouvellement de la pointe Nepean continue, et en avril, le conseil a approuvé le plan conceptuel mis à jour pour ce lieu emblématique de la capitale.

La CCN poursuit la révision et la mise à jour d'importants documents de planification, y compris le Plan directeur du parc de la Gatineau et le Plan stratégique du Sentier de la capitale.

Comme le lui a demandé le gouvernement fédéral, elle a pris l'initiative dans le dossier de l'amélioration du transport régional, y compris des liens interprovinciaux, en partenariat avec la Ville d'Ottawa, la Ville de Gatineau et Services publics et Approvisionnement Canada.

L'enrichissement du travail commencé par ses prédécesseurs, des géants de l'édification de la capitale, est le premier de trois éléments d'un programme ambitieux que poursuit la CCN.

Le deuxième est l'affirmation continue de son leadership dans la région en matière de durabilité et de lutte contre les effets des changements climatiques et des phénomènes météorologiques extrêmes. Les réalisations à ce chapitre comprennent l'achèvement d'une étude sur le couvert forestier, l'élaboration d'une stratégie sur les forêts et, en partenariat avec la Ville d'Ottawa et Environnement et Changement climatique Canada, l'établissement de projections climatiques. Elles fourniront à la CCN l'éclairage nécessaire pour établir des politiques plus vertes et l'aideront à préserver le legs naturel de la capitale.

Ce travail s'appuie sur le programme de durabilité ambitieux mis en œuvre ces dernières années, lequel est orienté par la Stratégie de développement durable de la CCN et guidé par une étude d'intérêt sur le capital naturel.

Le troisième élément vise à accentuer l'aspect de la culture organisationnelle selon lequel les affaires publiques sont menées le plus ouvertement et avec le plus de transparence possible. En sont des manifestations l'impressionnant calendrier de consultations publiques de la CCN, ses nombreuses rencontres avec diverses parties prenantes, son rayonnement dans les médias sociaux, de même que la tenue des séances de son conseil en présence du public, chaque fois que cela est possible.

La CCN s'est acquittée de tout cela de façon viable sur le plan financier, et ce, en établissant un juste équilibre entre ses aspirations organisationnelles et la gestion judicieuse des ressources publiques.

Ce travail, et plus encore, est détaillé dans le présent rapport. Il est extrêmement important de souligner qu'il est largement le fruit d'une collaboration. Le mandat de la CCN consiste en partie à être une partenaire créative dans la capitale du Canada, et son travail avec la Ville d'Ottawa pour faciliter le projet de train léger en est un exemple.

Le personnel de la CCN collabore avec des représentants de tous les ordres de gouvernement, d'institutions nationales, de collèges, d'universités, d'organismes non gouvernementaux, d'associations de quartier, de groupes patrimoniaux, du milieu des affaires, des Nations autochtones de la région de la capitale et de personnes intéressées de tous les horizons.

Le programme du Labo d'urbanisme, jusqu'à ce qu'il soit interrompu en raison de la COVID-19, annonçait une excellente saison d'échange entre le public et les experts sur tous les aspects de l'édification d'une capitale. Et l'important travail de réconciliation avec les peuples autochtones se voit dans la trame de toutes les activités et initiatives de la CCN.

J'aimerais remercier personnellement toutes les personnes et toutes les organisations qui se sont investies auprès de la CCN au cours de l'exercice, que ce soit en appuyant son travail, en prenant part à ses activités ou en profitant de ses propriétés.

Je remercie aussi les membres dévoués et enthousiastes du conseil d'administration, les membres de ses comités et, en particulier, le président du conseil, Marc Seaman. Leurs conseils judicieux et leur créativité sont des ressources inestimables pour nous tous, dans l'organisation.

Par-dessus tout, je tiens à remercier les personnes qui travaillent à la CCN, ces professionnels talentueux qui servent avec fierté et dévouement la capitale du Capital et le pays tout entier. Chaque jour, ces héritiers des « 120 ans à bâtir la capitale » veillent à ce qu'après leur passage, la capitale soit encore plus belle que le jour où elle leur a été confiée, et à ce qu'elle continue d'inspirer leurs compatriotes pour les générations à venir.

Le premier dirigeant,



Tobi Nussbaum



120 ANS À BÂTIR LA CAPITALE

Cette année marquait les 120 ans consacrés à bâtir la capitale par la Commission de la capitale nationale (CCN) et les organismes qui l'ont précédée, soit la Commission d'embellissement d'Ottawa, fondée en 1899, et la Commission du district fédéral, qui l'a remplacée en 1934. Ce fut l'occasion de souligner les efforts remarquables de sommités qui ont su imaginer un avenir dynamique, protéger des sites patrimoniaux et bâtir la région de la capitale accueillante et riche de sens que nous connaissons aujourd'hui. Assumant la responsabilité de bâtisseuse et d'intendante de la capitale depuis plus de 60 ans, la CCN s'efforce d'enrichir le legs transmis par les commissions fédérales qui l'ont précédée et de promouvoir la durabilité, l'inclusivité et l'accessibilité, des valeurs chères aux Canadiens.

Pour souligner cet anniversaire important, la CCN a créé une page Web spéciale où étaient présentées des histoires sur des attraites et des attractions de la capitale, de même que des photos historiques, des cartes interactives et des billets de blogue amenant les lecteurs à découvrir, ou à redécouvrir, l'histoire de la région de la capitale nationale.

« J'adore travailler à la CCN! Cette année, nous avons travaillé à différents projets stimulants pour souligner la 50^e saison de la patinoire du canal Rideau. Nous avons vraiment mis tout notre cœur dans nos projets pour que l'expérience des visiteurs soit la plus positive possible. J'ai le plaisir de collaborer avec des collègues talentueux, et je suis certain que, collectivement, nous transmettrons un héritage qui durera de nombreuses années. »

Bruce Devine

Gestionnaire principal, Installations et programmes, Intendance de la capitale, 20 ans

« Célébrer ce jalon marquant de nos 120 ans à bâtir la capitale met en évidence le rôle important de la CCN dans l'aménagement de notre capitale nationale. Pour moi, travailler à la CCN signifie que je contribue à bâtir une capitale inspirante pour mes enfants et toute la population canadienne. Par mes fonctions d'audit, je peux contribuer en relevant ce qui fonctionne bien et en faisant des recommandations sur les aspects qui doivent être améliorés. »

Irene Andayo-Michalowski

Chef par intérim, Audit et éthique, Audit, recherche, évaluation et éthique, 3 ans

« Quand j'étais jeune, j'allais au parc de la Gatineau presque tous les weekends. Maintenant adulte, je continue de profiter des installations de la CCN avec ma propre famille. Je suis heureuse de faire partie d'une organisation qui permet aux Canadiens de créer facilement de beaux souvenirs dans la région de la capitale nationale. »

Sarah Skrzek

Adjointe administrative du premier dirigeant, Bureau de la haute direction, 3 ans



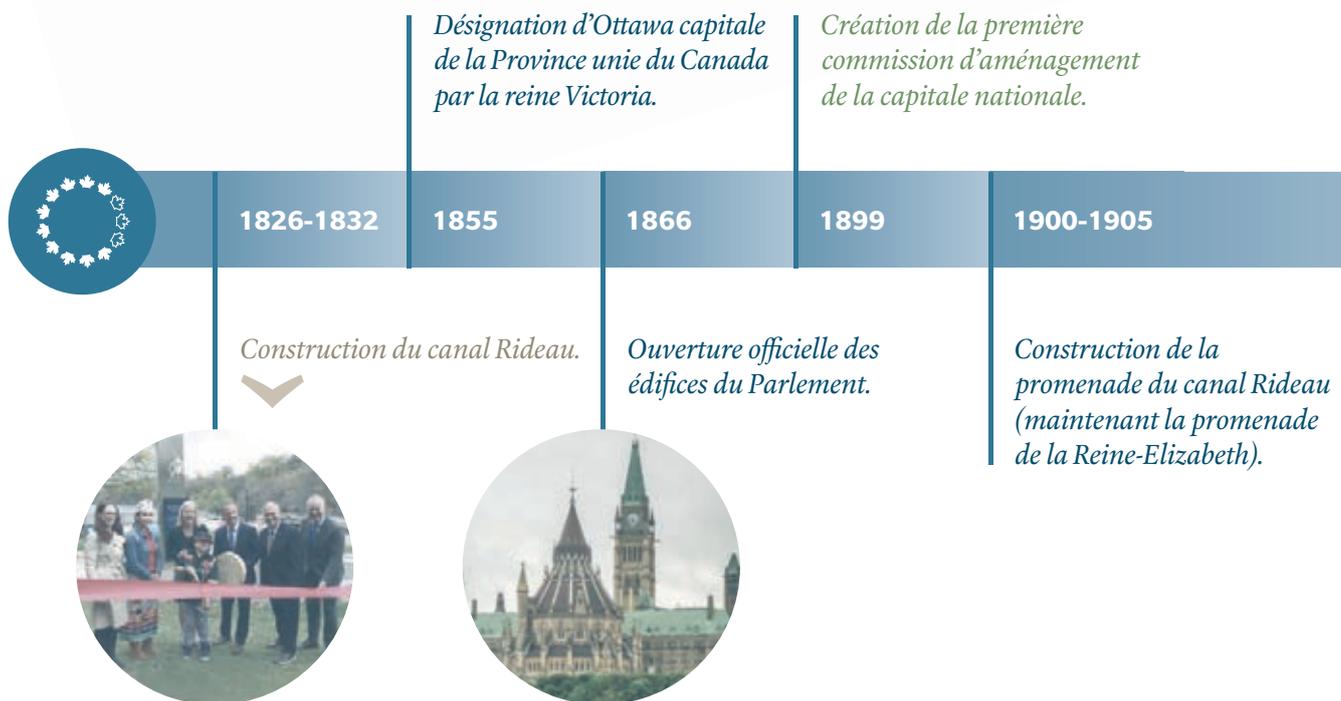
La région de la capitale nationale représente le cœur de notre grand pays, et de ce fait, elle incarne l'esprit de ce que signifie être Canadien. La reine Victoria a désigné Ottawa capitale du Canada en 1855, et quatre décennies plus tard, le premier ministre Sir Wilfred Laurier et Lady Aberdeen, épouse du gouverneur général de l'époque, ont souligné l'importance de créer un comité pour lancer la planification et l'aménagement de la capitale.

Mettant à profit plus d'un siècle d'expérience, la CCN transmet le legs de donner une valeur unique à la région de la capitale en remplissant trois rôles précis : planificatrice à long terme des terrains fédéraux, intendante principale des lieux publics d'importance nationale et partenaire créative engagée envers l'excellence en matière d'aménagement et de conservation. Fièbre de son histoire et de ses réalisations durables, la société d'État aspire à continuer de faire progresser la région de la capitale nationale pour les siècles à venir. Pour ce faire, elle axera ses efforts sur trois domaines d'intérêt. Premièrement, la société d'État s'efforcera de mettre en valeur les magnifiques cours d'eau de la capitale et continuera de trouver des façons créatives d'animer ses berges. De la revitalisation de la pointe Nepean et des plaines LeBreton à la création de pôles

d'activité sur les berges nord et sud, elle cherche à permettre à tous de profiter des berges et des rivières naturelles, ainsi que des vues spectaculaires qu'offre la capitale. Deuxièmement, la CCN est fière d'appuyer le gouvernement fédéral à construire un avenir durable par la promotion d'une croissance propre et d'écosystèmes sains. Elle est aussi déterminée à bâtir des collectivités sûres et durables en faisant preuve de leadership en matière de durabilité et en luttant contre les changements climatiques. Troisièmement, la société d'État perpétuera son héritage de principale urbaniste fédérale de la région de la capitale du Canada et continuera de faire preuve d'ouverture, de transparence et d'excellence organisationnelle.

Enthousiaste à la perspective d'entreprendre de nombreux projets prometteurs et importants, la CCN continuera de réfléchir au passé et de reconnaître les efforts et l'ingéniosité de ceux qui l'ont précédée. Voici un historique de quelques jalons et documents de planification qui ont marqué les 120 années d'aménagement de la capitale. Ces réalisations ont créé la capitale remarquable que nous connaissons aujourd'hui et forment les fondements qui permettront de continuer de bâtir la capitale au cœur de ce grand pays.

HISTORIQUE DE LA RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE



2019

PROMENADE DU CANAL RIDEAU

Le canal Rideau a été construit après la guerre de 1812, en tant que route secondaire sécuritaire pour le transport de biens de Montréal à Kingston, alors que le Canada craignait une autre invasion des États-Unis. Terminé en 1832, le canal Rideau a été une voie commerciale achalandée au début du 19^e siècle. De nos jours, il est reconnu en tant que site du patrimoine mondial de l'UNESCO et comme une destination de marque pour la pratique d'activités récréatives toute l'année. Afin de mettre en valeur ce lieu d'intérêt exceptionnel de la capitale, la CCN, en collaboration avec Parcs Canada, a inauguré la promenade du canal Rideau en mai 2019. Sept sites d'exposition extérieurs ont été installés le long du sentier qui borde le canal pour marquer son importance historique, symbolique et culturelle. Ces sites se trouvent aux écluses d'Ottawa, au Centre Shaw, au pont Pretoria, au parc Lansdowne, au lac Dow, à la Ferme expérimentale centrale et au poste d'éclusement de Hartwells.

1899

PREMIÈRE COMMISSION D'AMÉNAGEMENT DE LA CAPITALE NATIONALE

La Commission d'embellissement d'Ottawa est chargée d'acquérir des propriétés sur le territoire de la ville d'Ottawa et d'améliorer, de rénover et d'embellir la capitale.



*Location du parc
Rockcliffe à la Commission
d'embellissement d'Ottawa.*



*Publication du troisième
document de planification
important de la
capitale nationale.*

*Attribution de la pleine
responsabilité d'embellir et
d'entretenir les terrains des
immeubles gouvernementaux
du Dominion situés à
Ottawa à la Commission
du district fédéral.*

1903

1904

1915

1922

1927

1934

*Publication du premier
document de planification
important de la
capitale nationale.*

*Publication du deuxième
document de planification
important de la
capitale nationale.*

*Établissement de la deuxième
commission d'aménagement
de la capitale nationale.*

1903

1915

1922

1950

LES QUATRE PREMIERS DOCUMENTS DE PLANIFICATION IMPORTANTS DE LA CAPITALE NATIONALE

Publication du rapport Todd. Au nombre des principales recommandations du rapport figurent celles de construire un boulevard d'honneur reliant Rideau Hall aux édifices du Parlement et de préserver de grands parcs naturels aux abords de la capitale.

Publication du rapport Holt. Ce rapport préconise la création d'un district fédéral et d'un organisme fédéral chargé de sa planification et de son aménagement, de même que la création du parc de la Gatineau.

Publication du rapport Cauchon. Ce rapport propose de réorganiser les voies ferrées, de construire des routes, d'aménager des parcs et des promenades et de déplacer les activités industrielles.

Publication du plan Gréber. Ce plan sert de guide de planification de la capitale jusque dans les années 1970. Le rapport présente des plans détaillés pour déplacer les voies ferrées, récupérer les terrains riverains afin d'y aménager des promenades panoramiques, élargir les réseaux de promenades existants, décentraliser les complexes de bureaux fédéraux, créer la Ceinture de verdure et agrandir le parc de la Gatineau.

2020

DÉFI DE DESIGN URBAIN 2020 : ENCOURAGER L'INNOVATION

La région de la capitale nationale est façonnée non seulement par les planificateurs qualifiés de la CCN, mais aussi par ses résidents et ses visiteurs. La CCN s'efforce donc de fournir aux étudiants de partout au pays des occasions de contribuer à l'édification d'un legs dans la capitale du Canada en appliquant des idées nouvelles et novatrices à des lieux anciens chargés d'histoire. En décembre 2019, elle a lancé le Défi de design urbain 2020, un concours d'idées invitant les étudiants de niveau postsecondaire à concevoir l'aménagement de deux destinations importantes de la région de la capitale : les cours Sussex (à Ottawa, en Ontario) et le Centre des visiteurs du parc de la Gatineau (à Chelsea, au Québec). Les cours Sussex, situées dans l'un des plus vieux quartiers de la capitale, sont préservées et mises en valeur en tant qu'éléments du patrimoine architectural de la capitale du Canada. Le Centre des visiteurs du parc de la Gatineau est le principal point d'arrivée et d'information des visiteurs du parc, de même que le centre administratif et opérationnel logeant le personnel de la CCN qui s'en occupe. Ces deux lieux uniques contribuent au caractère et à la culture de la région de la capitale nationale.

Publication du quatrième document de planification important de la capitale nationale.

Établissement de la troisième commission d'aménagement de la capitale nationale.

Aménagement des cours Sussex.

1937-1939

1950

1958

1959

1966

1967

Reconstruction de la place de la Confédération afin d'y installer le Monument commémoratif de guerre.

Adoption de la Loi sur la capitale nationale. Cette loi prévoit l'agrandissement de la région de la capitale nationale pour y inclure le secteur nord du parc de la Gatineau, les terrains désignés pour former la Ceinture de verdure et les terrains bordant les deux côtés de la rivière des Outaouais.

Achat, par la CCN, d'une grande partie des terrains qui forment maintenant la Ceinture de verdure, y compris la tourbière Mer Bleue.

1927

1959

DEUXIÈME ET TROISIÈME COMMISSIONS D'AMÉNAGEMENT DE LA CAPITALE NATIONALE

La Commission du district fédéral succède à la Commission d'embellissement d'Ottawa et est chargée d'accroître les projets d'aménagement dans la capitale nationale.

La Commission de la capitale nationale est créée pour remplacer la Commission du district fédéral.

1999

2017

CINQUIÈME ET SIXIÈME DOCUMENTS DE PLANIFICATION IMPORTANTS DE LA CAPITALE NATIONALE

Publication du Plan de la capitale du Canada. Le rapport met en relief le rôle symbolique du boulevard de la Confédération. Il préconise avec à-propos le développement durable comme élément central de la planification urbaine et fait valoir que les administrations locales, régionales et fédérale doivent collaborer plus étroitement.

Publication du Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067. Ce plan à long terme décrit 17 projets marquants qui intégreront les nouvelles tendances et les nouveaux défis, comme l'adaptation à une population croissante et vieillissante, l'amélioration de la mobilité et de l'accessibilité, la nécessité d'assurer la durabilité écologique et la fourniture de locaux à l'administration fédérale.

Tenue de la première saison de la patinoire du canal Rideau.

Attribution de la fonction d'intendance de six résidences officielles du Canada à la CCN.

Création du Fonds Canadiana, dans le but d'embellir les pièces des résidences officielles servant aux fonctions d'État.

1971

1979

1986

1988

1990

1992

Organisation, par la CCN, du premier Bal de Neige, qui célèbre la culture et le climat nordiques uniques du Canada.

Publication du Schéma d'aménagement des terrains fédéraux.

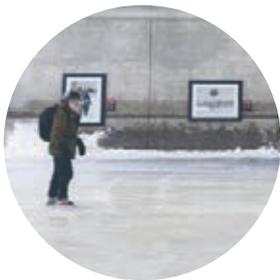
Célébration du 125^e anniversaire du Canada.



La patinoire du canal Rideau

La patinoire du canal Rideau est un véritable symbole de l'hiver dans la région de la capitale nationale. Reconnue comme la plus grande patinoire au monde et la deuxième patinoire naturelle, elle sillonne le cœur de la capitale du Canada sur 7,8 kilomètres et est un des principaux sites des festivités du Bal de Neige.

C'est en 1971 que Doug Fullerton, alors président de la CCN, a imaginé de transformer le canal en patinoire, d'en faire un lieu d'où les Canadiens et les visiteurs conserveraient des souvenirs inoubliables. Cette année, le Canada a fièrement célébré la 50^e saison de la patinoire du canal Rideau. Même si la saison 2019-2020 n'a compté que 31 jours, en raison des conditions météorologiques changeantes, la CCN y a accueilli près de 400 000 visiteurs, et en moyenne plus de 46 000 visites par jour durant le dernier weekend du Bal de Neige.



2020

CÉLÉBRATION DE LA 50E SAISON DE LA PATINOIRE DU CANAL RIDEAU.

Pour souligner cet anniversaire, on a installé sur le canal des cadres pour la prise de photos destinées aux médias sociaux, afin que les patineurs puissent immortaliser leurs souvenirs. De plus, afin d'égayer encore davantage l'ambiance festive, un DJ ambulant a fait tourner de la musique des cinq dernières décennies durant trois samedis soir consécutifs. Pour présenter les 50 saisons réussies de la patinoire, la CCN a aussi exposé des photos du canal de chacune de ces cinq décennies à différents endroits le long de celle-ci. L'initiative fut un succès, car les patineurs ont pris le temps de s'arrêter et d'en apprendre sur l'histoire et le dévouement consacré à la création et à l'aménagement de cette destination unique de la capitale. La CCN espère poursuivre la longue tradition d'entretenir la patinoire du canal Rideau en hiver et d'animer les cours d'eau de la capitale toute l'année.

Publication du cinquième document de planification important de la capitale nationale.

Publication du sixième document de planification important de la capitale nationale.

Célébration de la 50^e saison de la patinoire du canal Rideau.

1999

2017

2017

2019

2020

Aujourd'hui (2020)

Célébration du 150^e anniversaire du Canada.

Célébration des 120 ans d'édification de la capitale par les commissions fédérales d'aménagement, et des 60 ans de la CCN en tant qu'urbaniste fédérale de la capitale du Canada.

La CCN possède et gère 11 p. 100 des terrains de la région de la capitale du Canada.

2019

PROJET DES BOÎTIERS DE SERVICES PUBLICS SUR LE BOULEVARD DE LA CONFÉDÉRATION

Parmi les activités mises en œuvre pour souligner les travaux accomplis par les bâtisseurs de la capitale au cours des 120 dernières années, la CCN s'est associée au département d'histoire de l'Université Carleton pour raconter des histoires importantes de la région de la capitale. Dans le cadre du projet, les étudiants étaient invités à choisir dans les archives, les journaux et des documents anciens des histoires reliant la CCN au riche passé de la région de la capitale. Les histoires choisies ont été illustrées sur 12 boîtiers de services publics du mille historique, un tronçon du boulevard de la Confédération, ce qui a contribué à l'embellissement du secteur. Le projet a aussi permis de faire connaître des pans méconnus de l'histoire de la capitale en amenant les visiteurs à voyager dans le temps par des anecdotes du passé.

Militantisme LGBTQ2+ dans la capitale du Canada



Ottawa possède une longue histoire en matière de droits des personnes LGBTQ2+, puisque c'est dans cette ville qu'a eu lieu la première grande manifestation pour le droit des personnes homosexuelles au Canada. Le 28 août 1971, environ 100 manifestants se sont réunis sur la colline du Parlement pour obtenir une protection et des droits égaux pour la communauté queer. Ces revendications ont été très importantes, car jusqu'aux années 1990, des milliers de personnes ont été congédiées ou persécutées en raison de leur sexualité.

FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE





Les statues, les monuments et les éléments commémoratifs de la capitale symbolisent le meilleur de tout ce qui fait le Canada : les gens qui y vivent, son histoire, ses valeurs, ses paysages. La région de la capitale reflète vraiment l'ensemble de notre pays. Aujourd'hui, elle est le résultat délibéré de plus d'un siècle de planification et d'aménagement constant et orienté de la part du gouvernement du Canada. La CCN est fière de poursuivre le legs des organismes qui l'ont précédée, depuis maintenant plus de 60 ans, en tant que planificatrice à long terme, intendante et partenaire créative.

Tout en veillant à ce que le patrimoine, la culture et l'esprit de la région de la capitale nationale soient préservés, la CCN adopte avec audace des méthodes modernes pour réaliser son mandat de bâtir une capitale inclusive, durable et accessible pour les générations à venir. Grâce à une planification soignée, la CCN est en mesure de bâtir une capitale plus verte et plus durable sur le plan de l'environnement. Cette année, dans le cadre de la Stratégie de développement durable 2018-2023, et d'efforts collectifs en matière d'adaptation aux effets des changements climatiques dans la région de la capitale nationale, la CCN s'est associée à la Ville d'Ottawa pour commander un nouveau rapport sur les projections climatiques

pouvant les aider à planifier des initiatives de résilience. Le rapport montre que le climat de la région de la capitale nationale se réchauffera et sera plus humide au cours des prochaines décennies. Les mesures d'adaptation et de réduction des émissions que nous prendrons seront déterminantes quant aux effets de ces changements. Aussi, le rapport aidera la CCN à élaborer un plan de résilience et d'adaptation aux changements climatiques, et les décideurs à comprendre les effets des changements climatiques sur les collectivités, les infrastructures, l'économie et l'environnement naturel de la région. La CCN est déterminée à contribuer à réduire l'incidence des effets des changements climatiques dans l'avenir et à renforcer la résilience à l'égard de ceux-ci.

Les nombreuses réalisations de 2019-2020 de la CCN contribuent à faire de la région de la capitale nationale un lieu respectueux de la nature et de la culture canadienne et accueillant pour tous. En plus d'établir un précédent dans la création d'une destination de classe mondiale digne de mention de nos jours, la CCN continue d'établir les fondements qui serviront au développement futur de la région. Que ce soit par l'animation des berges, comme chef de file en matière de durabilité ou en faisant preuve d'excellence organisationnelle, la CCN est fière de participer à l'édification d'une capitale dont on pourra profiter pendant des siècles.





PLANIFICATRICE À LONG TERME

En sa qualité de planificatrice à long terme de la région de la capitale, la CCN met en valeur le caractère naturel et culturel de la capitale pour que celle-ci soit une source d'inspiration pour l'ensemble des Canadiens et illustre le riche passé, le présent dynamique et l'essence de l'avenir du Canada.

« Quand je suis en congé, j'adore faire de longues marches, appareil-photo à la main, en quête de découvertes. Et même si je ne suis pas physiquement au travail, je me sens souvent en terrain connu, car je finis toujours par croiser un sentier aux couleurs de la CCN. Celle-ci fait un travail remarquable à maintenir l'équilibre entre infrastructures et espaces verts, tout en mettant en valeur notre patrimoine et notre histoire riches. Notre région est tellement belle, je ne voudrais pas vivre ailleurs! »

Lyna Russel-Evans

Analyste, Accès à l'information et à la protection des renseignements personnels (AIPRP)
Affaires publiques, juridiques et d'entreprise, 21 ans

« Que je travaille sur des sentiers ou sur des ponts, mon travail consiste toujours à collaborer au sein d'une équipe pour améliorer la capitale. Étant un cycliste et un coureur passionné, c'est un plaisir pour moi d'améliorer nos sentiers durant la semaine, pour que les autres et moi puissions en profiter durant le weekend. C'est aussi très stimulant de continuer à préserver les liens entre Ottawa et Gatineau par l'entretien et le remplacement des ponts plus anciens. »

Greg Kehoe

Chef de projets, Transition, Aménagement de la capitale, 9 ans

Mise à jour des plans à long terme

Dans sa fonction de planification continue, la CCN révisé ses plans directeurs tous les 5 à 10 ans, dans un horizon de 50 ans. Les plans qui suivent font actuellement l'objet d'une révision, y compris de consultations auprès du public, et seront accessibles sur le site Web de la CCN lorsque leur mise à jour sera terminée.

Révision du Plan directeur du parc de la Gatineau

Au début des années 1900, les rapports Todd et Holt, commandés par la Commission d'embellissement d'Ottawa, la première commission d'aménagement de la capitale du Canada, recommandaient au gouvernement du Canada de créer un parc dans les collines de la Gatineau. Le parc de la Gatineau a été créé en 1938, et plusieurs mesures ont été mises en œuvre pour transformer ce territoire, destiné à l'exploitation des ressources durant la Grande Dépression, en une aire de conservation servant aussi aux activités de loisirs. Plusieurs plans ont été établis pour guider la prise de décisions concernant l'aménagement, l'utilisation et la gestion à long terme de ce territoire. Le dernier Plan directeur du parc de la Gatineau, publié en 2005, mettait l'accent sur la conservation du patrimoine naturel et culturel du parc, tel qu'il était recommandé dans le Plan de la capitale du Canada de 1999. Un plan directeur étant par nature progressif, et celui de 2005 étant en vigueur depuis 12 ans, la CCN a entrepris sa révision. Sa mise à jour permettra d'harmoniser ses objectifs avec ceux du Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067, ainsi qu'avec de nombreux plans et études complémentaires qui ont été réalisés concernant le parc de la Gatineau depuis la dernière révision. Le nouveau plan fournira une orientation stratégique de haut niveau sur la conservation, la gestion et l'amélioration des ressources naturelles et récréatives du parc. Il permettra de faire entrer le parc dans le 21^e siècle.



Après les deux premières étapes de la révision du Plan directeur, qui ont eu lieu en 2017 et en 2018, les consultations publiques de la troisième étape se sont déroulées en 2019, et plus de 1 000 personnes y ont participé. Elles portaient sur les concepts et sur le zonage du territoire. Une version provisoire du plan révisé a été présentée au Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier en février 2019 et devrait être présentée une fois de plus au public dans le cadre d'une consultation à l'été 2020.

En définitive, la révision du Plan directeur du parc de la Gatineau donne aux responsables des politiques l'occasion de mettre en évidence le leadership du Canada en matière de protection de l'environnement. Elle appuie aussi l'orientation de la CCN consistant à bâtir une région de la capitale respectueuse de l'environnement tout en renforçant la protection de ses aires naturelles.

Renouvellement du Plan stratégique du Sentier de la capitale

Les espaces verts de la région de la capitale du Canada sont reliés à plus de 600 kilomètres de sentiers polyvalents, que les gens utilisent pour se rendre au travail ou à des fins récréatives. La CCN gère 236 kilomètres de ces sentiers, qui vont du parc de la Gatineau à Ottawa, en passant par la Ceinture de verdure. La première section du sentier, le sentier de la Rivière-des-Outaouais, a été aménagée au début des années 1970 et a depuis été prolongée pour s'étendre sur la plus grande partie de la région de la capitale nationale. Ce sentier relie des points d'intérêt symbolique de la région, dont plusieurs parcs, jardins, musées et attractions de la capitale, et permet au public de profiter des magnifiques cours d'eau de la région. Le plan stratégique servant à la gestion des sentiers, intitulé *Réseau de sentiers de la région de la capitale du Canada – Plan stratégique de 2006*, fait actuellement l'objet d'une mise à jour et tiendra compte de plusieurs aspects, dont l'utilisation des sentiers en hiver, les effets des changements climatiques, l'utilisation croissante des trottinettes électriques et d'autres véhicules de mobilité électrique, ainsi que les progrès réalisés dans le domaine de la signalisation et de l'orientation. Après une étape de recherche et une consultation publique qui se sont déroulées respectivement en 2017 et en 2018, un plan révisé des sentiers a été élaboré en 2019, et l'examen du Plan stratégique du

Sentier de la capitale est maintenant presque terminé. La nouvelle vision de la gestion et de l'exploitation du réseau du Sentier de la capitale comprend : la mise à jour des objectifs et des principes directeurs; l'harmonisation des aménagements fédéraux et municipaux, dans la mesure du possible; l'établissement de priorités et d'orientations stratégiques pour les 10 prochaines années et la fourniture d'outils de gestion et de lignes directrices de conception. Le document de planification révisé sera soumis à l'approbation du conseil d'administration après une dernière ronde de consultation publique en ligne.

Mise à jour du Plan de secteur du cœur de la capitale de 2005

Publié pour la première fois en 2005 et mis à jour tous les cinq ans, le Plan de secteur du cœur de la capitale est le document directeur qui oriente l'aménagement et la mise en valeur des terrains fédéraux se trouvant dans les quartiers centraux d'Ottawa et de Gatineau. Il a été élaboré à partir de plusieurs études, visions et plans, et il vise à préserver le rôle symbolique et fonctionnel du secteur du cœur. Une évaluation exhaustive du plan actuel fera intervenir des utilisateurs internes et externes en vue de recueillir leurs commentaires et de regrouper l'information sur la pertinence à long terme du document. Les résultats de l'évaluation aideront à déterminer l'ampleur de la prochaine révision complète du plan.

Sentier de la Rivière-des-Outaouais



La CCN continuera de travailler à l'entretien des berges et des sentiers de la capitale et de rapprocher ainsi les gens des lieux ayant une importance historique et pour la capitale. La première section du Sentier de la capitale à avoir été construite est le sentier de la Rivière-des-Outaouais, dont une partie a été le site d'une scierie à vapeur. De nos jours, les usagers du sentier peuvent voir les ruines de pierres datant des années 1870.

Lancement de nouveaux plans à long terme

À mesure que la région de la capitale évolue, la CCN lance avec enthousiasme de nouveaux plans et projets afin de contribuer à son amélioration et à son développement constants.

ÉTABLISSEMENT DU PLAN DE RÉAMÉNAGEMENT DES PLAINES LeBRETON

Publication du plan conceptuel préliminaire présentant les grandes lignes du projet de réaménagement des plaines LeBreton.

Approbation des modifications apportées au plan officiel de la ville, requises pour le transfert juridique des terrains, et adoption des règlements municipaux nécessaires.

Approbation par la Ville d'Ottawa des modifications apportées au zonage du secteur.

1989-1994	1994	1996	1997	1999	2000	2001
PLANIFICATION						
<i>Création d'un partenariat entre la CCN, la Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton et la Ville d'Ottawa en vue d'établir un plan pour les plaines LeBreton.</i>		<i>Échange tripartite de terrains aux plaines LeBreton découlant d'une entente de transfert.</i>		<i>Approbation par la Commission des affaires municipales de l'Ontario des modifications apportées au plan officiel.</i>		<i>Début de la conception du Musée canadien de la guerre vers la fin de l'année. Mise en œuvre de la première phase du lotissement proposé (partie centre-est).</i>

Début de la décontamination du sol et installation des services publics. Mise en vente de parcelles de terrain à la fin de 2003 ou au début de 2004.

Début de la construction du nouveau Musée canadien de la guerre prévue en 2002, sur un terrain riverain situé au sud de la promenade de l'Outaouais.

Intégration, par les urbanistes, de « la Plaine », un grand triangle d'espace ouvert de 3,2 hectares (8 acres) pouvant accueillir 20 000 personnes, au cœur des plaines LeBreton, afin que celles-ci demeurent un espace vert et un site important pour la tenue de festivals.

Début de la deuxième phase du lotissement proposé, au sud du boulevard LeBreton, entre les rues Booth et Broad, au nord de l'aqueduc.

Élaboration d'un plan directeur conceptuel préliminaire, le projet Bâtir LeBreton, conçu comme un guide d'aménagement.

2002-2004

2003-2004

2004

2005

2007-2011

2011-2016

2019-2020

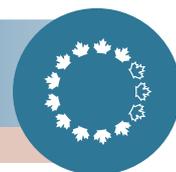
CONSTRUCTION

PROGRAMMATION

Achèvement des travaux liés aux services d'eau et d'égouts et aux ponts et routes (dont l'aménagement du boulevard LeBreton, qui traverse le cœur du secteur).

Décision du gouvernement fédéral de déménager le Musée canadien de la guerre du côté nord des plaines LeBreton.

Début de la troisième (et ultime) phase en 2011, et dégagement des dernières parcelles de terrain en vue de leur aménagement jusqu'en 2016.



Le site des plaines LeBreton date d'avant la Confédération. Il a d'abord été utilisé comme lieu de campement près de la rivière des Outaouais par les peuples autochtones de la région et les voyageurs. L'histoire industrielle de ces terrains a débuté au début des années 1800, et après le grand feu de Hull et d'Ottawa de 1900, les plaines LeBreton ont connu une longue période de planification de leur réaménagement. Aujourd'hui, la CCN peut contribuer à mener ce lieu historique vers une nouvelle vocation pour en faire un point d'activation riverain dynamique.

Un plan directeur conceptuel préliminaire pour le projet Bâtir LeBreton a été produit récemment afin d'orienter la mise en valeur du site. Fondé sur les expériences passées et les pratiques exemplaires reconnues à l'échelle mondiale, il définit une vision des lieux, lesquels deviendront un legs pour les générations à venir. L'engagement de la CCN en matière d'ouverture a été un élément essentiel de l'élaboration du plan, puisqu'elle a recueilli les commentaires de plus de 5 000 Canadiens dans le cadre d'activités de mobilisation et de consultation du public. La première consultation publique, qui a eu lieu en juin 2019, a mené à la rédaction d'un plan directeur conceptuel préliminaire. La deuxième consultation publique, tenue en novembre 2019, a permis au public de commenter cette version préliminaire.

Le plan directeur conceptuel préliminaire a reçu l'approbation du conseil d'administration de la CCN le 23 janvier 2020. Ce plan prévoit l'aménagement d'un lieu invitant pour les piétons, entouré de places et de parcs animés et actifs, de même que d'un vaste parc de destination. Il prévoit aussi l'établissement d'un quartier résidentiel diversifié comptant des commerces de détail et des entreprises et tirant profit de l'accès direct à deux stations de train léger sur rail (TLR). De plus, le plan directeur conceptuel favorise l'animation des berges par l'intégration d'un élément central, soit l'accès à la rivière et les aqueducs historiques du quartier.



La CCN lancera un appel de propositions pour l'aménagement d'une section des plaines LeBreton adjacente à la future installation partagée de la Bibliothèque publique d'Ottawa et de Bibliothèque et Archives Canada. Elle prévoit faire de cette section le secteur de la Bibliothèque. Il était prévu de lancer l'appel de propositions à la mi-2020, mais le processus a été suspendu jusqu'à ce que l'on comprenne mieux les répercussions de la pandémie de COVID-19. La version définitive du plan directeur conceptuel sera soumise à l'approbation du conseil d'administration de la CCN à l'automne 2020. Les échanges avec les parties prenantes se poursuivent pendant la planification.

Le projet des plaines LeBreton sera aussi réalisé selon l'engagement de la CCN de bâtir une capitale plus accessible et respectueuse de l'environnement. À la fois équitable et durable, ce projet établit des précédents en matière d'abordabilité, de carboneutralité et de reconnaissance des éléments autochtones, culturels et patrimoniaux. La CCN continuera de mener ce projet de réaménagement en faisant preuve d'excellence; elle mettra en évidence la vocation première du site comme lieu de rassemblement, en vue d'y établir un quartier moderne privilégiant les liens et l'innovation, qui constitue également un point d'activation riverain de premier plan dans la capitale.



Élaboration d'un plan intégré à long terme des liens interprovinciaux

En 1945, une zone de 2 330 kilomètres carrés répartis presque également des deux côtés de la rivière des Outaouais, soit sur une partie des territoires de l'Ontario et du Québec, a été désignée « district de la capitale nationale ». À l'heure actuelle, cinq grands ponts facilitent la libre circulation des gens entre les deux provinces et sont empruntés par près de 150 000 véhicules et 9 000 piétons et cyclistes chaque jour. Tel qu'il a été annoncé dans le budget de 2019, la CCN et Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) travaillent de concert à plusieurs initiatives pour faciliter le transport interprovincial et voir à ce que ces liens demeurent sécuritaires et accessibles pour les résidents et les visiteurs. Dans ses fonctions de planification du transport interprovincial, la CCN élabore un plan intégré de longue durée sur les liens interprovinciaux en partenariat avec les villes de Gatineau et d'Ottawa et les provinces de l'Ontario et du Québec. Fondé sur une approche globale, ce plan tiendra compte des besoins futurs de la région en matière de transport interprovincial, y compris le besoin éventuel de nouveaux liens, sur un horizon de planification de 30 ans.

Élaboration du plan directeur de Rideau Hall

Rideau Hall a joué un rôle historique et constitutionnel de premier plan au Canada depuis la Confédération. Ce site patrimonial est la résidence officielle des gouverneurs généraux du Canada depuis plus de 150 ans. La CCN est l'intendante officielle de ce lieu historique national du Canada. En collaboration avec la Direction des résidences officielles, la Direction de l'aménagement de la capitale a entamé l'élaboration d'un plan directeur pour Rideau Hall. Ce plan définira une vision à long terme unifiée pour la propriété et guidera les décisions sur les projets d'immobilisation relatifs aux bâtiments, aux terrains et aux infrastructures. Ce document d'orientation contribuera à ce que les travaux de rénovation soient réalisés en temps opportun et de manière appropriée et rentable, et à ce que les activités de planification de projet respectent la valeur patrimoniale remarquable de Rideau Hall, tout en permettant le maintien de ses fonctions. Les travaux relatifs au plan directeur se feront par étapes et devraient se terminer en 2020.



INTENDANCE DE LA CAPITALE

La CCN est la plus importante propriétaire foncière de la région de la capitale et, à ce titre, elle est la principale intendante chargée de l'entretien et de la protection des lieux publics essentiels du patrimoine symbolique, naturel et culturel du Canada.

« Quand j'étais en troisième année, une enseignante avait dit à la classe que "la CCN fait en sorte qu'Ottawa soit joli". Je ne l'ai jamais oublié. Quand je suis venue travailler à la CCN, en tant que designer d'intérieur adjointe, ce souvenir m'est revenu. J'aime participer à la décoration, à l'entretien et à la remise en état de ces six résidences officielles du Canada et contribuer au sentiment de se sentir chez soi que celles-ci procurent à nos dirigeants. »

Heather Williamson

Agente de soutien aux services intérieurs, Résidences officielles, 8 ans

« Ayant déjà travaillé en gestion de projet, je peux affirmer que mon travail comme agent de conservation à la CCN est vraiment mon emploi de rêve! Nous sommes très choyés dans la région de la capitale nationale de vivre si près de la nature. Il arrive souvent que les villes perdent leur biodiversité naturelle, mais la CCN fait un travail remarquable dans la conservation des aires naturelles pour les générations à venir, et je suis fier de participer à ce travail important. »

Jean-Cédric Plourde

Agent de conservation débutant, Intendance de la capitale, 1 an



Budget de 2018

Depuis 120 ans, les commissions fédérales d'aménagement de la capitale ont vu leurs responsabilités d'intendance s'accroître dans la capitale. À l'heure actuelle, la CCN possède et gère 11 p. 100 des terrains de la région de la capitale du Canada. En sa qualité de propriétaire foncière la plus importante de la région, elle entretient et protège les lieux publics essentiels et uniques du patrimoine symbolique, naturel et culturel du pays.

La CCN s'assure que ses actifs sont sécuritaires, adéquats et durables afin que les Canadiens puissent en profiter, et veille ainsi ce qu'ils demeurent un legs pour les générations futures. Toutefois, des défis de financement chroniques se sont traduits par des décennies de retard d'entretien et la détérioration à grande échelle d'actifs essentiels. Dans son budget de 2018, le gouvernement du Canada a annoncé un investissement de 55 millions de dollars sur deux ans pour permettre la réalisation de travaux d'entretien et de réparation essentiels sur des propriétés et des terrains qui contribuent au caractère prestigieux de la capitale. Cet investissement a permis à la CCN de prendre les premières mesures nécessaires pour corriger ce déficit d'entretien différé en finançant des projets qui ont aidé à remettre en bon état certains de ses actifs essentiels. Ces projets comprenaient la réfection des sentiers qui ont été endommagés par les inondations de 2017, ainsi que la réparation de ponts, de bâtiments, de murs, de routes, de promenades et de monuments commémoratifs dans la région. Sur les 23 projets amorcés, 5 ont été réalisés en 2018-2019, et 12 autres l'ont été en 2019-2020. Les six projets restants devraient être terminés au début de 2020-2021.

Quelques projets d'infrastructures emblématiques réalisés grâce au budget de 2018

Réfection du pont du Portage : entretenir les liens dans la région de la capitale

Le pont du Portage a été construit par la CCN, et il a ouvert à la circulation en 1973. Son nom fait référence à un ancien sentier de portage vieux de 5 000 ans, dont l'une des extrémités se trouvait près de l'emplacement du pont actuel. Ce sentier a été un lieu de passage important pour les Autochtones et les explorateurs européens jusqu'au milieu du 19^e siècle. Il reliait les deux rives par la route navigable, et le secteur entourant le site de portage servait souvent de lieu de campement. De la même façon, le pont du Portage sert de lien dans la région de la capitale, puisqu'il relie les collectivités de Gatineau, au Québec, et d'Ottawa, en Ontario, et est emprunté quotidiennement par les résidents qui habitent dans une province et travaillent dans l'autre. Chaque année, plus de 300 000 cyclistes empruntent aussi ce pont, et ce nombre augmente de 4 p. 100 par année. La CCN a effectué les travaux de réfection du pont pour prolonger sa durée de vie de 10 à 25 ans et améliorer la sécurité et le confort des usagers. La piste cyclable bidirectionnelle a donc été élargie et une barrière verticale a été ajoutée entre la piste cyclable et la voie automobile. Le revêtement d'asphalte sur la voie de circulation en direction nord vers Gatineau a aussi été remis à neuf.



Programme d'abattage des arbres infestés par l'agrile du frêne

Le frêne est une espèce indigène prolifique de la région de la capitale nationale, qui pousse dans des environnements naturels, y compris dans les parcs plus aménagés. En 2008, on a détecté pour la première fois dans la région l'agrile du frêne, un coléoptère extrêmement nuisible. Malgré les mesures d'intervention rapides de la CCN, la majorité des frênes se trouvant sur ses terrains ont été affectés, ce qui s'est traduit par un taux de mortalité élevé de ces arbres. Au cours des dix dernières années, la société d'État a consacré plus de huit millions de dollars à la lutte contre ce problème, tentant de trouver un équilibre entre conservation et santé et sécurité du public. Ces efforts comprennent l'abattage ou la préservation des arbres affectés, et la plantation de nouveaux arbres.

Depuis 2014, la CCN coupe des arbres chaque année sur ses terrains à cause de l'agrile du frêne. Cette tendance devrait se poursuivre et concerne des milliers d'arbres se trouvant sur ses terrains. Toutefois, à long terme, la CCN poursuivra sa stratégie de reverdissement en plantant une variété d'essences d'arbres. À l'automne 2019, elle a planté plus de 5 000 arbres à divers endroits. De plus, dans les endroits où les frênes ont une valeur économique et environnementale élevée, comme dans les parcs du secteur du cœur, elle utilise un insecticide biologique à base de plantes pour préserver les spécimens matures. Pour veiller à ce que les citoyens obtiennent le plus d'information possible et afin de favoriser l'ouverture et la transparence, la CCN a mis en ligne une carte interactive montrant les secteurs où des frênes sont abattus et de nouveaux arbres sont plantés.

Revitalisation du Pavillon de la rivière de la capitale nationale

Auparavant appelé le hangar à bateaux de la rivière des Outaouais, le Pavillon de la rivière de la capitale nationale sert à la pratique du canot, de la navigation de plaisance et d'activités récréatives depuis presque un siècle. Ce bâtiment remarquable, conçu par l'architecte C.P. Meredith, a été construit entre 1914 et 1925 pour le Club de canotage Ottawa New Edinburgh. En 2010, le hangar à bateaux a été désigné édifice fédéral du patrimoine reconnu en raison de ses liens avec l'histoire du canotage au Canada, de sa valeur architecturale en tant que rare exemple du design des premiers hangars à bateaux et de son emplacement exceptionnel sur la rivière. Le projet de revitalisation du Pavillon de la rivière de la capitale nationale comprend des travaux essentiels de réparation et de mise à niveau de cette propriété patrimoniale et offre de nouvelles possibilités d'accès public et d'animation des berges. Les travaux, qui ont débuté à l'été 2019, visent à restaurer le bâtiment principal en vue d'une réutilisation adaptative en toute saison. De plus, plusieurs améliorations seront apportées pour préserver l'essence de la vocation et de la fonction du bâtiment et pour le rendre d'accès universel.

Pont tournant de Hog's Back

La cascade Hog's Back est un lieu important de la capitale où le canal Rideau se sépare de la rivière Rideau et se dirige vers le nord pour aller rejoindre la rivière des Outaouais. C'est aussi le seul endroit du canal où une écluse de garde a été construite, au milieu des années 1800, pour protéger des dommages l'écluse-ascenseur. Ce lieu unique compte un pont tournant hors du commun, qui a été bâti en 1976. Le mécanisme pivotant du pont est en service de la mi-mai à la mi-octobre et peut être activé jusqu'à 20 fois par jour pendant la période de pointe de navigation. Des composants du pont ont atteint la fin de leur cycle de vie, et plusieurs composants structurels et électriques doivent être remplacés afin de prolonger de 20 à 30 ans la durée de vie utile du pont. Celui-ci a été fermé le 12 août 2019, et les travaux de réhabilitation se poursuivent en vue de la réouverture complète de ce lieu historique digne d'intérêt.



Résidences officielles : répondre aux besoins des dirigeants officiels du Canada

Depuis 1986, la CCN assume les responsabilités de propriété et d'intendance des édifices et des terrains des résidences officielles du Canada. En plus des 6 résidences officielles, le portefeuille comprend 50 dépendances, l'ensemble représentant une superficie brute totale d'environ 25 000 mètres carrés. En vertu de la *Loi sur les résidences officielles* (1985), la CCN est chargée de voir à ce que ces résidences soient meublées, entretenues et restaurées de manière à préserver leur caractère patrimonial national, fournissent des lieux d'habitation sûrs et adéquats aux dirigeants officiels du Canada et constituent des propriétés et des terrains inspirants pour la tenue d'activités et de cérémonies d'État.

Afin de mieux comprendre l'état des actifs du portefeuille, la Direction des résidences officielles de la CCN a commandé pour les actifs les plus importants et complexes du portefeuille des rapports approfondis sur leur état, conformes aux rapports sur l'état des actifs de niveau II de SPAC. En 2018, la CCN a publié la version finale du rapport, intitulée *Résidences officielles du Canada : Rapport sur l'état des actifs du portefeuille*, qui fournit des orientations concernant l'élaboration de politiques, la planification stratégique, les coûts d'entretien et les investissements. Le rapport informe le public au sujet du sous-financement chronique dont a souffert le portefeuille des résidences officielles et de ses besoins immédiats en investissements.

Défis liés au maintien et à l'entretien des résidences officielles

Les six bâtiments principaux des résidences officielles sont « classés » ou « reconnus » comme actifs patrimoniaux par le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEEFP), ce qui témoigne de la haute importance nationale de ce portefeuille. Bien que ces bâtiments aient une importance culturelle et historique, ils n'ont pas été conçus pour répondre aux besoins et aux normes d'aujourd'hui. L'entretien des résidences officielles et le prolongement de leur durée de vie physique pour les prochaines générations présentent de nombreux défis, notamment ceux de protéger la structure patrimoniale des bâtiments, de respecter les normes et les codes de bâtiments d'aujourd'hui et de répondre aux besoins liés aux fonctions d'État en constante évolution. De plus, en raison du caractère patrimonial des propriétés, associé au manque d'investissement stable et aux contraintes budgétaires, les projets de restauration à grande échelle des propriétés risquent de voir leur portée élargie ou leur durée prolongée, car l'état de certains bâtiments ne sera connu qu'en cours de travaux.



Réhabilitation de la résidence du lac Mousseau

La résidence du lac Mousseau, qui comprend 5,4 hectares de terrain, est régulièrement utilisée par le premier ministre et sa famille, l'année durant, tant pour des fonctions officielles que privées, et elle n'est pas ouverte au public. La propriété comprend le chalet principal (la résidence secondaire du premier ministre du Canada) et 11 bâtiments auxiliaires, dont la maison de ferme (anciennement le chalet du préposé à l'entretien), des granges servant à l'entreposage et d'autres dépendances. Le chalet principal a 95 ans, et la plupart des autres bâtiments ont été construits entre 1850 et 1980. Dans le rapport publié par la CCN en 2018, *Résidences officielles du Canada : Rapport sur l'état des actifs du portefeuille*, on estimait que la résidence du lac Mousseau nécessitait un investissement de 17,8 millions de dollars. Certains des travaux requis sont déjà en cours, 8,6 millions de dollars ayant été affectés à la rénovation des deux bâtiments principaux.

Le chalet principal de la résidence du lac Mousseau, qui a été bâti en 1920, était en mauvais état et nécessitait des travaux immédiats pour stabiliser le bâtiment. Mises à part les réparations essentielles du toit, des gouttières, de la tuyauterie et des systèmes électriques, mécaniques et structuraux de la propriété qui ont été effectuées en 2005, aucun investissement majeur n'a été fait à la résidence du lac Mousseau depuis les années 1950. La Direction des résidences officielles a lancé un projet visant à réparer l'enveloppe du bâtiment, à réduire la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer les

fonctionnalités intérieures et le confort thermique, à simplifier l'entretien courant et à réduire l'infiltration d'insectes. Ce projet de 6,1 millions de dollars permet d'effectuer des travaux d'entretien importants et des interventions essentielles de renouvellement du cycle de vie, tout en assurant la durabilité environnementale.

Construit en 1850, le chalet du préposé à l'entretien de la résidence du lac Mousseau était le bâtiment qui se trouvait dans le pire état du portefeuille des résidences officielles. Fermé depuis 2008 pour des raisons de santé et de sécurité, il nécessitait une réhabilitation complète, estimée à 1,9 million de dollars, afin de stabiliser le bâtiment, de prévenir son effondrement et de rétablir son habitabilité. Il a été démonté et reconstruit sur un emplacement plus grand, à proximité de la maison principale pour des raisons pratiques et fonctionnelles. Ce projet de rénovation de 2,5 millions de dollars, qui a pris fin en juin 2019, a permis de rendre le rez-de-chaussée d'accès universel, d'accroître la superficie habitable, d'ajouter des éléments du bâtiment écoénergétiques et d'accroître la fonctionnalité pour qu'elle convienne aux activités officielles d'un gouvernement du 21^e siècle, et ce, en préservant des éléments patrimoniaux du chalet original datant de 1850.

Dans le cadre de ses processus de divulgation publique et de production de rapports, la CCN fait état des dépenses en immobilisation liées aux projets des résidences officielles dans ses rapports annuels, lesquels sont publiés sur son site Web. Elle continuera de travailler étroitement avec les intervenants du gouvernement et de faire preuve d'ouverture et de transparence concernant ses responsabilités d'intendance liées à la sécurité, à la conservation du patrimoine, à la durabilité et à l'accessibilité des résidences officielles.

La durabilité environnementale aux résidences officielles

La Direction des résidences officielles est heureuse de promouvoir la durabilité environnementale en appliquant la norme Maison Passive et celle du rendement énergétique net zéro aux nouveaux bâtiments. Le nouveau bâtiment qui a été construit dans la zone d'exploitation de Rideau Hall est le premier bâtiment conforme à la norme de rendement énergétique net zéro établi sur un lieu historique national du Canada. Un bâtiment conforme à cette norme de rendement consomme uniquement l'énergie qu'il peut produire sur place à l'aide d'énergies renouvelables ou, s'il consomme d'autres sources d'énergie, compense les émissions de CO₂ résultant de cette consommation. La Direction des résidences officielles est aussi à concevoir le premier bâtiment à respecter la norme Maison Passive (Passivhaus) de la région de la capitale nationale, qui se trouvera lui aussi à Rideau Hall. En appliquant la norme Maison Passive des bâtiments à haute performance, une norme reconnue dans le monde entier, fondée sur la science et éprouvée, il est possible de concevoir et de construire des bâtiments qui consomment jusqu'à 90 p. 100 moins d'énergie que les bâtiments traditionnels.

Transitions

Durant l'hiver 2019-2020, la Direction des résidences officielles a effectué une transition sans heurt à La Ferme, la résidence officielle du président de la Chambre des communes, pour l'honorable Anthony Rota, nouvellement nommé à cette fonction. Les préparatifs en vue d'accueillir un nouveau résident à Stornoway, la résidence officielle du chef de l'opposition officielle du Canada, sont en cours. La transition devrait avoir lieu à l'automne 2020, après le congrès à la direction du Parti conservateur du Canada et la réalisation de travaux d'entretien mineurs liés au cycle de vie qui sont requis à la résidence.

Gestion des actifs

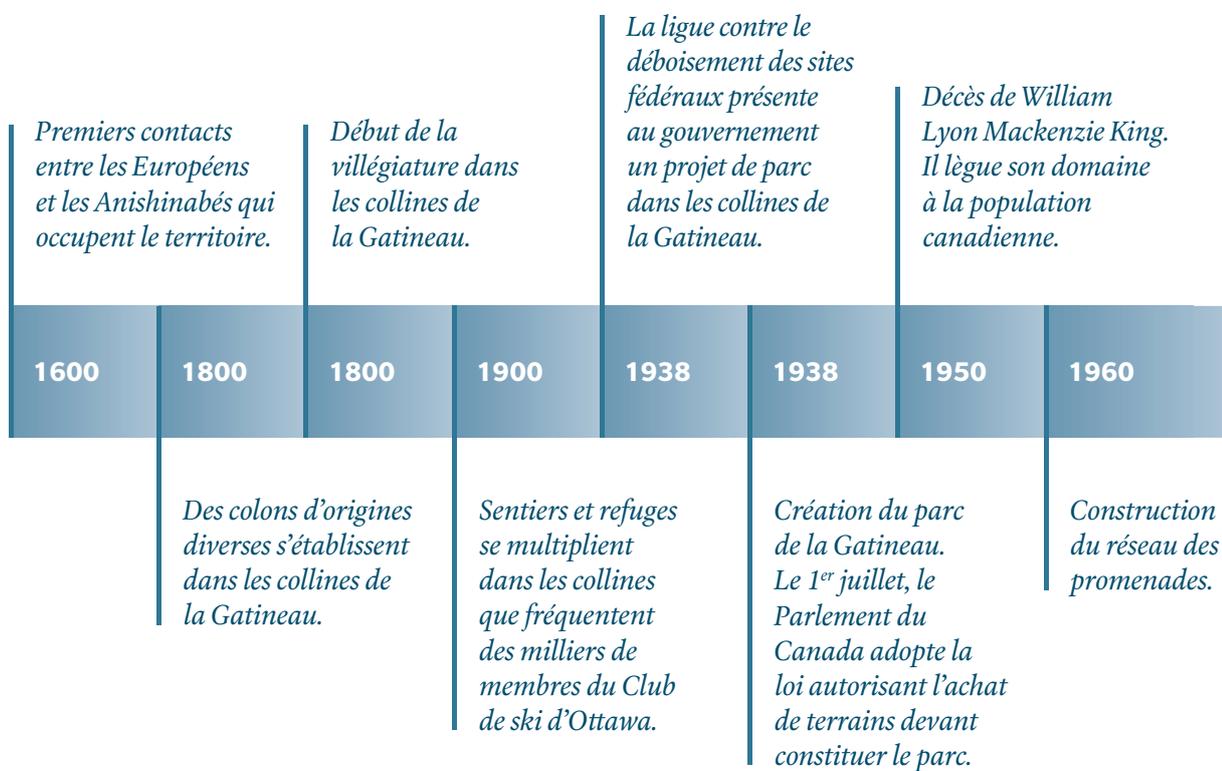
Planification des investissements

Après 120 ans de travail à bâtir la capitale nationale, accompli par les commissions fédérales d'aménagement de la capitale jusqu'à la CCN, celle-ci est aujourd'hui la plus importante propriétaire foncière de la région et l'intendante de nombreux terrains et actifs d'importance nationale. Compte tenu de la taille et de la diversité de son portefeuille, associées à des ressources financières limitées, la CCN a dû différer l'entretien de plusieurs actifs, priorisant les travaux sur ceux qui présentaient des risques pour la santé et la sécurité, une préoccupation majeure pour la société d'État.

Pour appuyer les travaux visant à améliorer l'état de ses actifs, la CCN a aussi entrepris un exercice de planification des investissements en vue de cerner les investissements prioritaires qui présentent les plus grands risques pour la société d'État et qui appuient le mieux son mandat. Ce projet comprendra un examen systématique et un exercice d'amélioration continue visant à améliorer la structure de gouvernance et le régime de planification actuels, tout en simplifiant les systèmes et les processus pour assurer la collecte, l'analyse et la diffusion efficaces de l'information sur l'état des actifs de la CCN. Il favorisera aussi la production de rapports sur l'état des actifs, selon les priorités, qui serviront à la prise de décisions de la société d'État concernant l'affectation des ressources.

Comme première étape, la CCN a mis sur pied le Groupe de travail de la planification des investissements, en septembre 2019, et l'a chargé de produire un rapport recensant et décrivant les processus de planification et d'allocation des ressources existants dans chacune de ses directions. L'une des priorités demeure de combler le manque de données concernant l'état des actifs de la société d'État en augmentant les inspections. Le Groupe de travail continuera de relever les lacunes en vue de l'élaboration du premier plan d'investissement quinquennal de la CCN. Ces efforts de planification des investissements aideront la société d'État à poursuivre ses travaux sur les actifs nécessitant des réparations essentielles à long terme, selon les crédits parlementaires et le financement obtenus.

HISTORIQUE DU PARC DE LA GATINEAU



1800-1900

La vallée de la Gatineau est la plus importante productrice de bois d'œuvre en Amérique du Nord.

1903

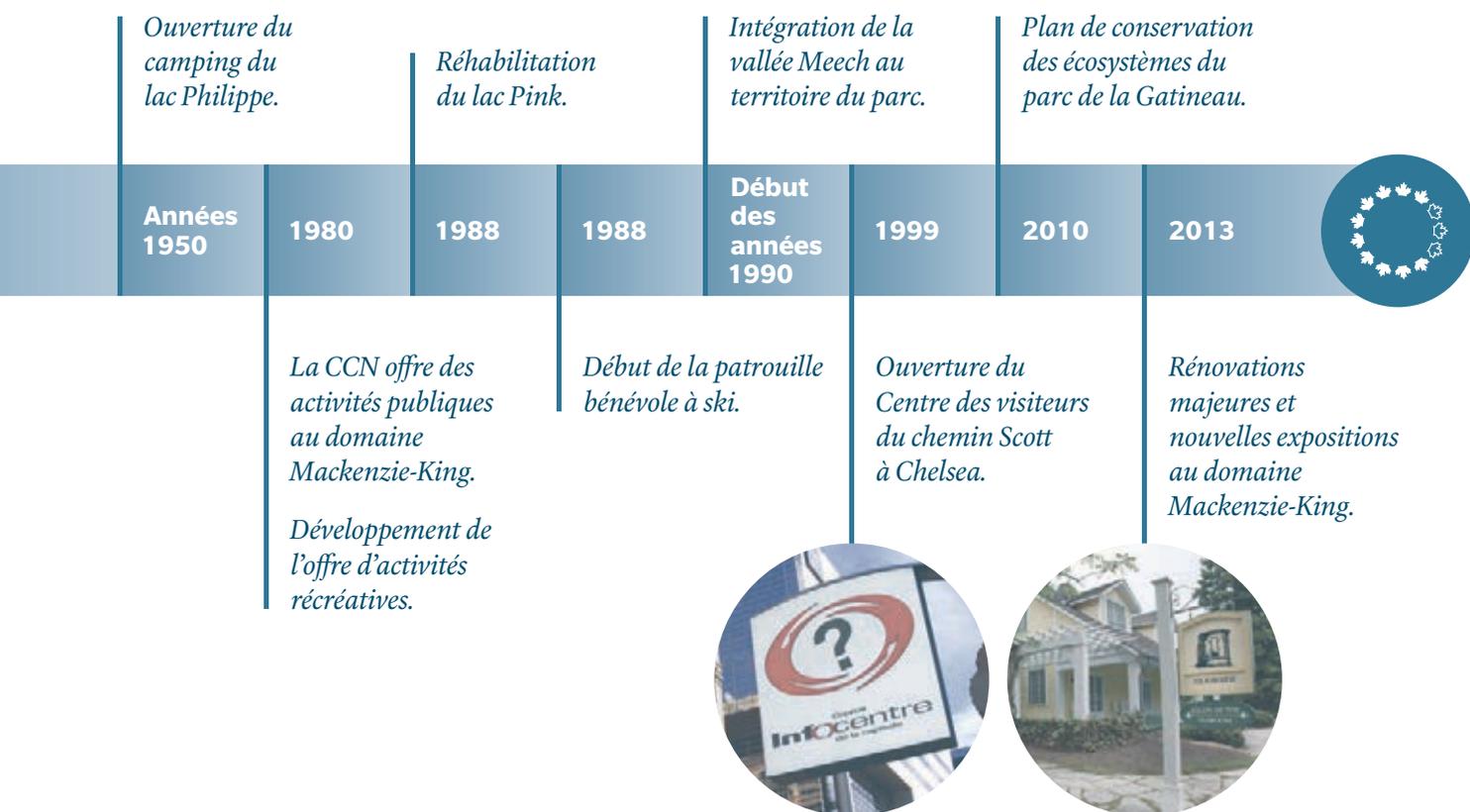
1915

Les rapports Todd et Holt recommandent la création d'un parc fédéral dans les collines de la Gatineau.

Parc de la Gatineau : responsable de la nature

Le parc de la Gatineau, le parc de conservation de la région de la capitale du Canada, constitue un exemple spectaculaire de bien-être environnemental et un attrait unique de la région. La CCN est la fière intendante de cet espace vert, qui s'étend sur 36 131 hectares. La conservation et la préservation du parc de la Gatineau demeurent des priorités pour la CCN et continueront d'être au premier plan de ses efforts au cours des prochaines années. La société d'État continuera d'y protéger les écosystèmes et les espèces en péril, d'y contrôler les espèces envahissantes et d'y effectuer des évaluations scientifiques.

Sur huit jours, le service de navette a permis d'amener près de 15 000 visiteurs dans le parc et d'en transporter plus de 20 000 entre les endroits les plus populaires du parc.



Parc de Rockcliffe

Projet de gestion responsable des sentiers

Un vaste réseau de sentiers non officiels créés par les usagers se trouve dans les limites du parc de la Gatineau. Ce réseau nuit à l'environnement du parc et entraîne un risque pour la sécurité publique. Le projet de gestion responsable des sentiers vise à gérer ces sentiers et à empêcher la création de nouveaux sentiers non officiels. La CCN travaille actuellement avec des organisations bénévoles de la région pour intégrer au réseau de sentiers officiels certains sentiers non officiels et en remettre d'autres à l'état naturel afin de restaurer et de protéger des habitats fragiles. Au cours de l'été 2019, des bénévoles dévoués ont travaillé avec la CCN pour cartographier les sentiers non officiels. Ces travaux ont permis à la CCN d'intégrer au réseau officiel plus de sept kilomètres de sentiers non officiels, qui devraient ouvrir à l'automne 2020, et de fermer 1,3 kilomètre d'anciens sentiers qui posaient des risques pour certains habitats.

Fermer le parc de la Gatineau à la circulation automobile la nuit

À l'été 2019, la CCN a mené un projet pilote dans le parc de la Gatineau consistant à fermer trois de ses promenades à la circulation automobile durant la nuit. Le projet s'inscrivait dans une approche globale visant à réduire les accidents de la route, à limiter les perturbations pour les gens et la faune durant la nuit, à prévenir le vandalisme et la tenue de fêtes et à offrir une expérience plus sécuritaire à l'ensemble des usagers des promenades. Il a nécessité la collaboration étroite entre les agents de conservation, l'équipe des Communications de la CCN et les forces de l'ordre. D'autres mesures ont appuyé la fermeture, notamment l'installation de panneaux de signalisation encourageant les automobilistes à ralentir et l'ajout d'activités cyclistes à l'intention des usagers du parc durant le jour.

La fermeture du parc à la circulation durant la nuit s'est avérée un franc succès; elle a permis d'améliorer la sécurité et l'expérience des usagers et a favorisé la tranquillité nocturne dans le parc. La deuxième étape du projet sera réalisée à l'été 2020 et visera à améliorer encore davantage la cohabitation entre les usagers et la faune du parc.

La CCN continuera d'être fiduciaire de ses espaces verts pour les générations actuelles et futures, et elle travaillera avec ses partenaires de la région et les usagers à la conservation et à l'amélioration du parc.



Jusqu'à la création du parc de la Gatineau dans les années 1940, le parc de Rockcliffe était le plus grand parc de la région de la capitale, et en 1915, il représentait plus de 70 p. 100 de la superficie totale des parcs gérés par la Commission d'embellissement d'Ottawa.

Avantages annuels que procure le capital naturel de la CCN

Espaces verts : 332 millions \$

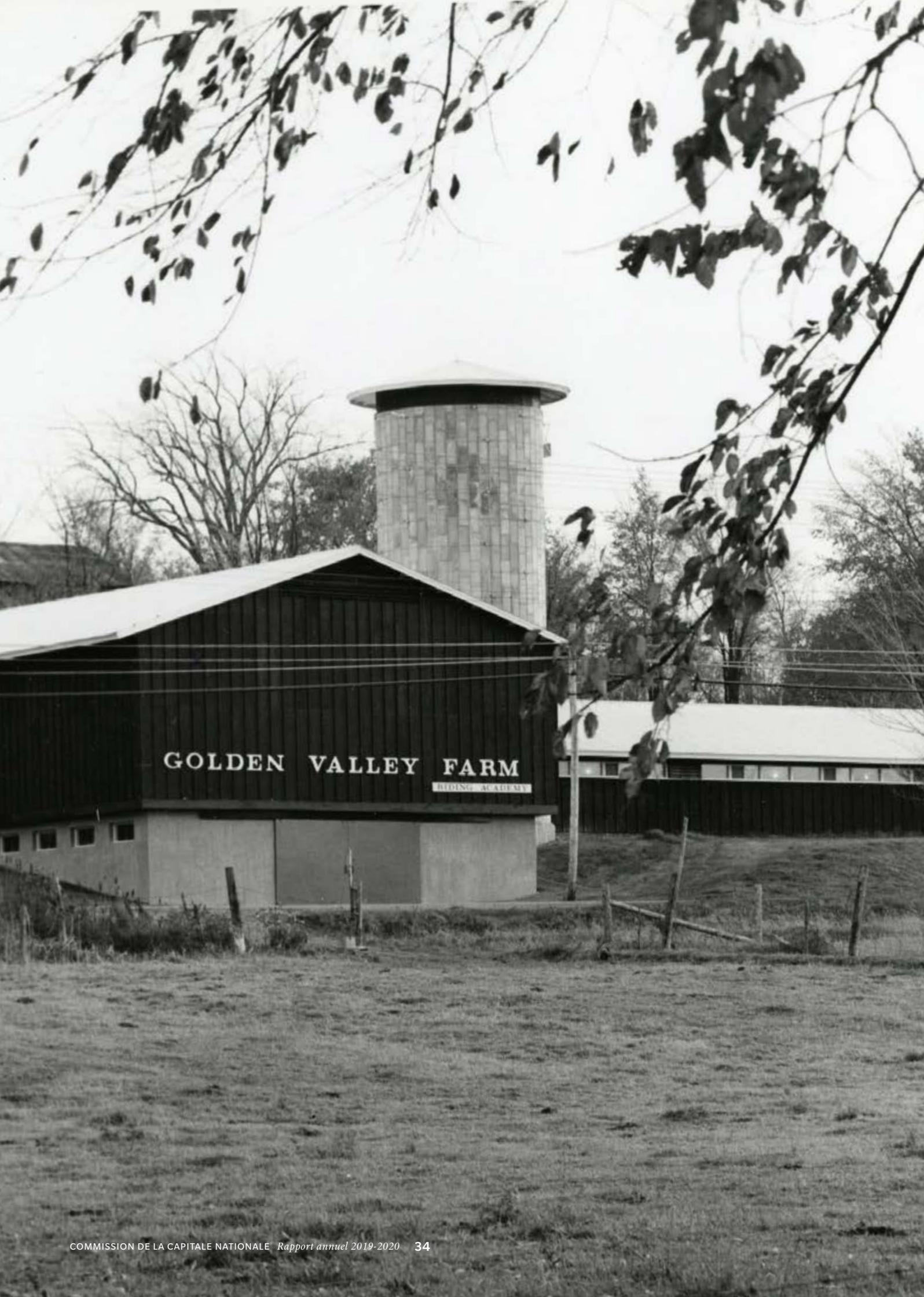
Milieux humides : 59 394 \$ par hectare (à elle seule, la fonction de régulation du climat des milieux humides est évaluée à 2,86 M\$ par année)

Forêts urbaines : 9 352 \$ par hectare

Forêts rurales : 4 183 \$ par hectare

Prairies et pâturages : 3 338 \$ par hectare

Milieux agricoles : 1 363 \$ par hectare



GOLDEN VALLEY FARM
MILKING PARLOR

PARTENARIATS CRÉATIFS

Partenaire créative, la CCN s'engage utilement avec un large éventail d'intervenants et de citoyens et collabore avec eux pour bâtir une région de la capitale forte et distinctive qui représente tous les Canadiens. Une capitale est un lieu partagé et une responsabilité partagée. En 2019-2020, la CCN a appuyé beaucoup de ses partenaires dans la réalisation de leurs projets particuliers.

« Mon rôle comme agente d'information est d'offrir un excellent service à la clientèle et une expérience d'accueil positive aux visiteurs. Je veux faire plus que donner simplement une carte aux visiteurs. Qu'il s'agisse de résidents de la région, de Canadiens d'autres parties du pays ou de touristes étrangers, je veux qu'ils rapportent une expérience inoubliable. »

Lorraine Chartrand

Agente d'information, Intendance de la capitale, 10 mois

« Je travaille tous les jours avec des partenaires, et promouvoir une organisation qui possède une longue histoire et une solide réputation facilite beaucoup mon travail. Nous cherchons toujours à nous améliorer, et cela m'aide à maintenir nos relations et à en créer de nouvelles avec des partenaires et des commanditaires. Ils ont confiance en ce que nous faisons, et ils savent que nous mettons du cœur à l'ouvrage et que les Canadiens seront toujours au centre de nos décisions. »

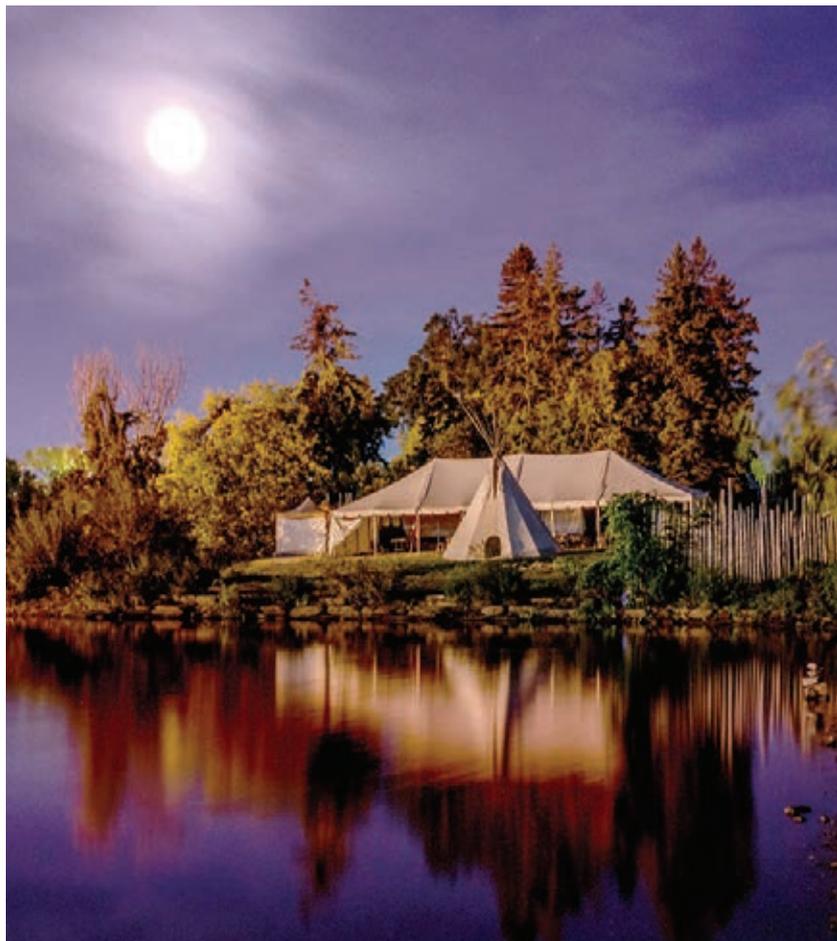
Frédérique Veillette

Coordonnatrice, Programmes des partenariats
Affaires publiques, juridiques et d'entreprise, 2,5 ans

Renforcer les relations avec les peuples autochtones

La région de la capitale nationale est la terre natale de nombreux peuples autochtones, notamment de ceux de la Nation algonquine anishinabée. La CCN continue d'encourager et de chercher des façons d'établir des relations solides avec les chefs et les peuples autochtones locaux en veillant à ce que l'on tienne compte de leurs intérêts dans les nombreux projets et initiatives entrepris dans la région.

Cette année, l'équipe des Affaires autochtones de la CCN a travaillé aux côtés de partenaires pour former 40 jeunes de 20 à 30 ans, y compris des jeunes Inuits et des Premières Nations, à l'intendance et à la conservation de la nature, avec l'aide de la personne-ressource en culture algonquine de la CCN. La formation comprenait des activités dans le parc de la Gatineau et le bassin versant de la rivière des Outaouais, territoire traditionnel des Algonquins. L'équipe des Affaires autochtones a aussi travaillé à la consultation des Autochtones concernant le Fonds Purge LGBT en vue de la construction du monument national LGBTQ2+ sur des terrains gérés par la CCN, à Ottawa, territoire traditionnel des Algonquins. La danse traditionnelle, le respect mutuel et la patience ont facilité les consultations et le dialogue de justice sociale entre deux milieux très différents, soit les Aînés et les membres du conseil de la communauté traditionnelle autochtone et les responsables du projet du Fonds Purge LGBT. Se rassembler et utiliser un langage commun en vue de dépasser la discrimination et l'oppression représente bien ce que commémorera le monument national LGBTQ2+, et la CCN est fière d'illustrer ces valeurs sur le territoire algonquin. De plus, des consultations, des discussions et des collaborations importantes avec les communautés algonquines des Premières Nations Kitigan Zibi Anishinabeg et Algonquins de Pikwakanagan se poursuivent sur différents dossiers, comme ceux des plaines LeBreton, de la pointe Nepean et du Monument national de la mission du Canada en Afghanistan. Enfin, des discussions ont lieu concernant le partage et le respect, sur une base continue, des ressources naturelles sur le territoire algonquin. Les consultations concernant la stratégie sur les forêts de la CCN et le Plan directeur du parc de la Gatineau en constituent deux exemples notables.



Île Victoria

D'une superficie de 5,6 hectares, l'île Victoria se trouve juste au nord du cœur d'Ottawa et revêt une signification particulière pour la Nation algonquine anishinabée, ayant constitué au fil de son histoire un lieu de rencontre pour le commerce, les échanges culturels et les rituels spirituels. La CCN en a acquis la majeure partie dans les années 1960, et SPAC lui a cédé le reste en avril 2018. Le Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067 prévoit l'élaboration d'un plan directeur pour l'île Victoria, aussi appelé plan *Kabeshinân Minitig*, sous les conseils d'aînés et de représentants de la Nation algonquine anishinabée. Le plan *Kabeshinân Minitig* servira à établir dans la capitale un lieu revêtant une signification particulière à l'intention des peuples autochtones, de même qu'à préserver et à animer le patrimoine naturel et culturel du lieu dans le cadre du projet de réconciliation nationale.

Ces terrains ayant servi à des activités industrielles, commerciales et résidentielles à la fin des années 1800, le sol, l'eau souterraine, les sédiments et l'eau de surface y sont contaminés. Les échantillons de sol qui y ont été prélevés ont révélé un taux élevé de contaminants, ce qui requiert la décontamination immédiate des lieux pour en assurer la sûreté à long terme pour la santé humaine et l'environnement. Il a fallu fermer complètement l'accès à l'île à la fin de 2018 pour effectuer les travaux de décontamination. La première étape de ces travaux a débuté à l'automne 2019, et une grande partie de ceux-ci s'est terminée en mars 2020. Environ 13 000 tonnes métriques de sol contaminé, débris, déchets et bouteilles à gaz comprimé ont été retirées du ravin situé du côté sud de l'île. La décontamination, y compris la plantation de végétaux et la restauration écologique, devrait être terminée d'ici 2025. De plus, à l'automne 2019, la CCN a stabilisé et ancré la berge nord de l'île Victoria, qui avait subi une forte érosion lors des inondations de 2017 et de 2019. Des travaux de conception sont en cours, et se poursuivront en 2020, pour rétablir la berge sous le pont du Portage et à l'ouest de celui-ci. La CCN travaille avec la Nation algonquine en vue de faire appel à des entreprises algonquines pour l'approvisionnement et l'embauche de personnel pour la réalisation des différents projets sur l'île. Accordant une grande importance à la durabilité, la CCN souhaite qu'à la réouverture de l'île, les écosystèmes y soient en bon état et permettent un usage public sécuritaire et durable. Ces travaux s'inscrivent dans les importants projets d'infrastructure de la CCN et sont financés par l'investissement de 55 millions de dollars annoncé dans le budget de 2018 du gouvernement du Canada.

Rapatriement de masques de la collection de la Couronne

En 2018, la CCN et les chefs des Haudenosaunee ont amorcé une discussion en vue du rapatriement de quatre masques faisant partie de la collection de la Couronne. Un processus a été négocié en 2019 pour transférer la garde permanente des masques à leurs propriétaires légitimes, le Conseil des chefs de la Nation mohawk et la Confédération de Haudenosaunies. Une cérémonie réunissant des représentants des Haudenosaunee, de la société Hatowi et de la CCN a permis de remettre de manière respectueuse ces éléments du patrimoine culturel à la Nation mohawk.

Stratégie et politique d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones

Le gouvernement du Canada s'est engagé à accroître les possibilités de marchés avec les organismes et ministères fédéraux et l'accès au processus d'approvisionnement général du gouvernement fédéral pour les entreprises autochtones. Prenant exemple sur cette initiative, la CCN a décidé de trouver un moyen d'intégrer cette façon de faire dans ses propres processus. Elle a donc mis en œuvre, en octobre 2019, une stratégie et une politique d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones. La stratégie et la politique renseigneront les gestionnaires des opérations et les aideront à décider quels marchés il convient de réserver aux entreprises autochtones.

Panneaux du pont Mawandòseg

Le pont Mawandòseg a été nommé et inauguré en 2017. Il s'agit du pont qui enjambe le ruisseau Leamy sur le sentier des Voyageurs, lequel suit la route empruntée par les peuples autochtones et les explorateurs il y a de nombreuses années. Récemment, l'équipe de Design et construction a consulté la communauté de la Première Nation Kitigan Zibi Anishinabeg pour que des jeunes du secondaire donnent leur opinion sur différents aspects des futurs panneaux : matériaux, symboles, formes, couleurs et sentiments. Ensemble, ils ont créé une œuvre en forme de projectile, qui représente les nombreuses pointes de projectiles trouvées dans le secteur. Le devant de l'œuvre symbolise l'importance de la rivière comme moyen pour les gens de se rencontrer pour commercer, négocier et célébrer. Les matériaux et les couleurs ont été soigneusement choisis pour leur qualité et leur durabilité; leur provenance du Nord-Est du Canada établit un lien avec les routes commerciales historiques des Anishinabés et permet une intégration à l'environnement.

Labo d'urbanisme de la capitale

Conçu comme un forum de dialogue et de participation innovant, le Labo d'urbanisme est l'endroit où la collectivité, les maîtres à penser, les spécialistes et les citoyens intéressés se rassemblent pour discuter de sujets importants qui touchent la région de la capitale. En 2016, la CCN a commencé la diffusion de ses séances sur YouTube en plus de Periscope. En mai 2019, elle a célébré le 5^e anniversaire du Labo d'urbanisme. Durant ces cinq ans, près de 20 800 personnes ont participé à l'une ou l'autre des 60 activités du Labo sur place ou en ont regardé la webdiffusion. Pour souligner ce jalon, la CCN a publié un livre illustrant les cinq premières saisons de programmation animée du Labo d'urbanisme.

En 2019-2020, le Labo d'urbanisme a organisé des conférences sur plusieurs sujets importants et nouveaux dont voici des exemples marquants.

Septembre 2019 : Du point A au point B... intelligemment

Cette activité du Labo d'urbanisme a permis aux participants de découvrir les coulisses de l'expansion et de la modernisation du transport en commun, en révélant les pièges et les triomphes qui, bien souvent, ne font pas la manchette.

Novembre 2019 : De l'urbanisme inclusif

Cette séance du Labo d'urbanisme s'intéressait au rôle que peut jouer l'urbanisme dans la réduction des inégalités sociales et la création de quartiers inclusifs.

Février 2020 : La planification à la colline du Parlement : un héritage

Cette activité spéciale du Labo d'urbanisme portait sur la riche histoire de l'aménagement de la capitale en ce qui concerne la colline du Parlement, de même que sur la planification complexe qui a mené aux projets réalisés récemment à la Cité parlementaire.

Mars 2020 : En bon voisinage avec la nature

Cette séance du Labo d'urbanisme portait sur les raisons pour lesquelles des villes tentent de favoriser la cohabitation des humains et de la faune sur leur territoire, ainsi que sur les moyens utilisés pour y parvenir.

Collaborer pour aménager la région de la capitale



L'urbaniste Jacques Gréber fut invité à élaborer un plan pour la capitale, qui a été publié en 1950 sous le titre *Projet d'aménagement de la capitale nationale — Rapport général*. Les questions dont discutaient à l'époque les urbanistes fédéraux demeurent au centre des préoccupations d'aujourd'hui : comment aménager nos milieux pour qu'ils favorisent les liens sociaux, la durabilité environnementale et la vitalité économique?

Atelier d'artistes

En 1903, la Commission d'embellissement d'Ottawa a publié un plan visant à embellir la ville. Améliorer la région et y créer des lieux attrayants et significatifs a toujours été une priorité pour les commissions d'aménagement de la capitale. De nos jours, la CCN poursuit cette mission en collaboration avec des partenaires. À la fin de juin, elle s'est associée à la Ville de Gatineau pour inaugurer un nouvel exemple de ces lieux, l'atelier d'artistes L'Entre-Deux, une propriété de la CCN située au 101, rue Montcalm, à Gatineau. Le projet vise à offrir aux artistes en arts visuels un pôle d'échanges créatifs au centre-ville de Gatineau.

«La Commission de la capitale nationale est très fière de s'associer à la Ville de Gatineau, à Culture Outaouais et à AXENÉO7 pour accueillir les nouveaux ateliers d'artistes éphémères L'Entre-Deux le long du Sentier culturel de Gatineau, un nouvel endroit où la population pourra découvrir des activités unissant l'histoire, les arts et la communauté culturelle vivante de la région de la capitale du Canada», a affirmé le premier dirigeant de la CCN, Tobi Nussbaum.

Installation des studios TriBro

La CCN entreprend une toute nouvelle initiative s'inscrivant dans la modernité en collaboration avec les studios TriBro, qui ont proposé la construction d'une nouvelle installation de production cinématographique à la ferme de recherche de la Ceinture-de-Verdure de la CCN. La ferme a été officiellement fermée en 1998, et la plupart de ses bâtiments sont vacants. La société entend y créer le studio de production cinématographique le plus durable au Canada et aménager des espaces de travail collaboratif dynamiques, propices à la création et aux échanges entre les professionnels du domaine et des étudiants. Afin qu'elle s'harmonise avec les environs, l'architecture des studios de tournage évoque le style vernaculaire des bâtiments agricoles voisins en adoptant une apparence de grange pour les studios d'enregistrement et des toits à faible pente pour les bureaux de production. Continuant à nouer des relations solides avec des organisations de la région et de partout au Canada, la CCN compte sous-louer une partie des bureaux de production au Bureau du cinéma d'Ottawa et au Collège Algonquin. Elle est ravie d'établir ce partenariat pour créer un exemple d'architecture durable et moderne à la fine pointe de la technologie dans la Ceinture de verdure de la capitale du Canada.

Acquisition des terrains de la Ceinture de verdure



La Ceinture de verdure a été créée dans les années 1950 par la Commission du district fédéral, et l'acquisition des terrains s'est faite par achat et expropriation dans les années 1960 et 1970. C'est aujourd'hui la plus grande ceinture de verdure de propriété publique au monde.



Mobilisation des jeunes à la CCN

Dans tous les aspects de son travail, la CCN cherche à refléter les valeurs canadiennes et veille à ce que la capitale soit digne d'intérêt pour les Canadiens et réponde à la diversité de la population. Elle propose donc plusieurs projets visant à faire participer les jeunes à des actions concrètes pour créer un changement positif, faire l'expérience de la capitale et contribuer à la définir. Se tournant vers l'avenir, la CCN a renouvelé plusieurs partenariats de longue date avec des établissements d'enseignement, et elle continuera de les entretenir, car ils sont bénéfiques pour son personnel et les étudiants qui y participent.

La CCN a élargi et renforcé ses relations avec le collège Algonquin par la conclusion d'une entente de collaboration pluriannuelle. Il s'agit d'une occasion d'investissement conjointe visant à développer les compétences et le savoir-faire des étudiants en les faisant participer à des inspections, à la détermination de l'état d'un bâtiment et à la réhabilitation d'actifs de la CCN.

La société d'État est également fière de poursuivre son partenariat avec l'Université Carleton, en offrant aux étudiants des occasions de mettre en pratique les compétences requises pour étudier les questions de conservation et de durabilité liées aux immeubles et aux structures historiques et modernes et en tenir compte. Par exemple, cette année, un groupe d'étudiants s'est consacré à évaluer le pont du ruisseau Patterson, à rédiger des rapports sur l'état des matériaux et de la structure, à étudier l'histoire du pont et à formuler des recommandations sur les interventions futures et les coûts estimés de celles-ci.

En plus de s'associer avec des établissements d'enseignement, la CCN offre des emplois intéressants aux jeunes qui veulent jouer un rôle actif dans l'édification de la capitale du Canada. Ces emplois comprennent notamment les services d'interprétation à Rideau Hall, le service à la clientèle au Centre des visiteurs du parc de la Gatineau, le soutien sur les fils de médias sociaux de la CCN et le travail de biologiste étudiant dans la Ceinture de verdure. La CCN valorise l'innovation et la créativité qu'apportent les étudiants dans l'édification d'une région de capitale inclusive et durable, et elle emploie plus de 100 étudiants tout au long de l'année pour répondre à des besoins opérationnels particuliers.

Partenariat de recherche

En 2017, l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) a recensé plus de 2 000 cas de maladie de Lyme en Ontario. Elle a également relevé que le sud-ouest de la région de l'Outaouais, qui comprend le parc de la Gatineau, fait aussi partie des régions à risque pour cette maladie. Dans le but d'éduquer et de sensibiliser le public à l'exposition aux tiques et à la maladie de Lyme, la CCN a établi un partenariat de deux ans avec Manisha Kulkarni, Ph. D., de l'Université d'Ottawa. Le projet prévoit aussi l'essai, sur un kilomètre de sentier dans la Ceinture de verdure, d'une nouvelle méthode visant à réduire l'exposition potentielle des usagers et de leurs animaux de compagnie aux tiques. La méthode consiste à épandre des copeaux de bois des deux côtés du sentier en bordure de la forêt.

Partenariats liés aux commémorations nationales

La CCN offre du soutien au gouvernement et à d'autres partenaires pour la réalisation de projets de monuments, de lieux commémoratifs et d'œuvres d'art public dans la région de la capitale. Ces collaborations visent à faire connaître aux résidents et aux visiteurs les épreuves et les triomphes de l'histoire afin qu'ils en tirent fierté.

Monument commémoratif national de la mission canadienne en Afghanistan

Le Monument national de la mission du Canada en Afghanistan témoignera de l'engagement et du sacrifice des membres des Forces armées canadiennes, des agents de police, des fonctionnaires et des employés civils qui ont servi le Canada dans sa mission en Afghanistan. Il soulignera aussi le soutien solide offert par les Canadiens au pays à ceux et celles qui ont servi durant cette mission. Le conseil d'administration de la CCN a approuvé en juin 2019 l'emplacement du monument, qui se trouve aux plaines LeBreton, en face du Musée canadien de la guerre. Anciens Combattants Canada et Patrimoine canadien se sont joints à la CCN pour l'édification de ce monument.

Le premier monument national de la capitale



Construit en 1938, le Monument commémoratif de guerre du Canada est l'un des premiers monuments commémoratifs nationaux à avoir été érigé dans la capitale. C'est un hommage éternel aux Canadiens qui ont servi leur pays en temps de guerre et qui ont donné leur vie. La CCN collabore avec Patrimoine canadien à l'entretien du Monument.

Monument aux victimes du communisme : *Le Canada, une terre d'accueil*

La CCN s'est associée à Patrimoine canadien et à Tribute to Liberty, un organisme de bienfaisance canadien, pour créer le Monument aux victimes du communisme. Ce monument vise à souligner le rôle de terre d'accueil que le Canada joue dans le monde pour les personnes qui ont fui l'injustice et la persécution et à rendre hommage aux millions de gens qui ont souffert sous les régimes communistes. La fondation du monument a été établie en 2019, et les travaux de construction progressent.



REGARDER VERS L'AVENIR

Depuis plus d'un siècle, la CCN et les organismes qui l'ont précédée ont eu pour mandat d'agir à la fois comme première planificatrice à long terme de la région de la capitale et principale intendante des terrains fédéraux. Ces responsabilités sont ce qui pousse la CCN à créer une capitale dynamique, durable et inspirante qui demeure un lieu d'importance nationale et une source de fierté pour l'ensemble des Canadiens. Au moment où la CCN atteint un autre jalon important, soit 120 ans à bâtir la capitale, ses priorités stratégiques reflètent son engagement à mettre en œuvre des projets audacieux et novateurs dans le domaine public. Dans l'avenir, la CCN concentrera ses efforts dans trois secteurs : mettre en valeur les magnifiques cours d'eau de la capitale et offrir au public des possibilités pour en profiter; faire preuve de leadership en matière de durabilité et relever les défis liés aux changements climatiques; s'efforcer d'être une partenaire ouverte et transparente dans la capitale nationale, orientée vers l'excellence organisationnelle.

«Je suis fier de contribuer à l'aménagement de la région de la capitale nationale, et plus précisément d'aider les employés qui la bâtissent en leur offrant des services de technologie de l'information, ici à la CCN. À mesure que le monde évolue sur le plan technologique, je m'applique à aider mon équipe et la CCN à remplir leur mission de modernisation et de numérisation des processus organisationnels, au bénéfice des employés, des citoyens et des visiteurs de la région de la capitale nationale.»

Bruno Michel

Chef, Services opérationnels, Services des technologies de l'information et de géomatique, 6 mois

«Pour moi, travailler à la CCN, c'est beaucoup plus qu'un simple travail! Que ce soit par des projets à grande échelle ou en travaillant avec de petits groupes de citoyens, j'adore être avec le public et sentir que je fais partie de l'action. J'estime aussi qu'il est très important de contribuer à des projets faisant la promotion de l'environnement et de saines habitudes de vie, et je crois qu'à la CCN, on peut concrètement faire une différence.»

Benoit Gélinas

Agent, Relations publiques et communautaires
Affaires publiques, juridiques et d'entreprise, 2,5 ans.

«J'adore explorer la nature et la région de la capitale avec ma famille. Maintenant que je travaille à la CCN, je peux constater de mes propres yeux les efforts de celle-ci et le travail diligent accompli par son personnel pour intégrer le développement durable et le point de vue des collectivités dans ses projets. Cela me rend fière, et je crois que nous devrions en parler davantage, car la CCN est une entreprise socialement responsable!»

Nadya Roy-Forget

Gestionnaire, Mieux-être en milieu de travail, Ressources humaines, 3 mois



Un mot sur la pandémie mondiale de COVID-19

Au début de 2020, le monde entier a dû faire face au défi sans précédent de la pandémie de COVID-19. Le gouvernement du Canada a mis en place des mesures d'urgence, et l'ASPC a publié des lignes directrices pour réduire et ralentir la transmission du virus au Canada. On a appliqué des mesures de distanciation physique et des restrictions concernant les rassemblements publics et de groupe et fermé les lieux de travail et les services non essentiels. Agissant de manière proactive, la CCN a renforcé ces mesures en encourageant ses employés à travailler de la maison et en annulant des activités sociales, comme les conférences du Labo d'urbanisme d'avril et de mai. De plus, en raison de la pandémie de COVID-19, la CCN a encouragé la population à admirer les tulipes virtuellement, sur les plateformes en ligne du Festival canadien des tulipes. Le gouvernement de l'Ontario ayant ordonné la fermeture de toutes les installations récréatives extérieures, la CCN a fermé plusieurs de ses parcs afin de réduire les déplacements non essentiels. Elle a par la suite mis en œuvre un projet pour permettre aux résidents des quartiers de la région de la capitale nationale où la densité de la population est la plus élevée de sortir à l'extérieur pour faire de l'exercice en respectant les règles de distanciation physique. Ce projet, qui a connu un franc succès, a consisté à fermer à la circulation automobile la promenade

de la Reine-Elizabeth tous les jours, de 8 h à 20 h, et des sections des promenades Sir-John-A.-Macdonald et Sir-George-Étienne-Cartier durant le weekend. Au total, 54 p. 100 des promenades étaient réservées à l'usage des piétons, des cyclistes et des autres usagers actifs durant le weekend, une mesure qui a encouragé le transport actif et la distanciation physique.

Bien que la CCN essaie de faire progresser l'ensemble de ses projets, la santé et la sécurité de son personnel et du grand public demeurent au sommet de ses priorités. Par conséquent, l'échéance de certains projets a été modifiée afin de respecter les directives de santé publique. La CCN a appliqué des mesures de santé et de sécurité additionnelles sur tous ses chantiers en activité pour protéger les travailleurs. En outre, en appui aux efforts locaux, la famille de la CCN a remis plus de 12 000 dollars à la Banque d'alimentation d'Ottawa et à Moisson Outaouais. La CCN est reconnaissante à ses partenaires et au public d'avoir contribué à limiter la propagation de la COVID-19.

Les gouvernements de l'Ontario et du Québec ayant exposé leurs plans pour relancer graduellement certains secteurs de la vie sociale et économique, la CCN s'est fondée sur ces plans pour élaborer son propre cadre. Réalisée au moyen d'efforts coordonnés avec les autorités provinciales compétentes, la mise en œuvre du cadre en trois étapes de la CCN pour rouvrir ses parcs, ses espaces verts et d'autres installations a permis au public d'accéder plus facilement à ses installations tout en respectant les règles de distanciation physique et les directives de santé publique.

Cadre pour l'utilisation par le public des propriétés de la CCN

Étape 1 : Accès local aux parcs et aux sentiers seulement, et fermeture partielle de promenades de la CCN à la circulation automobile pour faciliter l'éloignement physique. Stationnements et installations fermés.

Étape 2 : Accès élargi à d'autres usagers en plus des usagers locaux, et fermeture de promenades de la CCN à la circulation automobile pour faciliter l'éloignement physique. Stationnements ouverts.

Étape 3 : Accès habituel du public et pleine utilisation des installations. Rétablissement des vélos-dimanches NOKIA.



Le point sur le budget de 2020

La CCN possède et gère 11 p. 100 du territoire de la région de la capitale nationale, dont 145 ponts, plus de 1 000 bâtiments et de 1 700 propriétés, et elle assure la conservation et l'entretien de plusieurs zones parmi les plus importantes sur le plan écologique. La planification, la conservation et l'intendance de ces actifs sont réalisées avec un budget des immobilisations annuel inférieur à 24 millions de dollars et un effectif dévoué d'un peu plus de 400 personnes. Malheureusement, en raison d'un sous-financement chronique, bon nombre d'actifs de la CCN se sont détériorés et sont en très mauvais état. Les fonds obtenus dans le budget de 2018 ont aidé la CCN à prendre les premières mesures importantes pour remettre en bon état plusieurs actifs essentiels, mais beaucoup de travail reste à faire pour remettre en bon état d'autres actifs de la capitale nationale et veiller à ce qu'ils soient sécuritaires et accessibles. Puisque ces fonds allaient bientôt être épuisés, la CCN a travaillé étroitement avec SPAC et d'autres intervenants gouvernementaux à la recherche de solutions de financement. En mai 2020, le gouvernement lui a alloué 52,4 millions de dollars supplémentaires pour 2020-2021 destinés à la réhabilitation de ses actifs. Cet

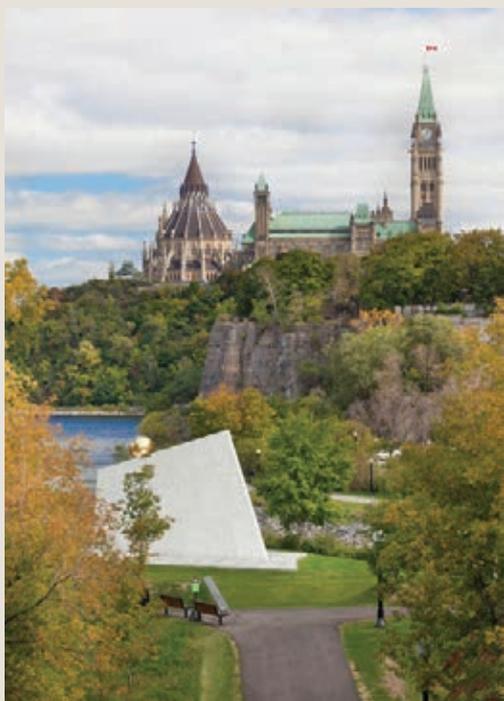
investissement servira à résoudre les problèmes de santé et de sécurité les plus pressants, et il sera affecté aux actifs qui ont été endommagés lors des inondations du printemps 2019, aux ponts interprovinciaux et à d'autres actifs prioritaires qui posent un risque pour la santé et la sécurité du public canadien et des visiteurs de la région de la capitale nationale.

Cet investissement permettra à la CCN de résoudre des problèmes de santé et de sécurité urgents et d'établir les fondements de ce qui lui a manqué pendant des décennies pour concrétiser sa vision de l'édification de la capitale. Il lui permettra aussi de faire des investissements stratégiques pour améliorer la résilience à long terme et la durabilité. Parallèlement à ces travaux, la CCN continuera de travailler avec SPAC et les organismes centraux pour répondre à ses besoins financiers à long terme et ainsi veiller au respect des exigences d'entretien et de fonctionnement à l'échelle de la région de la capitale, y compris en ce qui concerne le financement requis à long terme pour assurer l'intendance des résidences officielles. Se tournant vers l'avenir, la CCN adoptera les normes d'excellence les plus élevées et enrichira son legs en tant qu'urbaniste fédérale principale de la région de la capitale du Canada. L'investissement du budget de 2020 aidera la CCN à poursuivre ses efforts pour bâtir une capitale qui fait la fierté de tous les Canadiens.

Plans de la berge nord et de la berge sud

Le Plan d'aménagement des terrains riverains situés au nord de la rivière des Outaouais a pour objet de guider la vision à long terme de la rive de Gatineau. Ce plan, approuvé par le conseil d'administration en avril 2018, prévoit l'établissement de 39,6 hectares de parcs naturels, dont 27,7 hectares de boisés urbains, d'un pôle d'activité à la sortie du pont Alexandra et de 6 sites permettant d'accueillir des événements.

À l'été 2019, la CCN a lancé la première phase de l'aménagement du parc riverain de la berge sud de la rivière des Outaouais, soit celle du pôle du pont Champlain, qui comprenait le déplacement du stationnement situé à proximité du pont Champlain pour l'éloigner de la berge. Elle a aussi commencé un projet distinct visant à rendre le débarcadère Richmond d'accès universel par l'aménagement d'un sentier reliant le pont du Portage et la berge.



Mettre en valeur les magnifiques cours d'eau de la capitale et offrir au public des possibilités d'en profiter

Les berges et les cours d'eau de la région ont joué un rôle important dans la culture et le patrimoine de la capitale, servant de lieux de rassemblement et de campement aux peuples autochtones, de voies de transport pour le commerce de la fourrure, puis à l'industrie du bois. La CCN travaille à la préservation et à l'embellissement des berges de la capitale depuis plusieurs décennies, et elle continue de prioriser leur réaménagement et leur dynamisation afin qu'elles, de même que les cours d'eau, demeurent accessibles, animés et durables pour le public et offrent aux résidents et aux visiteurs des vues panoramiques de la région de la capitale.

Parc Pangishimo : une nouvelle expérience riveraine sur l'île des Chaudières

Le projet du parc Pangishimo, dont l'ouverture est prévue au printemps 2021, fait partie d'une entente de collaboration élargie entre la CCN et Zibi, qui prévoit la construction d'infrastructures contribuant à enrichir l'expérience riveraine, l'aménagement de sentiers améliorant la connectivité ainsi que l'établissement de deux autres parcs dans les environs. Une fois que ces infrastructures auront été aménagées par Zibi, la CCN en deviendra propriétaire et les entretiendra à perpétuité. Le mot *pangishimo* signifie « coucher de soleil » en algonquin. Le parc comprendra des œuvres d'art et des éléments d'interprétation conçus en collaboration avec des partenaires algonquins. Le concept final du parc Pangishimo, qui a été approuvé par le conseil d'administration de la CCN en avril 2020, prévoit un réseau de sentiers d'accès universel reliant la berge de la rivière des Outaouais derrière le Musée canadien de la guerre au parc de la chute des Chaudières, situé tout près, et il comptera une promenade en bois bordée de points de vue pour contempler le coucher du soleil depuis la rive de l'île. Il prévoit aussi une aire gazonnée pour les activités informelles et des installations de jeux naturalisées pour les enfants.



Plan de la plage Westboro

Ce projet de réaménagement a pour objectif de construire un nouveau pavillon offrant des locaux pour les activités de la plage et des activités communautaires et commerciales, tels que des locaux à bureaux et des locaux destinés au commerce de détail et aux services alimentaires. La première consultation publique a eu lieu le 29 avril 2019, au centre communautaire de Hintonburg, et la deuxième, le 28 mai 2019, au Centre des aînés Churchill. Environ 100 personnes ont participé à ces consultations et formulé de nombreux commentaires constructifs, et plus de 1 000 personnes ont répondu aux sondages en ligne. Le concept préliminaire privilégié pour le pavillon de la plage Westboro a été défini, et un plan d'emplacement et une demande de changement de zonage à soumettre à la Ville d'Ottawa sont en cours d'élaboration.

Pointe Nepean

D'une superficie de 1,27 hectare, la pointe Nepean a été aménagée à l'occasion du centenaire du Canada en 1967 et abrite une majestueuse statue de Samuel de Champlain, qui a exploré la rivière des Outaouais en 1613. Mettant tout en œuvre pour bâtir une capitale inspirante et digne d'intérêt, la CCN est fière de poursuivre l'aménagement de la pointe Nepean, l'un des points d'observation les plus pittoresques de la région de la capitale. La première étape des travaux, qui

comprend la démolition du théâtre de l'Astrolabe et de l'infrastructure connexe, de même que l'enlèvement de sol contaminé, a débuté en novembre 2019 et se poursuivra à l'été 2020. La structure du théâtre a atteint la fin de son cycle de vie et ne répond plus aux normes en matière d'accessibilité universelle. Les prochaines étapes comprendront le déménagement temporaire de quatre monuments et la réalisation des travaux de démolition approuvés. La pointe Nepean restera fermée pour assurer la sécurité du public. Éliminer les risques majeurs liés à la sécurité des lieux ouvre la voie à l'établissement d'une vision à long terme pour faire de ce parc de prestige un point d'activation riverain de premier plan. La pointe Nepean possède le potentiel pour devenir un exemple d'excellence en design et se transformer en un espace vert animé du 21^e siècle, où les Canadiens et les visiteurs peuvent se réunir et célébrer le patrimoine de la capitale. On examinera la possibilité de créer une promenade allant du canal Rideau aux chutes Rideau en passant par la pointe Nepean, qui offrirait des vues exceptionnelles de la colline du Parlement et de la rivière des Outaouais. La CCN continuera de prendre en considération les préoccupations immédiates associées au site et se réjouit de revitaliser cet autre attrait remarquable de la région de la capitale.

Bistros CCN

La CCN s'est associée à des restaurateurs locaux afin d'améliorer de manière novatrice l'expérience offerte sur ses terrains riverains et dans ses parcs urbains. Chacun des bistros CCN propose, dans un cadre moderne, un menu invitant de boissons et d'aliments et offre aux passants et aux amoureux du plein air l'occasion de prendre une pause et de se restaurer en admirant le panorama de la rivière des Outaouais. Les bistros CCN du parc de la Confédération et du parc des Rapides-Remic ont remporté un franc succès, et la société d'État envisage d'installer un troisième bistro dans le parc du ruisseau Patterson. Mis en œuvre en collaboration avec les collectivités environnantes, des partenaires et des parties prenantes, ce projet permet aux résidents et aux visiteurs de profiter d'endroits uniques de la capitale où déguster des boissons et des aliments locaux. La CCN espère que sa deuxième saison sera aussi couronnée de succès.

Faire preuve de leadership en matière de durabilité

La CCN est fière d'assurer l'entretien et la protection de ses espaces verts. Elle fait preuve de leadership en matière de durabilité, relève les défis liés aux changements climatiques et inspire les changements pour l'avenir. La société d'État disposera d'un mécanisme visible et transparent de production de rapports pour suivre les progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs en matière de durabilité.

Stratégie de développement durable 2018-2023

La CCN a adopté une stratégie de développement durable audacieuse. Celle-ci énonce son engagement de travailler avec ses partenaires, les parties prenantes et le public pour continuer de bâtir ensemble une région de la capitale toujours plus verte et durable. Non seulement cette stratégie vise à protéger notre patrimoine naturel et culturel, mais elle contribuera également à améliorer la santé et le bien-être des résidents et des visiteurs de la région de la capitale nationale. La CCN s'est engagée à mettre en œuvre 36 mesures d'ici 2023; de ce nombre, 31 ont été amorcées ou terminées au cours de l'exercice. Elle s'est aussi associée à plusieurs partenaires pour faire progresser son programme visant à bâtir une capitale plus durable.

Évaluation du couvert forestier

À l'automne 2019, la CCN a publié, en collaboration avec la Ville d'Ottawa et la Ville de Gatineau, le rapport d'évaluation du couvert forestier de la région de la capitale du Canada. Selon les résultats de cet intéressant rapport, près de la moitié du territoire d'Ottawa-Gatineau, qui comprend les terrains de la CCN, est boisé. Intégrée à d'autres données, comme l'utilisation du sol des propriétés ou les données démographiques, la cartographie de la canopée peut fournir de l'information essentielle sur les endroits à privilégier pour la plantation d'arbres, et ainsi aider les gouvernements et les citoyens à planifier un avenir plus vert.



Réalisations dignes de mention de 2019-2020

- La CCN a jusqu'à maintenant réduit ses émissions de gaz à effet de serre de 57 p. 100 par rapport au niveau de 2005 (dépassant ainsi l'objectif de réduire ses émissions de 40 p. 100 avant 2030).
- Au total, 138 hectares de terres agricoles de la Ceinture de verdure ont été convertis pour la production alimentaire régionale.
- Les projets de démolition de cette année ont tous permis de détourner 90 p. 100 des déchets produits des sites d'enfouissement.
- Un suivi de la consommation d'énergie a été réalisé sur 11 p. 100 des propriétés résidentielles et commerciales de la CCN.

Projections climatiques pour la région de la capitale nationale

La CCN s'est associée avec la Ville d'Ottawa pour commander un ensemble complet de projections des changements climatiques pour la région de la capitale nationale. Il s'agit de la première étape vers l'évaluation des risques liés aux effets des changements climatiques sur la CCN et l'élaboration d'un plan de résilience et d'adaptation aux changements climatiques. Axé sur la collaboration, le projet a été réalisé à partir des données et de l'expertise du Centre canadien des services climatiques d'Environnement et Changement climatique Canada, lesquelles ont été complétées par des travaux de la Ville de Gatineau et de SPAC. Ce projet aidera la CCN à intégrer des mesures d'adaptation dans l'entretien et la gestion des actifs, la conception, la construction et la rénovation des infrastructures « vertes » et « grises », la planification à long terme, la gestion des ressources naturelles, les activités récréatives, etc., tout en renforçant la résilience de la région aux effets des changements climatiques.

Loi fédérale sur le développement durable

La CCN est l'une des deux sociétés d'État ayant adhéré volontairement à la *Loi fédérale sur le développement durable*. À compter du 1^{er} décembre 2020, elle sera assujettie aux exigences de cette loi, ce qui signifie qu'elle devra harmoniser sa Stratégie de développement durable avec le prochain cycle de la Stratégie fédérale de développement durable, soit celui de 2019-2022, et respecter les échéances prévues par la loi et les exigences parlementaires en ce qui concerne la planification, les mesures et la production de rapports en matière de durabilité.

Évaluations environnementales

En 2019-2020, la CCN a pris, à l'égard de projets, 72 décisions en vertu de l'article 67 de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (2012), comparativement à 99 en 2018-2019 et à 71 en 2017-2018. Durant tous ces exercices (2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020), aucun projet n'a nécessité de décision du gouverneur en conseil.

Continuer d'être une partenaire ouverte et transparente de la capitale nationale, axée sur l'excellence organisationnelle

Possédant une tradition d'excellence organisationnelle profondément ancrée, la CCN assume le mandat de planificatrice à long terme et de principale intendante des terrains fédéraux depuis plus de 120 ans. Dans tout ce qu'elle fait, la société d'État vise à promouvoir les principes de responsabilité sociale d'entreprise. Cela signifie d'adopter des pratiques respectueuses de l'environnement, de protéger le patrimoine de la capitale, d'aménager une capitale d'accès universel et de favoriser la diversité et la santé de la main-d'œuvre.

Le changement culturel de la CCN orienté vers l'ouverture et la transparence, qui se manifeste par ses divers processus de consultation, les séances publiques du conseil d'administration et l'ajout de méthodes de communication, a contribué à accroître la collaboration et la participation du public. La réputation de la CCN s'est ainsi améliorée dans son ensemble.

Échanger avec les Canadiens

La CCN a connu une excellente année en ce qui a trait à la consultation et à la mobilisation du public, puisque plus de 10 000 Canadiens ont fourni des commentaires et des idées sur différents sujets, dans le cadre de diverses activités de rayonnement, comme les consultations publiques en ligne, les séances du Labo d'urbanisme et les rencontres avec les parties prenantes et les résidents des quartiers. De plus, la présence de la société d'État sur les médias sociaux a continué de croître au cours des dernières années, plus de 180 000 personnes ayant visité son blogue et échangé en ligne avec elle sur Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn et YouTube en 2019-2020. Durant cet exercice, la CCN a participé à plus de 1,3 million d'échanges sur les médias sociaux.

Sondages éclair

La Direction des ressources humaines de la CCN a poursuivi son projet de sondages éclair trimestriels à l'intention des employés, qui complète le Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux (SAFF). Ces sondages éclair permettent à la société d'État de répondre rapidement aux préoccupations et aux suggestions du personnel et de faire de la CCN un milieu de travail encore meilleur. Les récents sondages avaient comme thèmes la mobilisation, les valeurs, l'apprentissage organisationnel, ainsi que la diversité et l'inclusion. Les résultats indiquent une amélioration importante de la satisfaction du personnel et une augmentation stable des indicateurs clés de la CCN. Les résultats au SAFF associés à ceux des sondages éclair contribuent à la mise en œuvre du cadre d'engagement de la CCN.

Le cadre d'engagement de la CCN consiste en cinq grands éléments : les thèmes et les initiatives; le mieux-être, qui comprend la santé mentale; la diversité et l'inclusion; le développement de la collectivité; l'amélioration continue. L'élément « amélioration continue » assure la mise en place de moyens de suivi adéquats (p. ex. SAFF, sondages éclair, comité permanent sur la mobilisation, boîte aux lettres de la mobilisation), de même que l'utilisation d'une approche permanente pour veiller à ce que les activités et les projets demeurent pertinents. Les sondages éclair et le cadre d'engagement contribueront à maintenir et à promouvoir une culture organisationnelle riche et saine.

CADRE D'ENGAGEMENT

THÈMES >

- Environnement de travail et modèle d'affaires
- Apprentissage
- Communication
- Leadership
- Collaboration

AMÉLIORATION CONTINUE >

- Suivis
- Sondages
- Comités



Analyse comparative entre les sexes plus

La CCN a le mandat, en tant que société d'État fédérale, de voir à ce que la région de la capitale du Canada soit un lieu d'importance nationale et une source de fierté pour l'ensemble des Canadiens. De par sa nature, cette vision stratégique requiert de l'organisation qu'elle tienne compte des besoins divers des résidents et des visiteurs de la région et y réponde. L'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) peut aider la CCN dans cette tâche en l'aidant à cerner les effets de ses projets sur divers groupes de femmes, d'hommes et de personnes non binaires et à en tenir compte.

En 2019-2020, la CCN a effectué une évaluation interne des besoins liés à l'ACS+ pour connaître les compétences actuelles en la matière dans l'organisation, de même que les lacunes dans les capacités et les ressources, en vue de guider l'élaboration d'un plan de travail. L'évaluation a aussi permis d'examiner les pratiques exemplaires et les ressources externes liées au domaine de travail. Aspect important, pour l'évaluation des besoins organisationnels de la CCN, des commentaires de toutes les directions ont été recueillis afin d'effectuer une analyse sous tous azimuts des politiques, des programmes et des processus actuels de la CCN. Cette approche globale a aidé à mieux situer la perspective de l'ACS+ dans le contexte opérationnel de la société d'État, et elle fournira des

données de référence pour faire le suivi et mesurer les progrès à l'échelle de l'organisation.

Les résultats de l'évaluation des besoins ainsi que des recommandations seront présentés à la haute direction de la CCN au printemps 2020 et serviront à guider la mise en œuvre future de l'ACS+ dans tous les secteurs d'activité.

Accès universel

La CCN a continué d'exercer son rôle de chef de file dans la promotion et l'amélioration de l'accès universel. Le Comité consultatif sur l'accessibilité universelle, auquel siègent des représentants de la collectivité et de la CCN, continue de jouer un rôle actif dans les projets en cours. On a également commencé à améliorer l'accès universel de points d'intérêt historiques dans le secteur du marché By du centre urbain. Le nouveau Plan de la capitale du Canada insiste sur l'importance de l'accès universel dans toute la région. De plus, l'appel de propositions pour le réaménagement de la pointe Nepean comprenait des critères d'évaluation soulignant l'obligation d'inclure l'accessibilité universelle. L'équipe du design et de la construction de la CCN intègre les meilleures pratiques en matière d'accessibilité universelle à tous les projets architecturaux ou d'aménagement de manière à respecter et même à dépasser les exigences du code du bâtiment.

Le programme d'immersion à l'intention des Néo-Canadiens dans le parc de la Gatineau : un exemple d'application de l'ACS+ à la CCN



Le « plus » dans ACS+ fait référence à plusieurs autres facteurs d'identité que le sexe et le genre, comme la race, l'origine ethnique, la religion, l'âge ou le fait de vivre avec un handicap physique ou intellectuel. Plusieurs programmes de la CCN permettent à la société d'État de tenir compte des facteurs d'identité dans ses projets. L'un de ceux-ci est le programme d'immersion dans le parc de la Gatineau, destiné aux nouveaux immigrants, ceux-ci pouvant souvent se sentir marginalisés. Pour les nouveaux arrivants, qui parfois ne connaissent pas grand-chose de l'hiver, cette saison représente tout un défi. Depuis plusieurs années, la CCN a le plaisir d'initier des Néo-Canadiens aux joies de l'hiver dans le parc de la Gatineau, au moyen d'ateliers et d'activités d'apprentissage par l'expérience. Accueillis dans un esprit de plaisir et de camaraderie, ils embrassent les traditions canadiennes et créent des liens avec un milieu naturel représentatif de leur pays d'accueil. Cette année, 705 Néo-Canadiens ont participé à l'activité de raquette, et 375 ont participé au carnaval d'hiver dans le cadre du programme d'immersion.



Plan stratégique des STIG

À l'ère de la transformation numérique, la Division des services des technologies de l'information et de géomatique (STIG) travaille au développement de sa technologie pour appuyer de manière fiable les priorités organisationnelles et favoriser l'efficacité des processus opérationnels de la CCN. Les STIG visent à offrir une valeur à l'organisation, à assurer la sécurité des actifs que sont les données et les systèmes et à maintenir la cohérence de l'architecture technologique.

En 2017, un comité de gouvernance des TI a été créé pour donner une perspective organisationnelle dans l'établissement des initiatives de TI et assurer le suivi des projets d'envergure, en cours et prioritaires. Pour renforcer le travail du comité dans la détermination des priorités d'investissement et équilibrer le portefeuille des STIG, le Plan stratégique 2020-2023 des STIG a été élaboré et soumis à l'approbation du Comité de la haute direction. Ce plan vise à orienter les STIG dans l'offre de biens et de services soutenant l'atteinte des objectifs de la CCN et la réalisation du mandat de l'organisation. Il permettra de mettre en œuvre des initiatives qui renforceront les entreprises et les projets clés. Parmi les exemples marquants, mentionnons l'amélioration de la gestion des actifs de la CCN, l'optimisation et l'automatisation de ses processus opérationnels, l'établissement de pratiques de gestion de l'architecture technologique et le renforcement de la gestion des données et des données ouvertes. Le Plan stratégique des STIG encourage le maintien des opérations essentielles, tout en permettant la mise en œuvre d'améliorations progressives et en favorisant l'innovation responsable au sein de la CCN.

Parmi les meilleurs employeurs de la région de la capitale nationale

La CCN reste engagée envers son personnel, qui est essentiel à la réalisation des objectifs de l'organisation, et elle a élaboré plusieurs programmes pour aider à le mobiliser, à améliorer sa charge de travail et à lui fournir un environnement de travail sain.

La Commission de la capitale nationale a été reconnue par Mediacorp Canada Inc. parmi les meilleurs employeurs de la région de la capitale nationale. Cette désignation spéciale vise à récompenser les employeurs de la région métropolitaine d'Ottawa-Gatineau qui sont des chefs de file de leur domaine dans l'offre d'un milieu de travail exceptionnel. Les employeurs sont évalués d'après huit critères, soit le lieu physique, l'atmosphère de travail et sociale, les avantages financiers, familiaux et en matière de santé, les congés et les vacances, les communications avec les employés, la gestion du rendement, la formation et le perfectionnement, ainsi que l'engagement dans la collectivité, puis sont comparés à d'autres organisations de leur domaine en vue de déterminer celles qui offrent les programmes les plus progressistes et avant-gardistes.

Quelques raisons expliquant pourquoi la CCN est reconnue parmi les meilleurs employeurs

- Prix mérite remis par les pairs
- Complément au congé parental permettant de le prolonger par un congé sans solde
- Assouplissement des régimes de travail

L'histoire dans les parcs urbains de la CCN

Activités de mobilisation

La CCN accorde beaucoup d'importance à son personnel, et elle encourage une culture de travail enjouée et axée sur les bonnes relations en tenant des activités annuelles, comme le spectacle amateur du temps des Fêtes, dans le cadre de la Campagne de charité en milieu de travail du gouvernement du Canada, le tournoi de volleyball et le piquenique estival des employés et les séances mensuelles « un café avec le premier dirigeant ». Cette année, dans ses efforts constants pour favoriser le plaisir et la créativité, la CCN a invité ses employés à former des équipes pour présenter à des membres de la direction leurs meilleures idées pour permettre à la société d'État de faire des économies de coûts ou de générer des revenus. Ces équipes ont ainsi concouru en vue de se retrouver parmi les finalistes qui pouvaient soumettre leur suggestion d'affaires au CHD. Cette activité amusante a permis aux employés de réfléchir davantage aux responsabilités financières dans leur groupe, en intégrant plus étroitement cet aspect à leurs passions et à leurs projets.

L'initiative a encouragé la collaboration et l'innovation au sein de l'organisation, et elle a été bien accueillie par le personnel et la direction. Sur les 45 propositions soumises, les trois meilleures ont été présentées au CHD. L'idée gagnante de cette année portait sur la faisabilité et la possibilité d'installer des plaques commémoratives sur des bancs et des arbres de la CCN comme moyen de générer des fonds pour assurer l'entretien des parcs urbains de la société d'État. Approuvé par le CHD au printemps 2020, le programme proposé permet à des Canadiens, au moyen de dons monétaires, d'honorer la mémoire d'un être cher tout en enrichissant l'expérience des visiteurs dans les parcs de la CCN situés dans la région de la capitale du Canada. En complément des plaques proprement dites, la CCN créera et tiendra à jour une carte interactive sur son site Web pour présenter les bancs et les messages qui y sont inscrits faisant partie du programme. La CCN est impatiente de voir comment ces projets continueront d'évoluer et est prête à lancer une autre ronde d'innovation et de consolidation d'équipe.



Les parcs urbains de la CCN comptent de nombreux joyaux historiques. La fontaine Colonel-By, qui se trouve dans le parc de la Confédération, est l'un de ceux-ci. Construite en granite rouge de l'Aberdeenshire il y a plus de 150 ans, elle a trôné au Trafalgar Square, à Londres, en Angleterre, de 1845 à 1948. On pense que les brèches sur les bassins superposés sont dues à des éclats d'obus survenus lors des bombardements de Londres durant la Deuxième Guerre mondiale. La fontaine a été offerte au Canada après la guerre, et en 1955, elle a été érigée en l'honneur du lieutenant-colonel John By.

La CCN est reconnaissante aux urbanistes, architectes, bâtisseurs, travailleurs et employés qui ont contribué au cours des décennies à bâtir une capitale riche de sens qui suscite un sentiment de fierté chez les Canadiens. Elle continuera de faire preuve d'ouverture et de transparence, et elle renforcera son engagement concernant la consultation du public et le maintien de ses canaux de communication. La société d'État est aussi déterminée à respecter un niveau élevé d'excellence organisationnelle en matière de planification à long terme, d'intendance de la capitale et de partenariats créatifs, sachant que la région de la capitale constitue un reflet important du patrimoine du Canada et un lieu d'intérêt important à l'échelle internationale.



GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTAT

Mandat

La Commission de la capitale nationale (CCN) est une société d'État fédérale créée par le Parlement du Canada en 1959 en vertu de la *Loi sur la capitale nationale*. Le rôle de la CCN, tel qu'il est défini dans cette loi, est « d'établir des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la capitale nationale et de concourir à la réalisation de ces trois buts, afin de doter le siège du gouvernement du Canada d'un cachet et d'un caractère dignes de son importance nationale ». La société d'État s'acquitte de ce rôle par l'entremise des secteurs d'activité suivants :

- établir l'orientation d'aménagement à long terme des terrains fédéraux de la région de la capitale du Canada;
- guider et contrôler l'utilisation et la mise en valeur de ces terrains;
- gérer, conserver et protéger les actifs de la CCN (y compris le parc de la Gatineau, la Ceinture de verdure, les parcs urbains, les biens immobiliers et d'autres biens, comme des ponts, des sentiers et des promenades);
- l'entretien des sites patrimoniaux de la région de la capitale du Canada, comme les résidences officielles et les sites commémoratifs.

À titre de société d'État fédérale, la CCN est assujettie à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle rend des comptes au Parlement par l'entremise du ministre des Services publics et de l'Approvisionnement désigné comme ministre aux fins de la *Loi sur la capitale nationale*.

Mission

La mission de la CCN est de s'assurer que la région de la capitale du Canada revêt une importance nationale et constitue une source de fierté pour la population canadienne.

Principes directeurs

Les principes directeurs indiquent les règles d'action que la CCN mettra en œuvre pour donner suite à ses priorités et réaliser son mandat. La CCN les examine annuellement pour s'assurer qu'ils s'appliquent toujours à l'organisation.

Leadership et innovation

Favoriser la créativité et l'innovation de sorte que la CCN soit une chef de file de l'édification d'une région de la capitale nationale prestigieuse.

Responsabilisation et transparence

Assurer l'intégrité de nos activités et la responsabilisation à cet égard par un dialogue ouvert et transparent avec le public et les parties prenantes de la région de la capitale nationale et d'ailleurs.

Réconciliation

Reconnaître que la réconciliation avec les peuples autochtones du Canada, en particulier avec la Première Nation algonquine, est essentielle à notre réussite.

Collaboration

Ajouter de la valeur en tant que partenaire avec nos intervenants, le public et tous les ordres de gouvernement, afin de créer des legs durables.

Fierté

Tirer fierté de bâtir une région de la capitale nationale inclusive, accessible et durable sur le plan de l'environnement et qui incarne les valeurs et les traditions canadiennes.

Excellence organisationnelle

Favoriser le développement d'une main-d'œuvre diversifiée et mobilisée, et continuer d'améliorer les pratiques opérationnelles et les services à la clientèle.



Principales responsabilités

Le mandat de la CCN date de 120 ans. En sa qualité de première planificatrice à long terme et de principale intendante des terrains fédéraux de la région de la capitale nationale, la CCN édifie une capitale dynamique, inspirante et durable. En plus des services internes, la CCN assume deux responsabilités essentielles, qui font état de ses principales obligations envers le public en tant qu'organisme gouvernemental.

Planification à long terme

La CCN s'assure que les terrains et actifs fédéraux répondent aux besoins du gouvernement et des Canadiens et reflètent et respectent l'importance de la capitale nationale, son environnement naturel et son patrimoine.

Elle élabore des plans à long terme, détermine la Masse des terrains d'intérêt national (MTIN) et gère les approbations fédérales de l'utilisation du sol, du design et des transactions immobilières.

De concert avec des partenaires de la région, la CCN s'acquitte aussi de la planification des transports interprovinciaux et facilite les projets de transport.

Intendance et protection

La CCN gère, entretient, protège, aménage et réhabilite les terrains et les actifs fédéraux de la région de la capitale nationale. Elle veille également à ce que les Canadiens aient un accès sécuritaire, convenable et durable à ces terrains et actifs fédéraux afin d'en profiter. En sa qualité d'intendante des résidences officielles, la CCN s'assure que les lieux de résidence des dirigeants officiels du Canada sont convenables et qu'ils servent de décor inspirant aux activités d'État et aux cérémonies.

Services internes

Pour s'acquitter de ses responsabilités de planification et d'intendance, la CCN dispose d'une gamme de services internes qui soutiennent la réalisation de ses activités et la gestion des ressources. Ces fonctions soutiennent : la gestion des ressources financières et humaines de la CCN; les structures de gouvernance, y compris le conseil d'administration et les comités; les affaires publiques, les communications et le marketing; les services juridiques; la reddition de comptes au Parlement et à la population canadienne; les services de technologie de l'information et de géomatique.

Conseil d'administration

Composition, rôles et responsabilités

Le conseil d'administration de la CCN réunit des personnes de la région de la capitale et d'ailleurs au Canada dont le profil professionnel est pertinent. Comme le définit la *Loi sur la capitale nationale*, le conseil est composé du président, du premier dirigeant et de 13 autres personnes représentant la région de la capitale et d'autres parties du Canada. En ce moment, sept membres du conseil résident dans la région de la capitale nationale (y compris le président et le premier dirigeant), tandis que les huit autres membres viennent d'ailleurs au pays. Les maires d'Ottawa et de Gatineau participent également à toutes les séances du conseil d'administration à titre de participants d'office sans droit de vote.

Le conseil d'administration est responsable de la surveillance et de l'orientation des activités et des actifs de la CCN. Pour s'acquitter de ce rôle, il se charge de faire ce qui suit :

- établir les grandes orientations stratégiques de l'organisme;
- veiller à l'utilisation efficace des ressources de la société d'État;
- surveiller et examiner le rendement de l'organisme et les risques auxquels il est exposé;
- approuver les principaux documents de reddition de comptes au gouvernement, comme le plan d'entreprise, le rapport annuel et les rapports financiers trimestriels;
- approuver les transactions et les projets importants que la CCN entreprendra;
- communiquer avec le gouvernement, les parties prenantes et le public et favoriser les relations avec eux.

Dans son rôle de surveillance de l'organisme, le conseil d'administration prend une part active dans l'établissement et le suivi de l'orientation de la gestion. Le premier dirigeant rend compte au conseil d'administration de la gestion des activités de la CCN et de la mise en œuvre des orientations stratégiques du conseil pour l'année qui vient. Il fait part du rendement de la société d'État au conseil d'administration au début de chaque séance du conseil en présentant un rapport d'activité.

Nomination des membres du conseil

Les membres du conseil sont nommés par le ministre responsable de l'application de la *Loi sur la capitale nationale*, avec l'approbation du gouverneur en conseil, tandis que le président et le premier dirigeant sont nommés par le gouverneur en conseil. Depuis février 2016, un nouveau processus est en vigueur pour les nominations du gouverneur en conseil, y compris celles des présidents, des dirigeants et des membres de conseils d'administration. Les nouvelles exigences établissent un processus de sélection ouvert, transparent et fondé sur le mérite. En vertu de ce processus, les personnes intéressées peuvent soumettre leur candidature au gouvernement. Un comité de sélection évaluera les candidats et ciblera les plus qualifiés pour le poste à pourvoir. Suivant l'avis du comité, le ministre recommande un candidat au gouverneur en conseil aux fins de nomination.

Participation des municipalités aux séances du conseil d'administration

En février 2016, le conseil d'administration de la CCN a modifié ses règlements administratifs pour que les maires d'Ottawa et de Gatineau puissent siéger à toutes ses séances à titre de participants d'office sans droit de vote.

La participation des maires est régie par le code de conduite, les dispositions relatives à la confidentialité et les règles sur les conflits d'intérêts que doivent respecter les membres du conseil d'administration de la CCN. En tant que participants d'office sans droit de vote, et à l'instar de tous les autres membres, les maires peuvent participer aux discussions en soulevant des questions et en faisant des commentaires durant les séances du conseil. Ils sont présents pour toutes les affaires du conseil sauf quand des points à l'ordre du jour concernent la confidentialité commerciale, les secrets du cabinet, le secret professionnel entre l'avocat et son client, les ressources humaines ou des questions confidentielles et les résidences officielles du Canada.

Conseil d'administration de la Commission de la capitale nationale¹



Marc Seaman
Président
Du 7 juin 2017
au 6 juin 2022
A, B, C, 1, 2



Tobias (Tobi) Nussbaum
Ottawa (Ontario)
Premier dirigeant
Du 4 février 2019
au 3 février 2024
A, B, C, 1, 2



Mireille Apollon
Gatineau (Québec)
Du 14 décembre 2017
au 13 décembre 2021
A



Larry Beasley
Vancouver
(Colombie-Britannique)
Du 30 janvier 2018
au 29 janvier 2022
A, 2



Lise Bernier
Québec (Québec)
Du 22 juin 2019
au 21 juin 2023
C



Victor Brunette
Gatineau (Québec)
Du 18 juin 2015
au 17 juin 2019
B



Michael Foderick
Toronto (Ontario)
Du 17 décembre 2017
au 16 décembre 2020
B



Tanya Gracie
Ottawa (Ontario)
Du 14 décembre 2017
au 13 décembre 2020
B, C



Caroline Lajoie
Québec (Québec)
Du 1^{er} juillet 2019
au 30 juin 2023
1



Lisa M. MacDonald
New Glasgow
(Nouvelle-Écosse)
Du 1^{er} juillet 2015 au
30 juin 2019; mandat prolongé
jusqu'au 30 juin 2022
C, 2



Deborah Morrison
Ottawa (Ontario)
Du 25 juin 2018
au 24 juin 2022
C



Norm Odjick
Maniwaki (Québec)
Du 17 décembre 2017
au 16 décembre 2020
A, C, 2



Sara Jane O'Neill
Ottawa (Ontario)
Du 14 décembre 2017
au 13 décembre 2021
B



Lou Ragagnin
Vaughan (Ontario)
Du 22 juin 2019
au 21 juin 2023
B



Denis Vaillancourt
Rockland (Ontario)
Du 14 mai 2018
au 13 mai 2022
C, 1

Comités de direction

A = Comité directeur

B = Comité d'audit

C = Comité de la gouvernance

Comités consultatifs

1 = Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier

2 = Comité consultatif des résidences officielles du Canada



**Maxime
Pedneaud-Jobin**
Maire de Gatineau



Jim Watson
Maire d'Ottawa

Participants d'office sans droit de vote

¹ Composition au 31 mars 2020.

Responsabilité et fonctionnement

Le conseil d'administration est régi par un ensemble de règlements administratifs et de chartes. Les règlements administratifs de la CCN donnent des précisions sur les pouvoirs du conseil aux termes de la *Loi sur la capitale nationale* et sur les séances du conseil, délèguent des pouvoirs au premier dirigeant et au secrétaire de la Commission, et comprennent d'autres résolutions de fonctionnement, notamment sur les opérations bancaires. Les chartes de la CCN énoncent les fonctions et les responsabilités du conseil d'administration et des comités de la société d'État.

Le Comité de la gouvernance examine le cadre de gouvernance et les règlements administratifs de la société d'État tous les trois ans afin de s'assurer qu'ils continuent de refléter des pratiques de gouvernance d'entreprise exemplaires et qu'ils répondent aux exigences de l'organisme. La dernière révision a eu lieu en 2017-2018, et toutes les modifications recommandées ont été approuvées par le conseil d'administration en janvier 2018.

Les membres du conseil doivent agir avec honnêteté, diligence, prudence et en toute bonne foi dans l'intérêt supérieur de la CCN. Ils sont tenus de respecter la *Loi sur la gestion des finances publiques*, la *Loi sur les conflits d'intérêts*, ainsi que le code de conduite, les lignes directrices sur les conflits d'intérêts à l'intention des membres du conseil d'administration de la CCN, de même que les règlements administratifs de l'organisme. S'il y a lieu, tous les membres du conseil doivent déclarer leurs conflits d'intérêts chaque année et quand ils surgissent pendant l'année. Ils doivent se retirer du processus décisionnel lorsqu'ils risquent de se trouver en situation de conflit d'intérêts réel ou apparent.

Le conseil d'administration évalue son rendement collectif dans le cadre d'un processus d'autoévaluation structuré.

Le conseil d'administration se réunit en personne cinq fois par année ainsi que par téléconférence au besoin durant l'année. Chaque réunion consiste en une séance publique et une séance à huis clos. Les gens sont invités à assister aux séances publiques en tant qu'observateurs ou à regarder les séances diffusées en direct sur le site Web de la CCN et sur YouTube. De plus, les délibérations sont mises à jour en temps réel sur les médias sociaux. L'ordre du jour et d'autres documents, comme le rapport d'activité du premier dirigeant, sont également affichés sur le site Web de la CCN.

La CCN tient aussi une assemblée publique annuelle, et lors de celle-ci, les gens du public peuvent exprimer leurs idées et poser des questions directement au conseil d'administration. La portée de cette assemblée comprend la contribution directe du public dans le cadre d'un atelier où l'on discute des priorités stratégiques de la CCN pour l'année à venir.

Comités

Trois comités de direction soutiennent le conseil d'administration et quatre comités consultatifs ou spéciaux conseillent le premier dirigeant et la haute direction.

Comités de direction

Le **Comité directeur** se réunit au besoin pour traiter d'affaires ou de questions précises. En pareil cas, le conseil d'administration peut déléguer certains pouvoirs ou fonctions à ce comité. Actuellement, ces pouvoirs délégués comprennent un pouvoir limité d'accorder des approbations conformément à l'article 12 de la *Loi sur la capitale nationale*.

Le **Comité d'audit** surveille l'intégrité de l'information financière, des rapports, des processus et des contrôles de la CCN, de même que sa fonction d'audit interne.

Le **Comité de la gouvernance** aide le conseil à surveiller et à évaluer le cadre de gouvernance de la CCN pour s'assurer qu'il respecte les principes et les pratiques exemplaires de gouvernance d'entreprise efficace.

Rémunération des membres du conseil d'administration

Du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020

Membres du conseil d'administration	Honoraires ¹ \$ (A)	Indemnités ^{1,2,4,5,6} \$ (B)	Déplacements ^{2,3} \$ (C)	Total \$ (A+B+C)	Présence					
					Séances du conseil 8 jours	Réunions des comités (consultatifs et de direction)	CD 1,5 jour	CA 3,0 jours	CG 1,5 jour	CCUDI 6,5 jours
Mireille Apollon	4 000	5 688	-	9 688	8,0	1,5	-	-	-	-
Larry Beasley	4 000	6 844	2 672	13 516	5,5	1,0	-	-	4,0	-
Lise Bernier (mandat commençant le 22 juin 2019)	783	2 625	1 078	4 486	5,0	-	-	1,0	-	-
Victor Brunette	4 000	4 500	-	8 500	8,0	-	1,5	-	4,5	-
Michael Foderick	7 000	3 750	422	11 172	8,0	-	2,5	-	-	-
Tanya Gracie	6 000	3 563	-	9 563	8,0	-	3,0	1,5	-	-
Aditya Jha (jusqu'au 21 juin 2019)	1 901	188	-	2 089	1,0	-	-	0,0	-	-
Caroline Lajoie (mandat commençant le 1 ^{er} juillet 2019)	783	3 000	414	4 197	4,5	-	-	-	1,5	-
Carol Loughrey (jusqu'au 30 juin 2019)	2 000	937	547	3 484	3,0	-	1,0	-	-	0,5
Lisa M. Macdonald	4 000	2 437	797	7 234	8,0	-	-	1,5	-	0,0
Deborah Morrison	4 000	3 188	-	7 188	7,5	-	-	1,5	-	-
Norm Odjick	4 000	5 313	-	9 313	5,5	1,5	1,0	1,0	-	0,5
Sara Jane O'Neill	4 000	2 250	-	6 250	7,0	-	2,0	0,5	-	-
Lou Ragagnin (mandat commençant le 22 juin 2019)	783	1 875	78	2 736	4,0	-	1,5	-	-	-
Marc Seaman	9 400	17 125	-	26 525	8,0	1,5	2,5	1,5	1,5	1,0
Basil L. Stewart (jusqu'au 22 juin 2019)	1 901	938	500	3 339	3,0	-	1,0	0,5	-	-
Denis Vaillancourt	4 000	4 313	-	8 313	8,0	-	-	1,5	1,5	-
Total	62 551	68 534	6 508	137 593						

1. Taux établis conformément au décret 2002-368 du Conseil privé, en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2000, arrondis au dollar près.
2. Comprend la présence à des séances de breffage, des séances de planification stratégique, des réunions des comités consultatifs et de direction et à l'assemblée publique annuelle et, pour le président, des indemnités journalières versées pour des fonctions de direction approuvées par le conseil d'administration.
3. La compensation pour les déplacements est établie selon l'emplacement géographique de la résidence des membres du conseil d'administration.
4. Comprend la participation aux séances à huis clos du conseil et aux réunions des comités par téléconférence, aux devoirs spéciaux et aux votes électroniques.
5. Marc Seaman, en tant que président, était membre d'office des comités consultatifs et a reçu une indemnité journalière pour assister à des réunions ou à des dîners d'affaires.
6. À certaines périodes de l'année, tous les membres du conseil sont tenus d'assister aux réunions du Comité de la gouvernance.

CD : Comité directeur; CA : Comité d'audit; CG : Comité de la gouvernance; CCUDI : Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier; CCROC : Comité consultatif des résidences officielles du Canada

Comités consultatifs et comités spéciaux

Ces comités donnent des conseils techniques au premier dirigeant et à la haute direction pour mettre en œuvre le mandat de la CCN. Des spécialistes réputés des quatre coins du Canada sont recrutés pour y siéger. Les membres des comités consultatifs sont nommés par le conseil d'administration. Ceux des comités spéciaux le sont par le premier dirigeant.

Le **Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier** donne des conseils professionnels et objectifs sur les plans et les politiques à long terme de la CCN concernant l'utilisation des terrains fédéraux de la région de la capitale du Canada, sur les projets d'utilisation du sol et de design relatifs à ces terrains et sur d'autres questions d'ordre immobilier. Le Comité est composé d'experts de l'aménagement immobilier, de la planification environnementale, urbaine et régionale, de l'aménagement urbain, de la conservation du patrimoine, de l'architecture et de l'aménagement paysager.

Le **Comité consultatif des résidences officielles du Canada** donne des conseils professionnels et objectifs sur la gestion des actifs et des sujets connexes liés aux six résidences officielles de la région de la capitale du Canada. Il conseille également Services publics et Approvisionnement Canada, qui est responsable de la Citadelle et de la résidence officielle du gouverneur général à Québec. Le Comité est composé d'experts de la décoration intérieure, de l'architecture, du patrimoine et de la gestion immobilière.

Le **Comité consultatif sur l'accessibilité universelle** donne des conseils professionnels et objectifs sur la façon de répondre aux exigences liées à l'accessibilité universelle dans les projets qu'entreprend la CCN.

Le **Fonds Canadiana** sollicite des dons en espèces et des dons d'œuvres et d'objets d'art et de meubles du patrimoine qui sont destinés à embellir les pièces d'apparat des résidences officielles. Les pièces choisies doivent refléter le patrimoine et les traditions artistiques du Canada, être associées à des événements historiques ou s'intégrer au style architectural d'une résidence en particulier.

Rémunération

La rémunération des membres du conseil d'administration est établie par le gouverneur en conseil et respecte les Lignes directrices concernant la rémunération des titulaires à temps partiel nommés par le gouverneur en conseil dans les sociétés d'État. Le président reçoit des honoraires annuels qui se chiffrent entre 8 000 \$ et 9 400 \$, ainsi qu'une indemnité journalière de 375 \$ pour sa participation aux séances du conseil et aux réunions des comités, de même que pour certaines responsabilités spéciales liées aux fonctions de direction et à d'autres en matière d'analyse ou de représentation, que le conseil approuve. D'autres membres du conseil qui participent aux travaux des comités et à l'exécution de tâches spéciales reçoivent des honoraires annuels qui se chiffrent entre 4 000 \$ et 4 700 \$ et une indemnité journalière de 375 \$. Lorsqu'ils s'acquittent de leurs fonctions, les membres du conseil obtiennent un remboursement de toutes leurs dépenses raisonnables, y compris les frais de déplacement, d'hébergement et de repas. Le président du Comité d'audit reçoit des honoraires annuels supplémentaires de 2 000 \$.

À titre de participants d'office sans droit de vote, les maires d'Ottawa et de Gatineau ne peuvent être rémunérés.

Audit indépendant

Le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) est l'auditeur de la CCN. Le BVG réalise un audit annuel des états financiers de fin d'exercice de la CCN pour donner une opinion à savoir si les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière et les résultats des activités de l'organisme, la variation de sa dette nette et de ses actifs financiers nets ainsi que ses flux de trésorerie, et si les transactions portées à la connaissance du vérificateur au cours de l'audit sont effectuées conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à ses règlements, à la *Loi sur la capitale nationale* et aux règlements administratifs de l'organisme, ainsi qu'à l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À titre de société d'État fédérale, la CCN est assujettie à un examen spécial du BVG tous les 10 ans. L'examen spécial est effectué pour obtenir l'assurance, selon les critères établis, que les moyens et les méthodes sélectionnés aux fins de l'examen ne comportent aucun défaut grave. Le dernier examen spécial a été réalisé en 2017.

Ombudsman de la Commission de la capitale nationale

Nommé par le conseil d'administration, l'ombudsman de la CCN est une ressource indépendante et confidentielle à laquelle le public s'adresse pour régler des plaintes lorsque tous les autres recours internes ont été épuisés. Le cas échéant, l'ombudsman interviendra et enquêtera en vue de régler la plainte de façon équitable, en suivant le processus le plus simple et le moins adversatif possible. Il doit déposer un rapport annuel de ses activités au conseil d'administration. Le public peut consulter le document sur le site Web de l'ombudsman.

Organigramme

L'organigramme de la CCN illustre les rapports entre le conseil d'administration et le groupe de la haute direction, les différents comités et les directions de la CCN. Dans la structure organisationnelle de la CCN, le premier dirigeant est responsable de fixer les objectifs opérationnels et de gestion, d'orienter les stratégies de mise en œuvre et de superviser les opérations courantes. Il est appuyé par l'équipe de la haute direction, qui représente toutes les directions de la CCN. Les vice-présidents sont responsables de voir à la bonne gestion et à la mise en œuvre des activités des principaux secteurs de l'organisme.

Comité de la haute direction

Tobi Nussbaum

Premier dirigeant

Véronique de Passillé

Chef de cabinet au premier dirigeant et secrétaire de la Commission¹

Anne Ménard

Vice-présidente, Intendance de la capitale

Céline Larabie

Vice-présidente, Ressources humaines

Greg Kenney

Vice-président, Résidences officielles du Canada

Michel Houle

Vice-président, Services généraux, et chef des services financiers

Nicolas Ruszkowski

Vice-président, Affaires publiques, juridiques et d'entreprise²

Pierre Vaillancourt

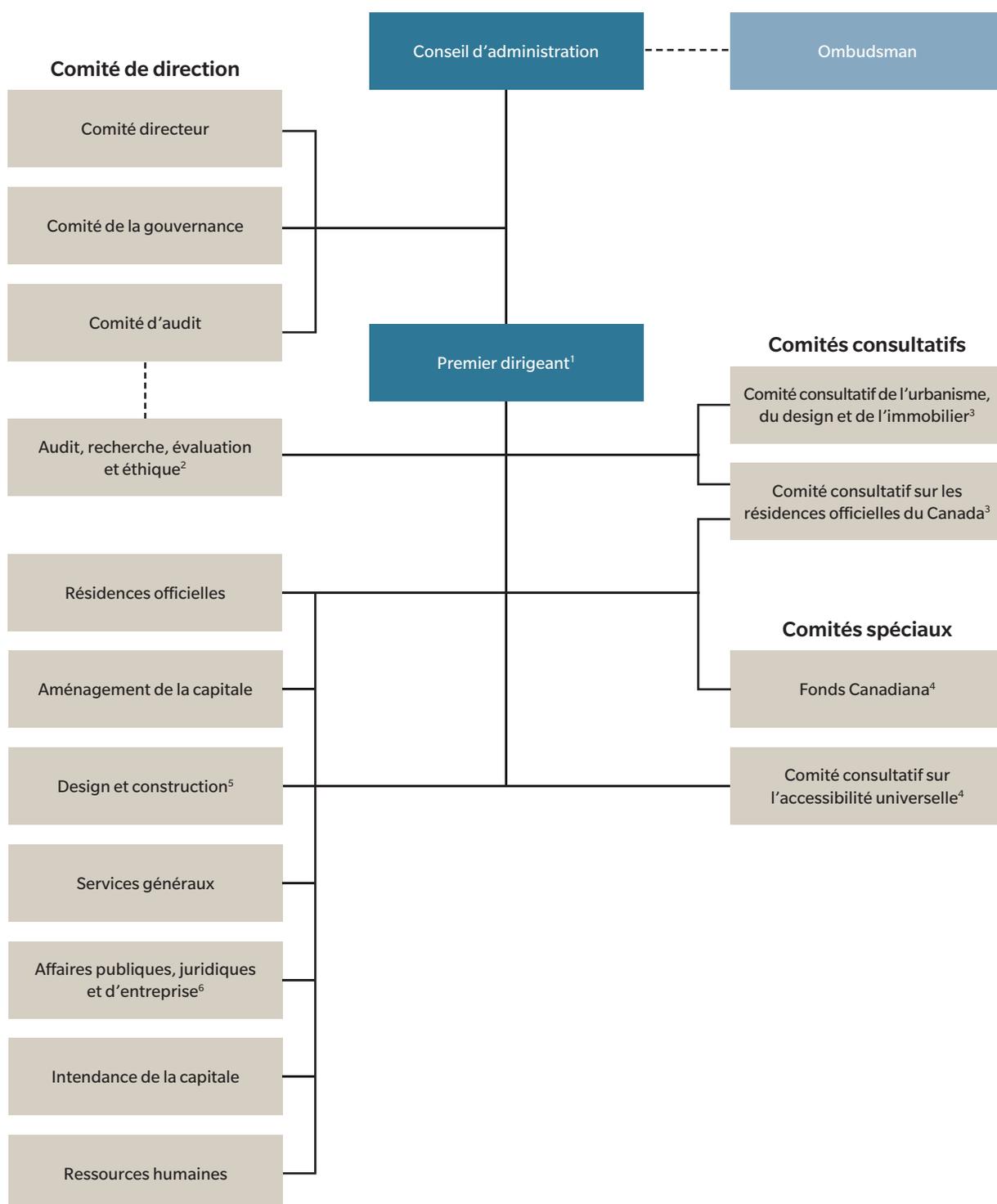
Vice-président, Design et construction, et vice-président par intérim, Aménagement de la capitale³

1. Mark Dehler a occupé les postes d'avocat général et de secrétaire de la Commission jusqu'en janvier 2020.

2. Natalie Page a occupé le poste de vice-présidente, Affaires publiques et d'entreprise jusqu'en janvier 2020.

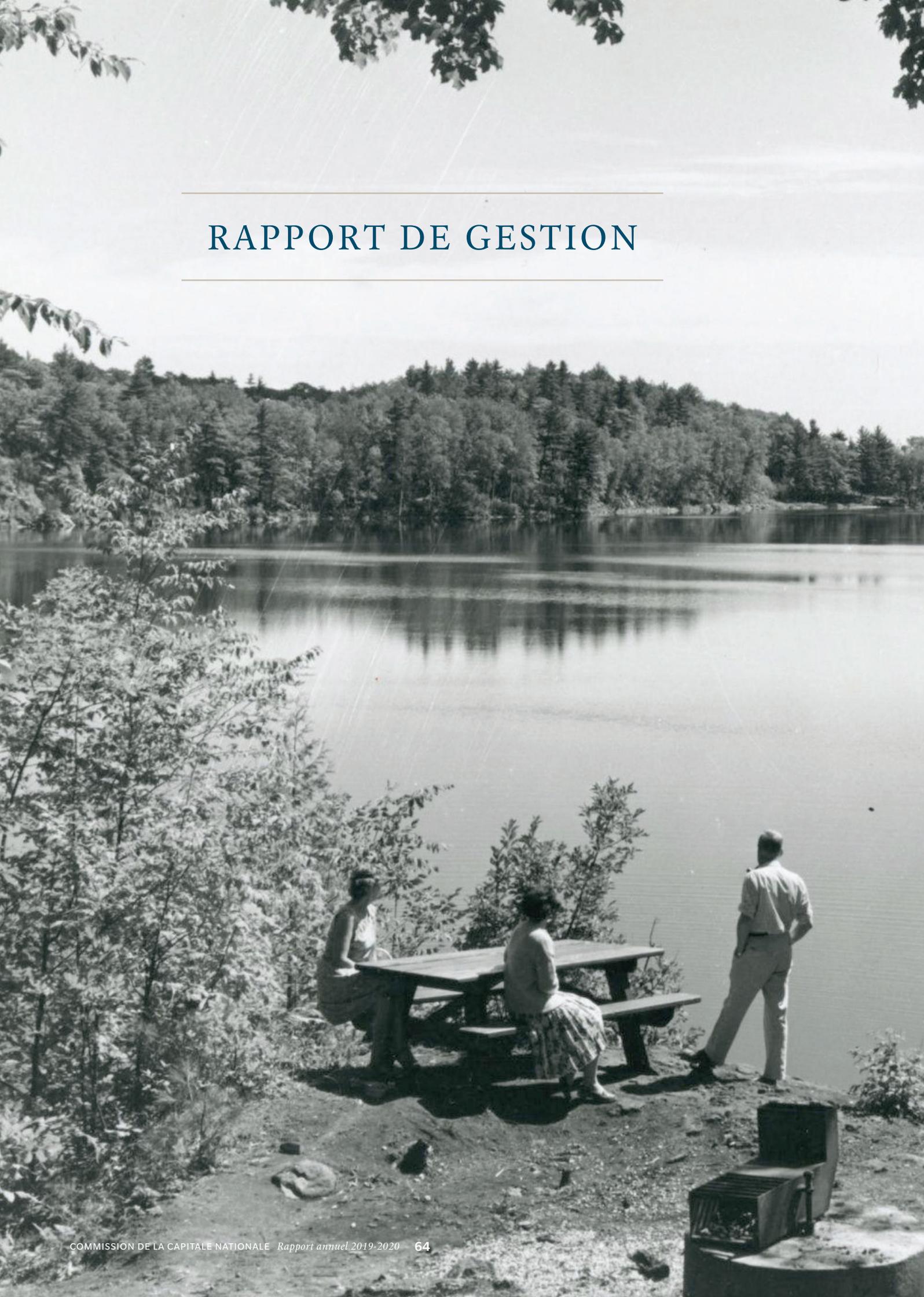
3. Pierre Vaillancourt occupe le poste de vice-président par intérim, Aménagement de la capitale, depuis janvier 2020. Il a été nommé vice-président, Design et construction, en mai 2020 et continuera d'occuper le poste de vice-président par intérim, Aménagement de la capitale, jusqu'à ce que la CCN termine le processus de dotation de ce poste. Daniel Champagne a occupé le poste de vice-président, Aménagement de la capitale, jusqu'en janvier 2020.

Organigramme de la Commission de la capitale nationale



1. Le premier dirigeant est également membre du conseil d'administration.
2. La fonction d'audit se rapporte directement au Comité d'audit.
3. Les membres des comités consultatifs sont nommés par le conseil d'administration.
4. Les membres des comités spéciaux sont nommés par le premier dirigeant.
5. La Direction de la construction et du design a nouvellement été créée.
6. La Direction des affaires publiques et d'entreprise et la Direction des services juridiques et du secrétariat de la Commission ont été fusionnées en avril 2020.

RAPPORT DE GESTION



Principaux faits saillants sur cinq ans

Pour les exercices se terminant le 31 mars (en milliers de dollars)	2019- 2020	2018- 2019	2017- 2018	2016- 2017	2015- 2016
Financement d'exploitation					
Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation	75 206	72 014	66 130	68 467	67 712
Revenus d'exploitation	56 276	46 417	48 858	38 746	33 200
	131 482	118 431	114 988	107 213	100 912
Charges d'exploitation	141 898	134 573	132 638	136 058	121 250
Financement des immobilisations					
Crédits parlementaires pour les immobilisations corporelles	62 453	37 295	23 500	22 789	22 665
Projets d'immobilisations importants					
Réaménagement des plaines LeBreton	2 903	30	627	1 091	653
Résidences officielles	5 732	3 247	6 451	9 804	6 102
Acquisition de biens immobiliers	835	6 277	7 940	8 375	2 526
Immobilisations					
Terrains	328 127	326 605	310 348	305 896	299 736
Immeubles et infrastructures et améliorations locatives (net de l'amortissement)	356 880	328 724	324 463	314 835	303 297
Investissements dans les immobilisations	56 230	26 194	31 939	37 565	26 794
Fonds d'acquisition et d'aliénation	29 328	20 745	21 280	25 476	33 775

* Les écarts entre les charges d'exploitation d'un exercice sur l'autre sont surtout attribuables à des dépenses ponctuelles qui sont décrites davantage à la section « Examen financier » du présent Rapport annuel 2019-2020, à la page 79.

* Note : Les investissements dans les immobilisations excluent les dépenses non monétaires.

Principaux faits saillants d'exploitation sur cinq ans

Pour les exercices se terminant le 31 mars	2019- 2020	2018- 2019	2017- 2018	2016- 2017	2015- 2016
Nombre d'employés	476	460	441	444	402

Contexte opérationnel en 2019-2020

Dans le cadre de son processus annuel de planification stratégique, la CCN fait un tour d'horizon dégageant les tendances, les occasions et les défis les plus importants qui influenceront sur son fonctionnement au cours des prochaines années.

S'acquitter de son mandat

Le portefeuille vaste et diversifié de la CCN constitue une excellente occasion pour la société d'État. La CCN étant la plus grande propriétaire foncière de la région de la capitale nationale, ses actifs constituent une partie fondamentale de celle-ci et contribuent à la qualité de vie de la population locale ainsi qu'à l'attrait de la région comme destination de choix pour de nombreux visiteurs. Grâce à ce vaste portefeuille, la CCN peut à la fois réaliser son mandat et produire des recettes. Pour l'aider à prioriser adéquatement l'entretien de ses actifs, la CCN met au point et consolide des plans de gestion pour tous les actifs de son portefeuille, y compris les résidences officielles.

Des facteurs environnementaux et la modernisation des exigences relatives à la santé et à la sécurité, conjugués à l'évolution des normes sociales, exercent une pression supplémentaire sur les budgets déjà serrés de la CCN, alors qu'elle tente d'entretenir et de moderniser ses actifs tout en préservant le patrimoine. La possible hausse des coûts dans l'industrie de la construction en pleine croissance de la région de la capitale nationale constitue un autre facteur nuisant à la santé financière de la CCN. Cela pourrait grever encore davantage ses budgets, car une grande partie des travaux que doit effectuer la société d'État en vertu de son mandat comprend des projets de construction et d'entretien.

Les fonds obtenus dans le budget de 2018 ont permis à la CCN de prendre les premières mesures essentielles pour effectuer les travaux d'entretien différés prioritaires, et ceux obtenus dans le budget de 2020 lui permettront de s'occuper des problèmes de santé et de sécurité les plus pressants. Bien que cet investissement aidera la CCN à s'occuper de l'état de ses actifs à court terme, les fonds destinés au fonctionnement continueront d'être insuffisants, et il faudra régler cette question à long terme. Dans cette perspective, et dans le but d'assurer sa viabilité financière à long terme, la société d'État a élaboré la Stratégie d'optimisation de l'immobilier durant l'exercice 2019-2020. Cette stratégie vise à optimiser l'utilisation de ses terrains et d'autres actifs afin de profiter de leur plein potentiel.

Enfin, la pandémie de COVID-19 a entraîné pour la CCN de nouvelles exigences opérationnelles qu'elle n'avait pas prévues et qui pourraient avoir une incidence sur la réalisation de son mandat. La CCN continue de surveiller cette situation en constante évolution et se prépare à mettre en œuvre des initiatives pour permettre la poursuite de projets conformément aux directives du gouvernement et de la santé publique.

Travailler avec les gouvernements

Gouvernement fédéral

La CCN étant une société d'État qui fait partie de l'administration fédérale, les priorités du gouvernement du Canada influent sur ses activités. Il lui incombe donc d'entretenir des relations avec les organismes centraux et le cabinet du ministre responsable. Le 20 novembre 2019, après les dernières élections fédérales, le gouvernement du Canada a annoncé que la CCN ne serait plus sous la responsabilité ministérielle de Patrimoine canadien, mais sous celle de SPAC, dirigé par l'honorable Anita Anand. La société d'État travaille efficacement avec SPAC pour faire progresser des projets importants dans la région de la capitale nationale.

Au cours de l'exercice 2019-2020, les relations avec les peuples autochtones, l'ouverture et la transparence, la diversité et l'équité en emploi, le développement durable et la protection de l'environnement, l'analyse comparative entre les sexes plus et le transport régional sont demeurés d'importants domaines d'intérêt pour la société d'État.

Gouvernements provinciaux

Depuis les élections provinciales qui ont eu lieu au Québec et en Ontario en 2018, et qui ont mené à l'élection de nouveaux gouvernements dans les deux provinces, la CCN travaille avec ses partenaires provinciaux sur différentes questions. Les gouvernements provinciaux demeurent des intervenants importants, puisque certains de leurs programmes et activités chevauchent les travaux de la CCN dans divers secteurs, par exemple la protection de l'environnement, la gestion des ressources naturelles, le tourisme, les loisirs, le transport, les infrastructures et l'aménagement du territoire. La CCN souhaite continuer de travailler avec les autorités provinciales.

Administrations municipales

La continuité des administrations municipales a été bénéfique pour la société d'État, car elle a permis d'établir des relations solides et de collaborer sur différents projets, notamment en ce qui a trait à l'aménagement urbain, au transport sécuritaire et actif, de même qu'à la propriété et à l'intendance de terrains. La CCN tient à entretenir des relations solides avec ses partenaires municipaux.

Pouvoirs conférés par la loi

Les pouvoirs conférés par la loi à la CCN sont demeurés sensiblement inchangés depuis la création de la société d'État en 1959. L'absence de changement à cet égard limite la capacité de la CCN de mener ses activités d'une manière moderne. La modernisation des pouvoirs conférés par la loi à la CCN pourrait atténuer ce problème en lui permettant de mieux protéger ses propriétés et leur environnement, ainsi que de surmonter les contraintes liées à la mise en œuvre de son mandat en ce qui concerne les transactions immobilières.

Effectifs de la CCN

La conservation et la préservation du savoir organisationnel sont essentielles pour que la CCN puisse continuer de bien jouer son rôle de chef de file en matière de planification à long terme et d'intendance de la capitale. La réussite de la société d'État repose sur un autre élément central : la collaboration au sein de son personnel pour faciliter la mise en commun de l'expertise, des connaissances et des pratiques exemplaires. Les tendances en matière de main-d'œuvre ont une incidence sur la CCN, puisque les baby-boomers continuent de quitter la vie active et que le nombre de travailleurs entrants continue de baisser. L'expérience des employés, y compris leur recrutement, leur maintien en poste, leur mobilisation et l'apprentissage organisationnel, demeure donc un domaine d'intérêt particulier pour la société d'État durant la période de planification.

Capacité de produire des résultats

Personnel

Faisant preuve d'un engagement solide envers l'excellence et possédant un niveau élevé de professionnalisme et de savoir-faire, le personnel de la CCN a pour rôle de façonner, de conserver et de promouvoir la région de la capitale. Les employés de la CCN possèdent de vastes connaissances et une expérience considérable dans une gamme étendue de professions. Parmi eux, on trouve des architectes, des ingénieurs, des professionnels de l'immobilier, des urbanistes, des horticulteurs, des biologistes, des techniciens de l'aménagement des terrains et des jardiniers. Ensemble, ils constituent les gardiens, les penseurs et les défenseurs des intérêts de la région de la capitale nationale.

Partenaires et commanditaires

La CCN compte sur l'appui de partenaires et de commanditaires pour réaliser avec succès nombre de ses programmes et de ses activités. Elle tire aussi profit de son association avec des commanditaires et des partenaires en ayant accès à leurs ressources et à leur savoir-faire.

Bénévoles

Les bénévoles constituent un important atout pour la CCN, non seulement pour soutenir la réussite de ses programmes et de ses services, mais aussi pour contribuer à bâtir une région de la capitale du Canada qui est source de fierté nationale et riche de sens. Les bénévoles font don de leur temps pour que les résidants et les visiteurs puissent faire du ski et de la randonnée dans le parc de la Gatineau, découvrir le domaine Mackenzie-King, faire du vélo sur les promenades fermées à la circulation durant les vélos-dimanches NOKIA, patiner sur le canal Rideau et admirer le jardin historique de Maplelawn.

Mobilisation des parties prenantes

Pour bâtir une capitale de marque, renommée pour ses espaces verts et ses propriétés patrimoniales, la CCN demeure résolue dans son rôle de partenaire à valeur ajoutée. Cela nécessite de mobiliser constamment l'ensemble des Canadiens, soit les municipalités locales, les élus, les partenaires, les commanditaires, les résidants, les parties prenantes, le milieu universitaire et le grand public, afin de favoriser un dialogue constructif concernant l'édification d'une capitale pour tous les Canadiens.

Gestion intégrée des risques

La CCN se sert d'un cadre de gestion intégré et détaillé pour déterminer, gérer et atténuer ses risques. Elle applique ce cadre à la prise de décisions stratégiques, à la planification opérationnelle et à la gestion de projets. La gestion des risques d'entreprise est intégrée dans le cycle de planification et de reddition de comptes de la CCN par le truchement d'un exercice visant à établir le profil de risque. Cet exercice aide à déterminer les principaux risques d'entreprise et les mesures visant à les contrer pour la période de planification. Ces risques d'entreprise sont suivis de près tout au long de l'exercice, et les tendances en la matière, de même que l'efficacité des mesures d'atténuation connexes font l'objet de rapports trimestriels soumis au conseil d'administration.

La capacité, la réputation et l'influence, ainsi que la sécurité ont constitué les principaux risques d'entreprise ciblés en 2019-2020.

Capacité

Les risques liés à la capacité concernent l'aptitude de la CCN à maintenir des niveaux adéquats de ressources financières et humaines pour être résiliente face à un milieu opérationnel en évolution et pour réaliser ses activités et gérer ses actifs efficacement. Dans l'avenir, la CCN continuera de collaborer avec le gouvernement dans le but de cibler des solutions de financement durables à long terme pour s'assurer que ses actifs demeurent sécuritaires et résilients et que les générations actuelles et futures de visiteurs de la région de la capitale nationale puissent en profiter. Par ailleurs, la CCN a continué de saisir les occasions de tirer profit de ses actifs afin de produire des revenus en concluant des baux à long terme et d'autres transactions foncières. Elle a aussi continué de trouver des gains d'efficacité et des mesures de limitation des coûts dans ses portefeuilles de gestion du cycle de vie et de gestion de projets. De son côté, le conseil d'administration de la CCN a établi le comité spécial sur la viabilité financière pour soutenir ces efforts. La CCN a fait des capacités en matière de ressources humaines l'une de ses priorités pour la présente période de planification, notamment en incluant des éléments du risque à cet égard. Elle continue de se concentrer sur l'élaboration de stratégies visant à attirer, à gérer et à conserver une main-d'œuvre talentueuse et d'optimiser ses processus opérationnels. Ces stratégies constituent la plus grande partie des initiatives liées à la priorité 6, qui vise à atténuer ce risque en faisant de la CCN un employeur de choix dans la région de la capitale nationale.

Réputation et influence

Les risques liés à la réputation et à l'influence se rapportent à l'aptitude de la CCN à maintenir une bonne réputation et à influencer ses partenaires, les parties prenantes, le public et les élus. Pour protéger sa réputation et son influence, la CCN a mobilisé les parties prenantes, ses partenaires et le public, et elle les a sensibilisés aux avantages qu'elle procure à la région de la capitale. Un nouveau plan de communication intégrée, fondé sur une approche proactive des communications pour mobiliser les partenaires et mieux faire connaître les politiques et les processus liés à ses rôles en matière de réglementation, a permis d'actualiser la stratégie de mobilisation du public de la CCN. En outre, la CCN continue de participer activement à de nombreux projets qui jouissent d'une grande visibilité dans la région de la capitale nationale en engageant le dialogue avec les municipalités et en consultant d'autres parties prenantes importantes à propos de projets de planification.

Sécurité

Les risques liés à la sécurité concernent la détérioration de l'état des actifs de la CCN due au report de l'entretien ou aux fonds insuffisants pour appuyer la priorisation des activités d'entretien et de renouvellement, ce qui peut engendrer des problèmes de santé et de sécurité. Ce risque a aussi été mentionné dans le rapport de l'examen spécial du BVG de 2017. Les mesures d'atténuation des risques ont consisté à poursuivre les travaux sur des actifs qui doivent absolument être réparés, à les remettre en bon état selon les fonds reçus dans le budget de 2018, à examiner les plans de gestion à long terme des actifs et à formuler des recommandations sur la stratégie de portefeuilles. En particulier, cela comprenait l'inspection régulière des terrains et des actifs, ainsi que la mise en place de plans, de politiques et de procédures de sécurité et leur utilisation dans le cadre des activités quotidiennes de la CCN. Ces importants travaux se poursuivront au cours du prochain exercice, alors que la CCN continue de suivre ses plans de gestion des actifs pour l'ensemble de ceux-ci. De plus, la société d'État commencera à mettre en œuvre des stratégies pour optimiser ses biens immobiliers et continuera à élaborer des options pour tirer des recettes de ses terrains ne faisant pas partie de la MTIN.

Rendement en fonction des priorités

Les pages qui suivent résument le rendement de la CCN par rapport à ses objectifs établis dans le Résumé du Plan d'entreprise de 2019-2020 à 2023-2024.

La CCN a atteint, en tout ou en partie, 92 p. 100 des principaux résultats prévus et de ses engagements de 2019-2020, en plus de réaliser une multitude d'autres priorités nouvelles et complexes.

Guide d'évaluation du rendement

Le guide d'évaluation du rendement de la CCN sert à mesurer l'atteinte des cibles établies dans le Résumé du Plan d'entreprise de 2019-2020 à 2023-2024 ou les progrès accomplis à cet égard. L'évaluation du rendement à la fin de l'exercice se fonde sur les quatre catégories décrites ci-dessous.

Cote	Définition
En bonne voie de réalisation	L'engagement est en bonne voie d'être accompli ou a été rempli dans le respect des échéances, du budget et de la portée.
Écart par rapport à la cible	Il y a une incertitude quant à la capacité de la CCN de respecter l'engagement, ou celui-ci a été rempli avec un léger retard, des modifications à la portée, une augmentation du budget ou le dépassement des coûts.
Cible non atteinte	L'engagement a été rempli ou le sera probablement avec des retards, des modifications de la portée, une hausse du budget ou des dépassements de coûts importants.
Sans objet	Le respect de l'engagement n'est pas prévu pour l'exercice financier et son état d'avancement ne peut être déterminé à ce stade-ci. / L'engagement a été abandonné après une décision du gouvernement, du conseil d'administration ou du Comité de la haute direction.

Priorité 1

S'occuper de l'état des infrastructures et des actifs de la CCN, y compris des résidences officielles, pour veiller à ce qu'ils répondent aux attentes et aux besoins des Canadiens.

Résultats prévus	
Moyen terme	Des évaluations de l'état des actifs de la CCN sont réalisées en fonction des priorités.
Long terme	Les actifs de la CCN sont maintenus en bon état et répondent ainsi aux attentes et aux besoins des Canadiens.

Initiative	Jalons de la période de planification	Échéance	État
Examen de l'état des actifs et du financement*	Remettre certains actifs en état selon les fonds reçus dans le budget de 2018.	2019-2021	En bonne voie de réalisation
	Améliorer la structure de gouvernance actuelle et amorcer, selon les priorités, la production de rapports sur l'état des actifs.	2019-2021	Écart par rapport à la cible

* À l'exclusion des résidences officielles.

Examen de l'état des actifs et du financement : L'exercice 2019-2020 était la deuxième année de mise en œuvre des projets financés par le budget de 2018. L'investissement de 55 millions de dollars du gouvernement a permis à la société d'État de commencer à s'occuper de l'entretien des actifs qui ont grand besoin de réparations. Selon une analyse des données sur la gestion de projets de la CCN menée avant la mise en œuvre des mesures de santé publique pour prévenir la propagation de la COVID-19, 17 projets sur 23 étaient terminés au 31 mars 2020, et 6 devraient se poursuivre en 2020-2021. Les échéances pour terminer les projets en cours seront rétablies et feront l'objet d'un suivi au moyen de rapports en 2020-2021.

Le Groupe de travail de la planification des investissements de la CCN continue de consulter les directions pour recenser les processus actuels en vue d'établir un premier cadre de planification des investissements.

Priorité 2

Faciliter le réaménagement des plaines LeBreton, et revitaliser les îles et les berges pour en faire une destination d'importance nationale

Résultats prévus	
Moyen terme	Les liaisons, l'accessibilité, la durabilité et les éléments d'orientation des plaines LeBreton, des îles et des berges, de même que l'accès public à celles-ci, sont améliorés.
Long terme	Le dynamisme et le caractère distinctif du secteur des plaines LeBreton et des îles procurent une expérience bonifiée de la capitale, et des liaisons fluides permettent d'accéder aux berges et aux cours d'eau de la région de la capitale.

Initiative	Jalons de la période de planification	Échéance	État
Réaménagement des plaines LeBreton et des îles	Terminer le plan conceptuel renouvelé des plaines LeBreton et solliciter l'approbation du conseil d'administration à cet égard.	2019-2021	En bonne voie de réalisation
	Lancer la demande de propositions pour le secteur de la Bibliothèque à usage mixte.	2019-2021	Écart par rapport à la cible
	Demander les approbations à la Ville d'Ottawa concernant un plan municipal secondaire et des changements de zonage.	2019-2021	Écart par rapport à la cible
	Lancer le processus de demande de propositions pour une ou plusieurs parcelles.	2019-2021	Sans objet
	Sous réserve d'une entente, demander au conseil d'administration d'approuver la transaction concernant le secteur de la Bibliothèque.	2019-2021	Sans objet
Sous la direction des Algonquins, établissement d'une vision à long terme de l'île Victoria, désignée <i>Kabenishinân Minitig</i>	Faire progresser le plan <i>Kabeshinân Minitig</i> , un plan directeur pour l'île Victoria, en concertation avec la Première Nation algonquaine.	2019-2021	Écart par rapport à la cible
	Achever la première phase de la décontamination (de l'automne 2018 à mars 2020).	2019-2021	En bonne voie de réalisation
	Commencer la deuxième phase de la décontamination (mars 2020).	2019-2021	En bonne voie de réalisation
Infrastructure des berges, points d'activation et cours d'eau	Consulter le public et les parties prenantes sur la mise en œuvre des plans relatifs aux berges nord et sud de la rivière des Outaouais.	2019-2021	En bonne voie de réalisation
Revitalisation de la pointe Nepean	Concevoir une vision et un plan de revitalisation de la pointe Nepean qui s'inspirent de la proposition retenue.	2019-2021	Écart par rapport à la cible

Réaménagement des plaines LeBreton et des îles : Le conseil d'administration a approuvé en janvier 2020 le plan directeur conceptuel préliminaire, qui présente une nouvelle vision des plaines LeBreton. Le plan découle des nombreuses consultations menées auprès du public et des activités de mobilisation des groupes de parties prenantes. Il préconise un milieu qui donne priorité aux piétons et aux cyclistes, entouré de places et de parcs animés et actifs, dont le dynamique secteur des aqueducs, les berges de la rivière des Outaouais, un vaste parc de destination et un quartier résidentiel. En collaboration avec la Ville d'Ottawa, la CCN lancera une demande de propositions pour le secteur de la Bibliothèque à usage mixte. Elle continue de surveiller les conditions du marché causées par la pandémie de COVID-19 en vue d'obtenir des propositions d'aménagement pour la première phase du projet, soit l'aménagement du terrain de la bibliothèque. Les consultations auprès des Algonquins et des autres parties prenantes se poursuivront.

Établissement d'une vision à long terme de l'île Victoria, désignée *Kabenishinân Minitig*, sous la direction des Algonquins : La première phase des travaux de décontamination est terminée, et la deuxième phase de la décontamination a débuté en mars 2020.

Infrastructure des berges, points d'activation et cours d'eau : La CCN poursuit ses consultations publiques sur plusieurs de ses projets d'animation des berges, tout en poursuivant la mise en œuvre des plans relatifs aux berges nord et sud de la rivière des Outaouais et en faisant progresser les projets des pôles Champlain et de la plage Westboro.

Revitalisation de la pointe Nepean : La CCN est à concevoir une vision et un plan de revitalisation de la pointe Nepean qui s'inspirent de la proposition retenue. Le processus de conception en vue de la revitalisation est en cours, et la démolition du théâtre de l'Astrolabe ainsi que le déménagement temporaire de monuments et d'œuvres d'art seront effectués d'ici la fin de 2020. Le projet a été interrompu, car les gouvernements fédéral et provincial ont fermé les chantiers de construction pour réduire la propagation de la COVID-19.

Priorité 3

Mettre en œuvre une stratégie de gestion des actifs et de viabilité financière.

Résultats prévus	
Moyen terme	Des sources de recettes et des secteurs susceptibles de faire l'objet d'économies de coûts sont recherchés en vue d'un réinvestissement dans le portefeuille immobilier de la CCN.
Long terme	La viabilité financière de la CCN est améliorée grâce aux recettes accrues et aux économies de coûts.

Initiative	Jalons de la période de planification	Échéance	État
Plan décennal de développement	Poursuivre la mise en œuvre du plan décennal de développement en fonction des priorités.	2019-2021	En bonne voie de réalisation
Assouplissement des pouvoirs	Demander les approbations nécessaires pour moderniser les limites fixées aux pouvoirs de la CCN en matière immobilière.	2019-2021	En bonne voie de réalisation

Plan décennal de développement : Le conseil d'administration de la CCN a approuvé la Stratégie d'optimisation de l'immobilier en 2019-2020. Cette stratégie permettra à la CCN de continuer d'améliorer son approche en matière d'aliénation et d'optimiser l'utilisation de ses biens immobiliers.

Assouplissement des pouvoirs : La CCN continue de demander les approbations nécessaires pour moderniser les limites fixées à ses pouvoirs en matière immobilière.

Priorité 4

Entreprendre, renouveler et faire connaître les plans d'utilisation du sol, et coordonner promptement et efficacement l'utilisation des terrains fédéraux et le design dans la région de la capitale nationale.

Résultats prévus	
Moyen terme	Des outils de planification novateurs sont mis en œuvre.
Long terme	Les plans de la CCN appuient l'orientation à long terme visant à faire de la région de la capitale nationale un lieu animé, durable et unique.

Initiative	Jalons de la période de planification	Échéance	État
Renouvellement et examen de plans directeurs et d'autres politiques	Terminer le renouvellement du Plan directeur du parc de la Gatineau.	2019-2021	Écart par rapport à la cible
	Achever l'examen de la MTIN.	2019-2021	Écart par rapport à la cible
	Amorcer la modélisation 3D de la région de la capitale pour appuyer le renouvellement de la politique de protection des vues.	2019-2021	Écart par rapport à la cible
	Faire progresser la mise en œuvre des projets prioritaires du Plan lumière de la capitale avec des partenaires.	2019-2021	Écart par rapport à la cible
Processus d'approbation fédérale de l'utilisation du sol, du design et des transactions immobilières	Évaluer la valeur ajoutée du processus d'approbation fédérale de l'utilisation du sol, du design et des transactions immobilières.	2019-2021	En bonne voie de réalisation
	Favoriser une meilleure compréhension des exigences chez les promoteurs sollicitant des approbations fédérales.	2019-2021	En bonne voie de réalisation

Renouvellement et examen de plans directeurs et d'autres politiques : En raison des consignes de santé publique concernant les rassemblements en personne pour prévenir la propagation de la COVID-19, les consultations publiques ont été reportées. Par conséquent, le renouvellement du Plan directeur du parc de la Gatineau a été retardé pour permettre la révision de l'ébauche.

L'examen de la MTIN est en cours, et la CCN prévoit mener des consultations publiques concernant certains des changements proposés. L'achèvement de l'examen a donc été retardé.

En raison de priorités concurrentes et du faible nombre d'employés possédant l'expertise requise, la mise au point du modèle 3D n'a pas progressé au rythme escompté. Ces travaux se poursuivront en 2020-2021.

La CCN continue de faire progresser les projets liés à la mise en œuvre du Plan lumière de la capitale. Elle a commencé les travaux d'intégration d'éléments d'éclairage à la fontaine des Grands Lacs, au Jardin des provinces et des territoires et à la fontaine Colonel-By, au parc de la Confédération. Les deux projets ont été interrompus en raison des mesures mises en place sur les chantiers de construction pour prévenir la propagation de la COVID-19.

Processus d'approbation fédérale de l'utilisation du sol, du design et des transactions immobilières : Dans le cadre de ses travaux d'examen et d'optimisation du processus d'approbation fédérale de l'utilisation du sol, du design et des transactions immobilières, la CCN a élaboré un sondage au sujet du processus qui sera mené par l'équipe de la CCN qui en est responsable auprès des requérants. La CCN a choisi des projets sur lesquels elle réalisera une évaluation pilote des indicateurs liés aux approbations fédérales de l'utilisation du sol, du design et des transactions immobilières. Elle a aussi continué de mieux faire comprendre le processus d'approbation et les processus liés à la valeur patrimoniale dans le cadre d'activités de rayonnement, notamment des rencontres avec SPAC, la Défense nationale, la Ville de Gatineau, la Ville d'Ottawa, L'Hôpital d'Ottawa et des requérants du secteur privé.

Priorité 5

Exercer un leadership exemplaire dans la création d'une région de la capitale nationale résiliente et durable sur le plan de l'environnement, et continuer d'être reconnue comme l'intendante des terrains et des actifs fédéraux.

Résultats prévus	
Moyen terme	Les pratiques exemplaires des capitales les plus vertes sont adoptées, en collaboration avec la Ville d'Ottawa et la Ville de Gatineau.
Long terme	Par ses pratiques et ses politiques, la CCN contribue à la durabilité de la région de la capitale nationale.

Initiative	Jalons de la période de planification	Échéance	État
Stratégie de développement durable	Amorcer la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable, et chercher de nouveaux partenaires pour une collaboration accrue.	2019-2021	En bonne voie de réalisation
Favoriser des relations plus solides avec des organisations de capitales et des réseaux urbains.	Contribuer à renforcer l'Organisation des capitales canadiennes.	2019-2021	En bonne voie de réalisation
	Entretenir des relations avec les membres de l'Alliance des capitales, en se concentrant sur celles du G7.	2019-2021	En bonne voie de réalisation
Amélioration et conservation du parc de la Gatineau, de la Ceinture de verdure et des terrains urbains de la CCN	Ceinture de verdure et terrains urbains de l'Ontario Élaborer des partenariats visant à améliorer les objectifs du portefeuille relativement aux programmes, à la gestion des ressources naturelles et à l'amélioration des écosystèmes valorisés.	2019-2021	En bonne voie de réalisation
	Rétablir le couvert forestier urbain par la priorisation des activités de plantation d'arbres en vue de l'atteinte d'objectifs précis.	2019-2021	En bonne voie de réalisation
	Promouvoir d'importants anniversaires de programmes par l'amélioration de projets.	2019-2021	Écart par rapport à la cible
	Parc de la Gatineau et terrains urbains du Québec Mettre en œuvre le projet de gestion responsable des sentiers pour réduire le nombre et l'incidence des sentiers non officiels.	2019-2021	En bonne voie de réalisation
	Restaurer l'habitat dans le secteur du lac des Fées.	2019-2021	En bonne voie de réalisation
	Restaurer les berges dégradées le long de la rivière Gatineau.	2019-2021	Cible non atteinte

Stratégie de développement durable : La CCN a commencé la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable et rédigé le rapport annuel 2019-2020 relatif à celle-ci.

Favoriser des relations plus solides avec des organisations de capitales et des réseaux urbains : La CCN a été l'hôte de l'assemblée générale annuelle de l'Organisation des capitales canadiennes, qui a eu lieu au Labo d'urbanisme en janvier 2020. Les membres de l'Organisation ont rencontré des membres du personnel de la CCN pour discuter de questions et de défis communs.

La National Capital Planning Commission de Washington D.C. a invité des représentants de la CCN et de la National Capital Authority de Canberra, en Australie, à participer en personne à un atelier d'une journée, dans le cadre du renouvellement de son plan directeur des monuments et des musées.

Amélioration et conservation du parc de la Gatineau, de la Ceinture de verdure et des terrains urbains de la CCN

Ceinture de verdure et des terrains urbains de l'Ontario : L'équipe de la Ceinture de verdure a établi un projet pluriannuel sur les pollinisateurs, ciblant les papillons et les abeilles, qui vise à accroître la diversité végétale. On a semé à deux endroits un mélange de plantes de pré et établi une entente de recherche conjointe avec l'Université d'Ottawa pour effectuer le suivi et la recherche pendant deux saisons sur le terrain. Des spécialistes de l'écologie des milieux humides et des ingénieurs en géotechnique de Canards Illimités Canada ont préparé un plan de restauration des milieux humides pour le ruisseau Watts et le fossé municipal Kizell. En ce qui concerne la création d'un programme éducatif à l'ancien terrain de golf Ottawa Family Golf, les discussions sont suspendues avec la Société pour la nature et les parcs du Canada jusqu'à ce qu'on améliore les bâtiments de la CCN au stationnement P16, près de l'intersection de la rue Bank et du chemin Conroy.

Parc de la Gatineau et terrains urbains du Québec : La CCN a mis en œuvre le projet de gestion responsable des sentiers pour réduire le nombre et l'incidence des sentiers non officiels. Une évaluation environnementale a débuté pour la phase 3 du projet. Un cours de superviseur bénévole a été créé.

Des travaux de restauration de l'habitat ont été réalisés dans le secteur du lac des Fées et comprenaient la démolition d'un amphithéâtre et la remise à l'état naturel d'un tronçon de sentier.

Les travaux de restauration des berges dégradées de la rivière Gatineau ont débuté au début de 2019. Toutefois, les inondations du printemps 2019 ont entraîné de nouveaux dommages dans le secteur situé entre le pont Lady-Aberdeen et le pont du Rapibus, de même qu'à la berge du lac Leamy.

Priorité 6

Faire preuve d'excellence de façon à ce que la CCN soit reconnue comme une société d'État fédérale exemplaire et un employeur de choix dans la région de la capitale nationale.

Résultats prévus	
Moyen terme	Les opérations et les processus soutiennent la prise de décisions éclairées, et les processus relatifs aux ressources humaines sont renouvelés.
Long terme	Les opérations sont exemplaires, et la CCN est reconnue comme un employeur de choix.

Initiative	Jalons de la période de planification	Échéance	État
Mobilisation des employés	Renouveler la stratégie de mobilisation des employés.	2019-2021	En bonne voie de réalisation
	Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie d'affectation des locaux (phases I et II).	2019-2021	Écart par rapport à la cible
Recrutement et maintien des effectifs	Moderniser le cadre de recrutement.	2019-2021	En bonne voie de réalisation
Stratégie d'apprentissage organisationnel	Élaborer une stratégie d'apprentissage organisationnel.	2019-2021	En bonne voie de réalisation
	Élaborer des politiques et des marches à suivre.	2019-2021	En bonne voie de réalisation
	Effectuer une analyse des besoins d'apprentissage tous azimuts.	2019-2021	En bonne voie de réalisation
	Concevoir des activités pour favoriser le perfectionnement professionnel, renforcer le cadre de gestion, faciliter la planification de la relève et soutenir la gestion des compétences.	2019-2021	En bonne voie de réalisation
Transformation numérique Efficacité des processus opérationnels	Améliorer le système de gestion des documents de la CCN et l'intégrer dans la stratégie mobile et infonuagique.	2019-2021	En bonne voie de réalisation
	Automatiser les processus opérationnels administratifs.	2019-2021	En bonne voie de réalisation
	Améliorer le système de planification des ressources de l'entreprise (finances et gestion des actifs) en fonction des besoins de la clientèle, et instaurer des capacités de production de rapports au moyen du produit Power BI.	2019-2021	En bonne voie de réalisation
Transformation numérique Transformation à l'intention des Canadiens	Faire évoluer la façon dont la CCN fournit de l'information aux utilisateurs finaux qui ont accès à ses propriétés.	2019-2021	Cible non atteinte
	Améliorer le système de gestion des relations avec la clientèle, afin d'avoir un aperçu global de tous les échanges avec le public et d'offrir ainsi le meilleur niveau de service.	2019-2021	En bonne voie de réalisation
	Utiliser des modèles 3D pour les présentations publiques et la planification du design.	2019-2021	Écart par rapport à la cible
Plan intégré de marketing, de communication et d'affaires publiques	Faire connaître et promouvoir la conservation, les comportements responsables, les activités dans les parcs et les programmes.	2019-2020	En bonne voie de réalisation
	Chercher et établir des partenariats à valeur ajoutée et y collaborer.	2019-2020	En bonne voie de réalisation

Mobilisation du personnel : Le cadre de mobilisation du personnel a été mis à jour en 2018-2019, et les aspects du mieux-être et de la santé mentale ont été intégrés au cadre en 2019-2020. La mise en œuvre du cadre a débuté.

La CCN poursuit la mise en œuvre de la stratégie d'affectation des locaux (phases I et II). La portée du projet a été redéfinie. Le concept, la structure du projet et une stratégie de gestion du changement ont été élaborés. Pour cette activité, la CCN évalue les incidences de la pandémie de COVID-19 et les restrictions qui y sont associées concernant l'accès aux lieux de travail.

Recrutement et maintien des effectifs : La CCN a trouvé un fournisseur pour la modernisation de son cadre de recrutement, et le système a été lancé avec succès le 1^{er} avril 2020. La stratégie d'apprentissage et de perfectionnement de la CCN, ainsi que ses plans d'action relatifs aux langues officielles et à l'équité en matière d'emploi contribueront à la modernisation du cadre de recrutement, à la mobilisation et au maintien en poste du personnel, ainsi qu'à l'établissement d'une main-d'œuvre diversifiée et compétente à la CCN.

Stratégie d'apprentissage organisationnel : Le Comité de la haute direction de la CCN a approuvé une stratégie d'apprentissage et de perfectionnement, un plan sur les langues officielles et un plan sur l'équité en matière d'emploi pour favoriser le perfectionnement professionnel à tous les échelons de l'organisation. Il a aussi approuvé la Politique d'apprentissage et de perfectionnement en décembre 2019.

La CCN continue de surveiller les besoins en apprentissage de son personnel en utilisant différentes sources, comme les sondages éclair auprès des employés, le Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux, les consultations auprès des cadres intermédiaires et des directeurs, de même qu'une évaluation des besoins organisationnels en apprentissage.

La CCN continue de concevoir des activités pour appuyer le perfectionnement professionnel, la gestion des compétences, le cadre de gestion et la planification de la relève, et par ces efforts, de même qu'en mettant en œuvre sa stratégie d'apprentissage organisationnelle, elle contribue à moderniser le recrutement et le maintien en poste.

Transformation numérique – Efficacité des processus opérationnels : La CCN a défini l'ampleur des travaux d'amélioration du système de gestion des documents et d'intégration de ce système à la stratégie mobile et infonuagique.

La société d'État a mis au point un système automatisé de suivi des candidatures, destiné aux processus opérationnels administratifs, qui a été lancé au début du premier trimestre de 2020-2021. Il comprend aussi un volet de suivi du rendement des employés.

Le système de gestion des biens de l'entreprise DAXEAM fait l'objet d'un examen et d'une optimisation pour qu'il puisse appuyer le Système informatisé de gestion de l'entretien; il sera implanté prochainement.

Transformation numérique – Transformation de la CCN à l'intention des citoyens canadiens : En raison de différents problèmes techniques, d'une définition plus précise des besoins et de priorités concurrentes, les travaux visant à améliorer la façon de fournir de l'information aux utilisateurs finaux ayant accès aux propriétés de la CCN ont été retardés.

Diverses améliorations ont été apportées au système de gestion des relations avec la clientèle utilisé par le Centre de contact de la CCN. On a acheté et configuré un système d'automatisation du marketing, et de la formation a été donnée au personnel qui pourrait être appelé à l'utiliser.

La phase 1 de l'élaboration du modèle 3D est en cours. On travaille à la création d'une option de survol en vue des présentations à venir sur la revitalisation de la pointe Nepean.

Plan intégré de marketing, de communication et d'affaires publiques : Les activités de communication publique continuent de mieux sensibiliser le public, particulièrement les usagers des terrains et des biens de la CCN.

Relativement à l'objectif de chercher et d'établir des partenariats à valeur ajoutée, la CCN a terminé le livre *Les arbres remarquables de la capitale du Canada*, et celui-ci sera bientôt imprimé. L'échéancier du livre concernant l'archéologie aux plaines LeBreton a été modifié, et le livre sera publié.

Cadre de mesure du rendement 2019-2020

Le tableau ci-dessous présente les résultats obtenus en 2019-2020 par rapport aux cibles du cadre de mesure du rendement (CMR) de la CCN, ainsi que des données antérieures concernant 2018-2019 et 2017-2018. Dans le CMR, les objectifs de rendement sont répartis en cinq catégories : location immobilière, gestion de projets, approbations fédérales, mobilisation et rayonnement et équité en matière d'emploi.

Mesures	Cibles	Résultats		
Location immobilière	Taux de vacance	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Résidentielle	4 %	2,6 %	2,8 %	0,8 %
Commerciale	4 %	3 %	3,9 %	2,7 %
Agricole	4 %	1,4 %	1,8 %	2,7 %
Location immobilière	Revenus	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Résidentielle*	3,3 M\$	3,2 M\$	3,2 M\$	3,3 M\$
Commerciale*	18,7 M\$	17,7 M\$	17,8 M\$	18,7 M\$
Agricole*	1,4 M\$	1,4 M\$	1,6 M\$	1,9 M\$
Gestion de projets**				
Projets réalisés dans les délais	57 % des projets prévus ont été réalisés dans les délais.			
Projets réalisés dans le respect de la portée	75 % des projets prévus ont été réalisés selon la portée.			
Projets réalisés dans le respect du budget	71 % des projets ont été réalisés dans le respect du budget.			
Approbations fédérales	Approbation des accords sur les niveaux de service	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Niveaux 1, 2 et 3	75 % des délais des accords sur les niveaux de service ont été respectés.	80 %	73 %	59 %
Mobilisation et rayonnement	Mobilisation	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Mobilisation dans les médias sociaux	Augmentation de la mobilisation globale dans les médias sociaux d'un exercice à l'autre	190 %	-0,4 %	23 %
Abonnés des médias sociaux	Augmentation de l'ensemble du nombre d'abonnés des médias sociaux d'un exercice à l'autre	14 %	11,5 %	11 %
Activités de mobilisation du public de la CCN	S.O.	55	47	30
Équité en matière d'emploi	Représentation souhaitée au sein du personnel de la CCN***	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Femmes	47,8 %	51,5 %	51,2 %	50,4 %
Autochtones	2,5 %	2,9 %	2,2 %	1,9 %
Personnes handicapées	4,3 %	4,5 %	3,3 %	3,4 %
Membres d'une minorité visible	15,8 %	8,2 %	11,8 %	11,8 %

* Les sommes indiquées comprennent les recouvrements d'impôt foncier.

** Ces pourcentages tiennent compte des modifications apportées au seuil de sensibilité ayant servi à mesurer la réalisation des projets en 2019-2020.

***Les données relatives à la représentation souhaitée à la CCN correspondent à celles sur la disponibilité sur le marché du travail de la région.

Examen financier

Crédits parlementaires

En 2019-2020, la CCN a reçu un total de 137,7 millions de dollars en crédits parlementaires pour les dépenses d'exploitation et en immobilisations. Cela représente une augmentation nette de 28,4 millions, ou 26 p. 100, par rapport aux 109,3 millions de 2018-2019. Cette augmentation est principalement attribuable à ce qui suit.

Des crédits parlementaires non récurrents et spécifiques à des projets pour des dépenses d'exploitation et en immobilisations :

- 28,5 millions provenant du budget de 2018 pour la revitalisation du portefeuille d'immobilisations corporelles de la CCN;
- 3,5 millions dans le cadre du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux, conformément au calendrier de financement.

Une augmentation permanente des crédits pour des dépenses d'exploitation :

- 0,2 million pour l'augmentation économique des étudiants.

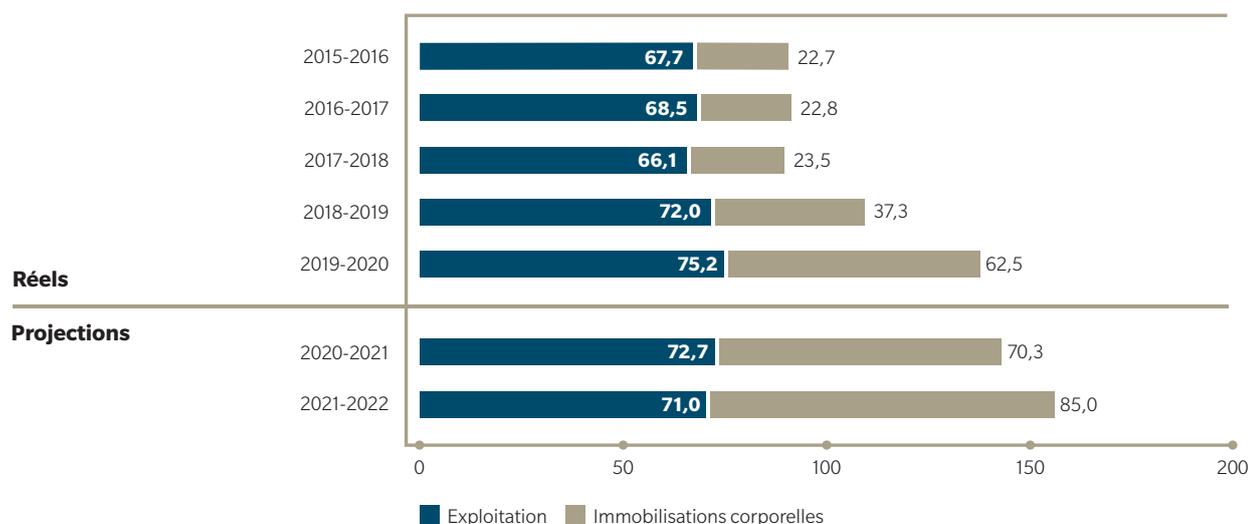
Ces augmentations ont été compensées en partie par les dépenses suivantes :

- 1,8 million pour l'incidence rétroactive de la convention collective, reçus en 2018-2019;
- 1,5 million pour le projet de réhabilitation de la résidence du lac Mousseau;
- 0,5 million pour le Monument aux victimes du communisme.

Tableau 1 : Crédits parlementaires de 2018-2019 à 2021-2022 (en milliers de dollars)

	Réels			Projections	
	2018-2019	2019-2020	Écart	2020-2021	2021-2022
Exploitation	66 146	73 989	7 843	72 666	71 036
Exploitation - supplémentaires	5 868	1 217	(4 651)	-	-
Total partiel	72 014	75 206	3 192	72 666	71 036
Immobilisations corporelles	29 042	62 453	33 411	70 319	84 946
Immobilisations corporelles - supplémentaires	8 253	-	(8 253)	-	-
Total partiel	37 295	62 453	25 158	70 319	84 946
Total des crédits	109 309	137 659	28 350	142 985	155 982

Diagramme 1 : Crédits parlementaires, de 2015-2016 à 2021-2022 (en millions de dollars)



Revenus

La CCN a généré des produits d'exploitation de 56,3 millions de dollars en 2019-2020, une augmentation de 9,9 millions, ou 21 p. 100, par rapport aux 46,4 millions générés en 2018-2019. Cette augmentation est attribuable à ce qui suit.

Les augmentations résultant des revenus non récurrents suivants de l'année courante :

- 6,4 millions découlant du gain sur la cession d'immobilisations corporelles, principalement pour les dispositions de terrains de la phase 1 du train léger sur rail (TLR);
- 3,0 millions en revenus d'intérêts principalement en raison de la constatation d'intérêts provenant des transferts de la phase 1 du TLR, ainsi que de la hausse des soldes bancaires en 2019-2020;
- 1,6 million en revenus d'opérations de location et de servitudes, principalement attribuable à des hausses dans le portefeuille commercial, ainsi qu'à des revenus accrus de servitudes et de permis d'occupation;
- 0,1 million en frais d'accès aux usagers.

Ces augmentations ont été en partie compensées par les baisses de revenus suivantes :

- 0,8 million en recouvrements, principalement liés au projet de réhabilitation de la résidence du lac Mousseau réalisé l'année précédente;
- 0,4 million en revenus de sous-location au siège social à la suite de l'expiration de l'entente.

Les opérations de location et les servitudes ont constitué la plus importante source de revenus d'exploitation en 2019-2020, représentant 46 p. 100 du total (par rapport à 53 p. 100 en 2018-2019). La pandémie de COVID-19 a entraîné des répercussions progressives sur l'ensemble de l'économie et sur certains secteurs, ce qui influera, dans une certaine mesure, sur les opérations et la situation financière futures de la CCN, notamment sur ses opérations de location et ses projets de construction. Une estimation de l'impact financier n'est pas réalisable pour le moment.

Diagramme 2 : Principales sources des revenus d'exploitation, de 2015-2016 à 2021-2022 (en millions de dollars)

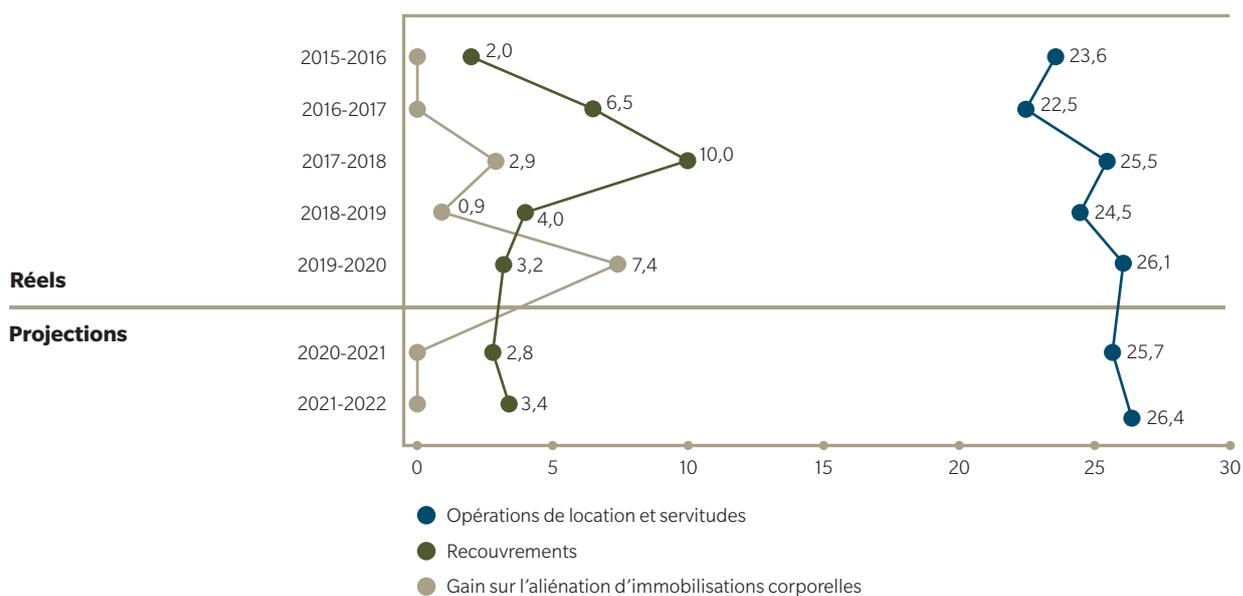
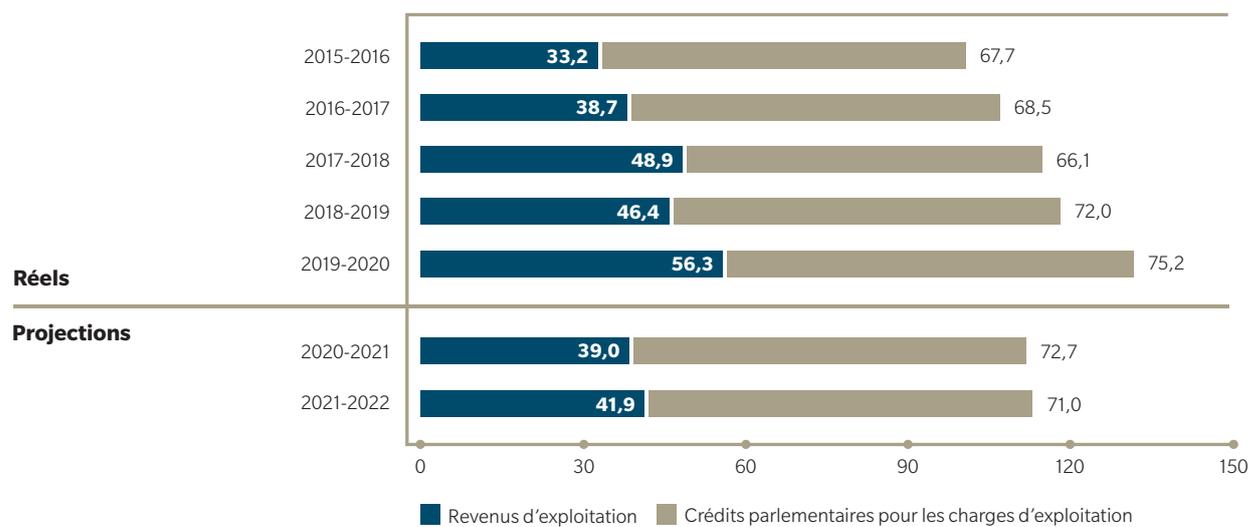


Diagramme 3 : Financement d'exploitation total, de 2015-2016 à 2021-2022 (en millions de dollars)

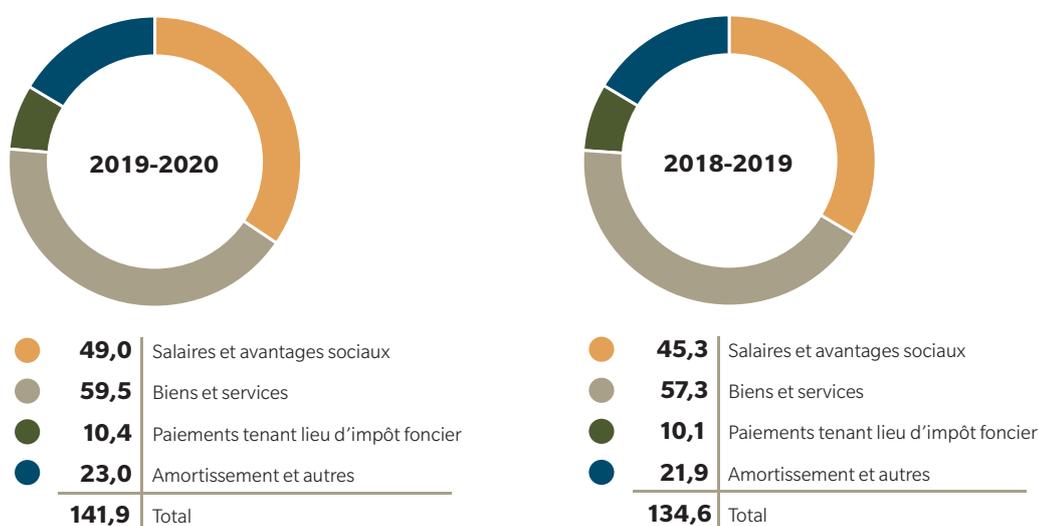


Charges

Les charges d'exploitation totales de la CCN, détaillées par objet à la note 14 des états financiers, ont augmenté de 5 p. 100 pour atteindre 141,9 millions de dollars, comparativement à 134,6 millions en 2018-2019. L'augmentation de 7,3 millions d'un exercice à l'autre s'explique principalement par les augmentations suivantes : 3,7 millions en salaires et avantages sociaux, 2,2 millions en biens et services, 1,6 million en réduction de valeur des immobilisations corporelles relative à divers actifs, 0,4 million en dépenses d'amortissement et 0,3 million en paiements tenant lieu d'impôts fonciers. Ces augmentations sont en partie compensées par une diminution de 0,9 million de la perte relative à la cession d'immobilisations corporelles.

Les augmentations d'une année à l'autre de 3,7 millions en salaires et avantages sociaux et de 2,2 millions en biens et services ont été financées par des crédits parlementaires additionnels provenant du budget de 2018.

Diagramme 4 : Ventilation des charges par objet (en millions de dollars)



Excédent

L'excédent de 52,0 millions de dollars en 2019-2020 est principalement attribuable à ce qui suit :

- un excédent de 42,7 millions qui s'explique surtout par une différence temporaire entre le moment où le financement des immobilisations est comptabilisé, soit au moment de la réception, et la charge d'amortissement;
- un gain de 7,4 millions sur la cession d'immobilisations corporelles, principalement lié aux dispositions de terrains de la phase 1 du TLR;
- une compensation de 6,4 millions, comptabilisée dans les autres revenus, reçue en échange du droit d'aménager une propriété avec une densité supplémentaire.

Ces éléments ont été partiellement compensés par ce qui suit :

- une réduction de valeur de diverses immobilisations corporelles de 3,1 millions;
- une hausse de 0,3 million des paiements tenant lieu d'impôts fonciers;
- une perte de 0,2 million relative à la cession d'immobilisations corporelles.

Dépenses en immobilisations

En 2019-2020, la CCN a fait des dépenses en immobilisations de 54,9 millions de dollars, ce qui représente une augmentation totale de 8,5 millions par rapport aux 46,4 millions de 2018-2019.

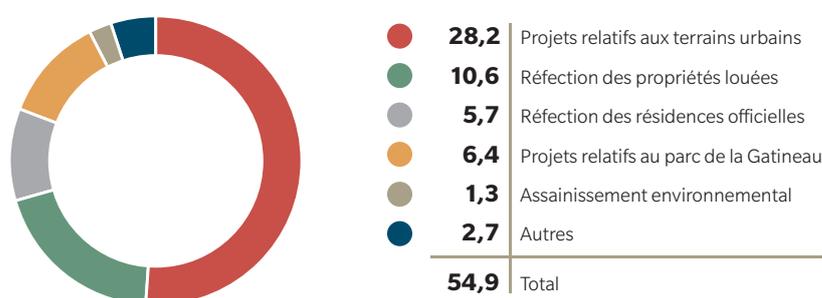
Voici les investissements majeurs qui ont été réalisés en 2019-2020 :

- 28,2 millions pour des projets du portefeuille des terrains urbains, tels que la réfection du pont tournant Hog's Back, la reconstruction du pont de la sortie LeBreton de la promenade Sir-John-A.-Macdonald, le resurfacement de la chaussée et l'élargissement de la piste cyclable du pont du Portage, la stabilisation des berges de l'île Victoria, le déplacement du stationnement du pont Champlain, l'amélioration de l'accès au débarcadère Richmond, le réaménagement de la pointe Nepean et la réfection du sentier de l'île;
- 10,6 millions pour les propriétés locatives, incluant la réfection du Pavillon de la rivière de la capitale nationale, la réfection du 25, rue George, l'établissement de bistrots dans les parcs de la CCN et la réfection du 541, promenade Sussex;
- 6,4 millions pour des projets dans le parc de la Gatineau, incluant la réfection de la promenade du Lac-Philippe;
- 5,7 millions pour les résidences officielles, ce qui inclut les projets de rénovation de la maison de ferme et du bâtiment principal de la résidence du lac Mousseau;
- 1,3 million pour des projets environnementaux, dont l'assainissement du parc Kingsview et d'autres sites contaminés; un montant de 3,0 millions a aussi été affecté à la décontamination de l'île Victoria en 2019-2020, mais cela n'a pas eu d'incidence sur le budget, puisque la somme avait déjà été comptabilisée dans la provision;
- 2,7 millions pour d'autres dépenses en immobilisations, y compris l'achat de matériel, des projets dans la Ceinture de verdure et l'acquisition de biens immobiliers.

L'écart le plus important des dépenses en immobilisations par rapport à l'année précédente est principalement lié à l'augmentation des investissements effectués dans le portefeuille des terrains urbains visant à résoudre l'entretien différé par des projets financés dans le cadre du budget de 2018. Cette augmentation a été compensée par une diminution de la provision destinée à l'assainissement environnemental à venir de l'île Victoria et du secteur Hurdman Ouest inscrite l'année précédente.

La CCN a amorcé tous les projets financés par les crédits parlementaires du budget de 2018, et la majorité d'entre eux sont en cours ou ont été achevés à la fin de l'exercice 2019-2020. Les plus importants comprennent le remplacement du pont LeBreton de la promenade Sir John-A.-Macdonald, la réfection du pont tournant Hog's Back et la réfection du pont du Portage.

Diagramme 5 : Dépenses en immobilisations corporelles de la CCN pour 2019-2020 (en millions de dollars)



Analyse budgétaire

Le tableau 2 présente l'analyse détaillée des résultats d'exploitation par rapport au Résumé du Plan d'entreprise de 2019-2020 à 2023-2024 et aux résultats réels de 2018-2019. Il fournit également les budgets d'exploitation de 2020-2021, tels qu'ils sont présentés dans le Résumé du Plan d'entreprise de 2020-2021 à 2024-2025.

L'excédent des revenus par rapport au budget de 2019-2020 est principalement attribuable aux autres revenus plus élevés que prévu liés la compensation reçue en échange du droit d'aménager une propriété avec une densité supplémentaire et aux revenus d'intérêts supplémentaires liés principalement à la constatation d'intérêts provenant des transferts de la phase 1 du TLR, ainsi qu'à la hausse des soldes bancaires en 2019-2020.

Les charges d'exploitation réelles ont été supérieures de 5,7 millions de dollars par rapport au budget, surtout en raison de réductions de valeur d'immobilisations corporelles non budgétisées, ainsi que des salaires et avantages sociaux et des paiements tenant lieu d'impôts fonciers plus élevés que le budget.

Tableau 2 : État des résultats et de l'excédent accumulé pour les exercices se terminant le 31 mars (en milliers de dollars)

	2020-2021	2019-2020			2018-2019		
	Budget	Budget	Réel	Écart	Budget	Réel	Écart
Revenus							
Opérations de location et servitudes	25 723	24 761	26 125	1 364	24 075	24 508	433
Recouvrements	2 824	3 214	3 239	25	3 390	4 034	644
Frais d'accès aux usagers	3 487	3 445	3 713	268	3 531	3 614	83
Intérêts	2 694	4 701	5 873	1 172	1 312	2 875	1 563
Sous-location du siège social	–	1 729	1 713	(16)	2 277	2 164	(113)
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	–	8 812	7 368	(1 444)	–	933	933
Autres revenus	4 242	1 521	8 245	6 724	1 815	8 289	6 474
	38 970	48 183	56 276	8 093	36 400	46 417	10 017
Charges							
Planification à long terme	5 929	6 606	4 534	2 072	5 794	4 243	1 551
Intendance et protection	102 100	93 964	102 963	(8 999)	89 612	95 111	(5 499)
Services internes	32 462	35 622	34 401	1 221	36 214	35 219	995
	140 491	136 192	141 898	(5 706)	131 620	134 573	(2 953)
Déficit avant le financement du gouvernement du Canada	(101 521)	(88 009)	(85 622)	2 387	(95 220)	(88 156)	7 064
Financement du gouvernement du Canada							
Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation	72 666	73 810	75 206	1 396	68 117	72 014	3 897
Crédits parlementaires pour les immobilisations corporelles	70 319	62 453	62 453	–	40 312	37 295	(3 017)
	142 985	136 263	137 659	1 396	108 429	109 309	880
Excédent de l'exercice	41 464	48 254	52 037	3 783	13 209	21 153	7 944
Excédent accumulé au début de l'exercice	721 090		669 053			647 900	
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	762 554		721 090			669 053	

Génération de revenus, limitation des coûts et gestion du cycle de vie des actifs

Depuis plusieurs années, les investissements requis pour entretenir convenablement la vaste base d'actifs de la CCN ont largement dépassé les crédits parlementaires et les allocations budgétaires dont elle dispose. Pour faire face à ces déficits de financement, la CCN continuera de mettre en œuvre des stratégies visant à générer des revenus et à contenir les coûts. Bien que ces efforts aient été efficaces, la CCN a également dû reporter l'entretien de certains actifs afin de prioriser d'autres travaux, principalement afin de régler des problèmes de santé et de sécurité.

En 2016 et 2017, la CCN a fait l'analyse détaillée de l'état de ses actifs et de ses infrastructures. Les résultats de cette étude ont servi et continuent de servir à l'élaboration de stratégies de portefeuille à moyen et à long terme ainsi que de plans de gestion des actifs. Dans son budget de 2018, le gouvernement a approuvé un investissement de 55 millions de dollars sur deux ans (de 2018-2019 à 2019-2020) qui permet à la CCN d'effectuer des travaux de revitalisation sur les immobilisations corporelles de son portefeuille qui sont dans un état critique. Ce financement a permis à la société d'État de commencer à s'occuper de l'entretien d'actifs prioritaires, s'assurant ainsi que ces actifs particuliers ne posent pas de problèmes de santé et de sécurité.

À court terme, la CCN met en œuvre le programme d'investissement annoncé dans le budget de 2018 pour la revitalisation de ses actifs et effectue des travaux pour améliorer ceux qui doivent être revitalisés pour assurer leur bon état. Afin de s'assurer que ses infrastructures et ses actifs répondent aux attentes et aux besoins des Canadiens, la CCN continuera de travailler avec le gouvernement pour répondre à ses besoins financiers à long terme et trouver une solution aux pressions financières résultant, en partie, de divers projets que le gouvernement du Canada a mis en œuvre ces dernières années dans la région de la capitale.

En même temps, dans le cadre de sa stratégie de viabilité financière, la CCN continuera de mettre en œuvre des stratégies visant à générer des revenus supplémentaires et à contenir les coûts. De plus, elle entreprendra des exercices de rationalisation et d'établissement de priorités et tirera parti d'occasions de partenariats, lorsque cela est approprié.

Sommaire de l'état de la situation financière

Les actifs financiers totaux s'élevaient à 183,1 millions de dollars au 31 mars 2020, soit une diminution de 12,8 millions, ou 7 p. 100, par rapport à 195,9 millions au 31 mars 2019. Cette diminution est principalement attribuable aux dépôts de garantie et d'exécution ainsi qu'aux intérêts courus retournés à la Ville d'Ottawa relativement au projet de TLR, qui ont été compensés par des sommes reçues et inscrites dans des comptes spéciaux pour la réalisation de projets futurs.

Les passifs s'établissent à 158,7 millions de dollars au 31 mars 2020, soit une diminution de 37,4 millions, ou 19 p. 100, par rapport à 196,1 millions au 31 mars 2019. Cette diminution est principalement attribuable à la réduction du passif de 71,1 millions des sommes retournées ou transférées pour les phases 1 et 2 du TLR. Elle a été compensée par une augmentation des revenus reportés de 23,0 millions, principalement attribuable à la réception de fonds destinés à l'aménagement du parc riverain de la berge sud, à l'aménagement de lieux commémoratifs à venir et à des servitudes, qui seront amorties au fil du temps, ainsi qu'à une augmentation de 9,3 millions dans les créditeurs et charges à payer.

Les actifs non financiers se chiffraient à 696,7 millions de dollars au 31 mars 2020, une augmentation de 27,5 millions, ou 4 p. 100, par rapport à 669,2 millions au 31 mars 2019. Cette augmentation fait état principalement des augmentations des immobilisations corporelles nettes de l'amortissement, y compris la réalisation de projets d'immobilisations financés par le budget de 2018, ainsi que des dispositions de terrains pour le réseau de TLR, compensées par la baisse des frais payée d'avance.

ÉTATS FINANCIERS

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020



Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers ci-joints de la Commission de la capitale nationale (CCN), dont la responsabilité incombe à la direction, ont été approuvés par le conseil d'administration. Ils ont été préparés par la direction selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public, et comprennent, s'il y a lieu, des estimations que la direction a faites au meilleur de son jugement. L'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec celle présentée dans les états financiers.

La direction a établi et tient à jour des documents comptables, des contrôles financiers et de gestion et des systèmes d'information conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens de la CCN sont protégés et contrôlés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficace en vue de l'atteinte des objectifs de la CCN, et que les opérations sont conformes à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la capitale nationale*, aux règlements administratifs de la CCN ainsi qu'à l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Des audits internes sont effectués régulièrement pour évaluer le rendement des systèmes d'information, des contrôles de gestion et des pratiques connexes.

L'auditeur externe de la CCN, soit le vérificateur général du Canada, effectue l'audit des états financiers et en fait rapport à la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement.

Le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des états financiers principalement par l'entremise du Comité d'audit où seuls ses membres siègent. Ce comité rencontre périodiquement la direction et les auditeurs internes et externes pour discuter des résultats des audits en ce qui a trait à l'efficacité des contrôles comptables internes, pour examiner les questions relatives aux rapports financiers et en discuter. Les auditeurs internes et externes ont un accès sans restriction au Comité d'audit, en présence ou non de la direction.

Le premier dirigeant,

Le Vice-président, Services généraux,
et Chef des services financiers,



Tobi Nussbaum



Michel Houle, CPA, CMA

Ottawa, Canada
Le 6 octobre 2020



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Commission de la capitale nationale, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, et l'état des résultats et de l'excédent accumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets (dette nette) et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission de la capitale nationale au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Commission de la capitale nationale conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Commission de la capitale nationale à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Commission de la capitale nationale ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Commission de la capitale nationale.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Commission de la capitale nationale;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Commission de la capitale nationale à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Commission de la capitale nationale à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Commission de la capitale nationale pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de la Commission de la capitale nationale dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur la capitale nationale*, les règlements administratifs de la Commission de la capitale nationale ainsi que l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À notre avis, les opérations de la Commission de la capitale nationale dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de la Commission de la capitale nationale aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de la Commission de la capitale nationale à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,



Mathieu Le Sage, CPA, CGA
Directeur principal

Ottawa, Canada
Le 6 octobre 2020

État de la situation financière

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2020	2019
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	162 158	75 336
Trésorerie et équivalents de trésorerie affectés (note 4)	4 684	79 907
Créances (note 5)	7 066	11 301
Placements (note 3)	9 183	29 357
	183 091	195 901
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	27 961	18 633
Train léger sur rail (note 4)	2 332	73 437
Provision pour assainissement environnemental (note 7)	63 901	65 354
Revenus reportés (note 8)	41 640	18 610
Avantages sociaux futurs (note 9)	9 992	9 598
Autres passifs (note 10)	12 836	10 463
	158 662	196 095
Actifs financiers nets (dette nette)	24 429	(194)
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 11)	690 833	660 564
Frais payés d'avance	1 297	3 494
Autres actifs non financiers (note 12)	4 531	5 189
	696 661	669 247
Excédent accumulé	721 090	669 053

Droits contractuels, obligations contractuelles et passifs éventuels (notes 16, 17 et 18)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration

Le président du conseil d'administration,



Marc Seaman

La présidente du Comité d'audit,



Tanya Gracie

État des résultats et de l'excédent accumulé

Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	2020 Budget	2020 Réel	2019 Réel
	(note 2)		
Revenus			
Opérations de location et servitudes (note 13)	24 761	26 125	24 508
Recouvrements	3 214	3 239	4 034
Frais d'accès aux usagers	3 445	3 713	3 614
Intérêts	4 701	5 873	2 875
Sous-location du siège social	1 729	1 713	2 164
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	8 812	7 368	933
Autres revenus (note 13)	1 521	8 245	8 289
	48 183	56 276	46 417
Charges (notes 1 et 14)			
Planification à long terme	6 606	4 534	4 243
Intendance et protection	93 964	102 963	95 111
Services internes	35 622	34 401	35 219
	136 192	141 898	134 573
Déficit avant le financement du gouvernement du Canada	(88 009)	(85 622)	(88 156)
Financement du gouvernement du Canada			
Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation (note 15)	73 810	75 206	72 014
Crédits parlementaires pour les immobilisations corporelles (note 15)	62 453	62 453	37 295
	136 263	137 659	109 309
Excédent de l'exercice	48 254	52 037	21 153
Excédent accumulé au début de l'exercice	657 574	669 053	647 900
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	705 828	721 090	669 053

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

État de la variation des actifs financiers nets (dette nette)

Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	2020 Budget	2020 Réel	2019 Réel
	(note 2)		
Excédent de l'exercice	48 254	52 037	21 153
Acquisition et amélioration d'immobilisations corporelles (note 11)	(73 898)	(54 900)	(46 399)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 11)	19 740	19 768	19 364
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	(8 812)	(7 368)	(933)
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	1 072	183	1 085
Perte réalisée suite à une opération de cession-bail	-	(183)	(183)
Produits de la cession d'immobilisations corporelles	9 469	9 160	5 643
Réduction de valeur d'immobilisations corporelles	-	3 071	1 434
	(52 429)	(30 269)	(19 989)
Variation des frais payés d'avance	-	2 197	129
Variation des autres actifs non financiers	177	658	(3 972)
	177	2 855	(3 843)
Augmentation (diminution) des actifs financiers nets	(3 998)	24 623	(2 679)
Actifs financiers nets (dette nette) au début de l'exercice	(16 708)	(194)	2 485
Actifs financiers nets (dette nette) à la fin de l'exercice	(20 706)	24 429	(194)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	2020	2019
Activités d'exploitation		
Rentrées de fonds provenant des crédits parlementaires pour les charges d'exploitation	74 847	71 932
Rentrées de fonds provenant des opérations de location et servitudes	29 615	23 458
Rentrées de fonds provenant des autres activités	27 708	16 064
Paiements aux fournisseurs	(71 498)	(63 748)
Paiements aux employés	(46 635)	(47 915)
Intérêts reçus	4 549	3 006
Déboursés relatifs à la gestion et à l'assainissement de sites	(372)	(558)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	18 214	2 239
Activités d'investissement en immobilisations		
Déboursés pour le projet de train léger sur rail	(40 735)	–
Rentrées de fonds provenant des crédits parlementaires pour les immobilisations corporelles	62 453	37 295
Acquisition et amélioration d'immobilisations corporelles	(42 949)	(24 981)
Produits de la cession d'immobilisations corporelles	198	980
Déboursés pour l'assainissement environnemental	(3 898)	(562)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement en immobilisations	(24 931)	12 732
Activités de placement		
Rentrées de fonds pour le projet de train léger sur rail	1 251	14 388
Déboursés pour le projet de train léger sur rail	(4 325)	–
Rentrées de fonds pour le Fonds « Chambers Building »	1 591	1 544
Acquisition de placements	(1 368)	(11 298)
Encaissement de placements	21 167	15 722
Flux de trésorerie provenant des activités de placement	18 316	20 356
Augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	11 599	35 327
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	155 243	119 916
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	166 842	155 243
Représentés par :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	162 158	75 336
Trésorerie et équivalents de trésorerie affectés	4 684	79 907
	166 842	155 243

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

1. Pouvoirs et objectifs

La Commission de la capitale nationale (CCN) a été constituée en 1959 en vertu de la *Loi sur la capitale nationale* (1958) comme une société d'État mandataire sans capital-actions nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et n'est pas assujettie à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Sa mission, telle qu'elle a été modifiée dans la *Loi sur la capitale nationale* (2013), est d'établir des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la capitale nationale et de concourir à la réalisation de ces trois buts, afin de doter le siège du gouvernement du Canada d'un cachet et d'un caractère dignes de son importance nationale.

La CCN est aussi chargée de la gestion et de l'entretien des immobilisations corporelles des résidences officielles situées dans la région de la capitale nationale. Elle a constitué le Fonds Canadina afin d'encourager la population canadienne à participer à la mise en valeur des aires publiques des résidences officielles grâce à des dons publics de meubles, de peintures et d'objets d'art ou de sommes destinées aux acquisitions. Les pièces choisies doivent refléter le patrimoine et les traditions artistiques du Canada, être associées à des événements historiques ou s'intégrer au style architectural d'une résidence.

En juillet 2015, la société a reçu une instruction (C.P. 2015-1106) en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* pour harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor, d'une manière qui est conforme à ses obligations légales et pour rendre compte de la mise en œuvre de cette instruction dans son prochain plan d'entreprise. La CCN satisfait aux exigences de cette instruction depuis 2015-2016.

Définitions et objectifs des programmes

La CCN réalise son mandat par l'entremise de ses responsabilités essentielles, sur lesquelles la CCN se fonde pour rendre des comptes au Parlement et à la population canadienne. Ses responsabilités essentielles se décrivent ainsi :

Planification à long terme

La CCN s'assure que les terrains et actifs fédéraux répondent aux besoins du gouvernement et des Canadiens et qu'ils reflètent et respectent l'importance de la capitale nationale, son environnement naturel et son patrimoine. Elle élabore des plans à long terme, détermine la Masse des terrains d'intérêt national (MTIN) et gère les approbations fédérales de l'utilisation du sol, du design et des transactions immobilières. De concert avec des partenaires de la région, la CCN s'acquitte aussi de la planification des transports interprovinciaux et facilite les projets de transport.

Intendance et protection

La CCN gère, entretient, protège, aménage et réhabilite les terrains et les actifs fédéraux de la région de la capitale nationale. Elle veille également à ce que les Canadiens aient un accès sécuritaire, convenable et durable à ces terrains et actifs fédéraux afin d'en profiter. En sa qualité d'intendante des résidences officielles, elle s'assure que les lieux de résidence des dirigeants officiels du Canada sont convenables et qu'ils servent de décor inspirant aux activités et aux cérémonies d'État.

Services internes

Pour s'acquitter de ses responsabilités de planification et d'intendance, la CCN dispose aussi d'une gamme de services internes qui supportent la réalisation de ses activités et la gestion de ses ressources. Ces fonctions supportent la gestion des ressources financières et humaines de la CCN; les structures de gouvernance, y compris le conseil d'administration et les comités; les affaires publiques, les communications et le marketing; la reddition de comptes au Parlement et à la population canadienne; les services légaux; les services de technologie de l'information et de géomatique.

2. Conventions comptables importantes

A. Méthodes comptables

Les états financiers sont préparés selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) définies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) et respectent les conventions ci-dessous.

L'état de la situation financière comprend les actifs financiers et non financiers ainsi que les passifs. Les actifs non financiers, normalement utilisés pour fournir des services futurs, sont passés en charges au moyen de l'amortissement ou lors de leur utilisation. Les actifs non financiers ne sont pas pris en considération au moment de déterminer les actifs financiers nets, mais sont ajoutés aux actifs financiers nets pour déterminer l'excédent accumulé.

Les éléments incorporels ne sont pas constatés dans les états financiers.

Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers conformément aux NCSP exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les valeurs présentées au titre d'actifs financiers, de passifs et d'actifs non financiers en date de clôture ainsi que sur les montants présentés au titre de revenus et charges de l'exercice. La durée de vie utile prévue des immobilisations corporelles, la provision pour assainissement environnemental, les avantages sociaux futurs, la réduction de valeur des immobilisations corporelles et la comptabilisation des passifs éventuels sont les éléments les plus importants pour lesquels des estimations ont été faites. Les résultats réels peuvent différer de façon significative des estimations de la direction.

Données budgétaires

Les données budgétaires pour 2019-2020, présentées dans le *Plan d'entreprise de 2019-2020 à 2023-2024*, sont incluses à l'état des résultats et de l'excédent accumulé ainsi qu'à l'état de la variation des actifs financiers nets (dette nette).

B. Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie et équivalents de trésorerie affectés

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les placements hautement liquides. Ces placements, dont l'échéance est de trois mois ou moins à partir de la date de leur acquisition, sont comptabilisés au coût.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie affectés sont sujets à des restrictions externes qui spécifient le but pour lequel ils doivent être utilisés.

C. Placements

Les placements incluent les placements de portefeuille à court terme ayant une échéance de 365 jours ou moins ainsi que les placements de portefeuille à long terme ayant une échéance de plus de 365 jours. Les placements à court terme pourraient inclure des instruments du marché monétaire, tels que des acceptations bancaires, des certificats de placement garanti et des billets à terme au porteur, alors que les placements à long terme pourraient se composer d'obligations émises par le gouvernement du Canada, de gouvernements provinciaux et d'autorités municipales. Ces catégories de placements sont achetées auprès d'un membre de l'Association canadienne des paiements et ils sont tous remboursables à court préavis. Les placements sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des placements lors de leur comptabilisation initiale. À chaque date de clôture, la CCN évalue s'il existe une indication objective de dépréciation des placements et, si c'est le cas et que la moins-value est durable, la perte de valeur est comptabilisée dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

D. Actifs destinés à la vente

La CCN constate un actif destiné à la vente lorsque tous les critères suivants sont remplis avant la date de clôture :

- i. la vente de l'actif est approuvée,
- ii. l'actif est en état d'être vendu,
- iii. l'actif est destiné à être vendu est du domaine public,
- iv. il existe un marché actif pour ce type de bien,
- v. un plan est en place pour la vente de l'actif, et
- vi. il est raisonnable de prévoir que la vente à un acheteur non compris dans le périmètre comptable de la CCN sera conclue dans l'année suivant la date de clôture.

L'actif destiné à la vente est alors évalué à sa valeur comptable ou à sa juste valeur diminuée des coûts de sortie, selon la moins élevée des deux.

E. Provision pour assainissement environnemental

La CCN comptabilise une provision pour assainissement environnemental et passe en charges les coûts associés à l'assainissement lorsque tous les critères suivants sont satisfaits : il existe une norme environnementale; la contamination dépasse la norme environnementale; la CCN est directement responsable ou accepte la responsabilité; il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés; et il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause. Cependant, lorsque les critères pour comptabiliser un passif sont satisfaits et que la contamination s'est produite avant l'acquisition du terrain par la CCN, les coûts associés à l'assainissement qui sont nécessaires pour préparer les terrains aux fins de leur utilisation prévue font partie intégrante du coût d'acquisition du terrain et sont capitalisés sous le poste « Terrains » à la note 11. Quand les travaux sont en cours, les dépenses d'entretien et de surveillance sont une partie intégrante de la stratégie de décontamination pour un site contaminé, l'estimation du passif inclut les coûts de ces activités.

La CCN prévoit que des avantages économiques futurs seront abandonnés lorsqu'il y a des risques pour la santé et la sécurité publiques, des projets de développement ou de ventes planifiés, des documents rendus publics ou des décisions du Conseil du Trésor démontrant que la CCN a une responsabilité envers des tiers qui ne lui laisse que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire de se soustraire à son obligation.

Les coûts associés à la gestion et à l'assainissement de sites peuvent différer selon l'utilisation du sol qui est établie lors du processus de planification urbaine et d'aménagement du Plan de la capitale du Canada. Ces coûts sont ajustés chaque année pour tenir compte de la valeur temporelle de l'argent, des nouvelles obligations en matière d'évaluation environnementale, des changements d'estimation de la part de la direction et des coûts réels engagés.

F. Avantages sociaux futurs

i. Régime de retraite

La quasi-totalité des employés de la CCN sont couverts par le régime de retraite de la fonction publique (le « régime »), un régime à prestations déterminées établi par la loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Les employés et la CCN doivent cotiser pour couvrir le coût des services courants. Conformément à la loi en vigueur, la CCN n'a aucune obligation légale ou implicite de payer des cotisations supplémentaires à l'égard de tout service passé ou de déficit de capitalisation du régime. Par conséquent, les contributions sont comptabilisées comme une charge au cours de l'exercice où les employés ont rendu les services et elles représentent l'obligation totale de la CCN pour l'exercice.

ii. Autres régimes d'avantages sociaux

L'autre régime d'avantages sociaux le plus important de la CCN est celui des congés de maladie. La plupart des employés de la CCN accumulent des congés de maladie comme le prévoient leurs conditions d'emploi. La CCN comptabilise un passif et une charge au titre du coût des prestations futures des congés de maladie au cours de la période pendant laquelle les employés fournissent leurs services qui ouvrent droit aux prestations. Les obligations au titre des congés de maladie accumulés par les employés sont déterminées de manière actuarielle à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata des services et de l'estimation la plus probable de la direction concernant le taux d'actualisation, les données démographiques du personnel et l'utilisation que font les employés en service des droits de congé de maladie. Les gains (pertes) actuariels sont amortis de façon systématique sur la durée restante de la carrière active des employés visés par ces prestations de congé de maladie. Les indemnités de départ, les indemnités pour accidents de travail et les indemnités de congé parental ou de maternité constituent pour la CCN les autres régimes d'avantages sociaux, qui ont peu d'importance relative.

G. Incitatif de location reporté

La CCN loue les locaux où est situé son siège social. Les incitatifs de location reportés en lien avec les améliorations locatives sont présentés sous le poste « Autres passifs » à l'état de la situation financière à la date d'entrée en vigueur du bail et sont amortis en réduction des charges selon la méthode linéaire sur la durée du bail. L'amortissement des incitatifs de location reportés est comptabilisé comme charges sous le poste « Biens et services » à la note 14.

Les frais de déménagement ainsi que les améliorations locatives importantes qui ont été engagés par le bailleur en vertu du bail initial et pour répondre aux besoins de la CCN ont été comptabilisés à titre d'incitatif de location reporté à la date d'entrée en vigueur du bail et étaient entièrement amortis au 15 décembre 2019.

Le 1^{er} juin 2016, la CCN a signé une prolongation du bail existant pour une durée de 25 ans. Ceci a eu pour résultat un nouvel incitatif de location reporté pour permettre à la CCN de réaménager son espace selon ses besoins opérationnels actuels et futurs. Cet incitatif a été comptabilisé à la date d'entrée en vigueur du bail renégocié et est amorti à compter de la fin du bail original, et ce, sur la nouvelle durée du bail.

De plus, la CCN a comptabilisé un montant différé dans l'incitatif de location reporté qui représente la différence entre le taux payé selon le bail initial et le nouveau taux payé selon le bail renégocié. Ce montant est amorti depuis le 15 décembre 2019 et le sera jusqu'à la fin du bail, le 30 avril 2041.

H. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la CCN de fournir des biens et services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter la baisse de sa valeur. La réduction de valeur nette est alors passée en charges dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

Les améliorations qui prolongent la vie utile des immeubles, des infrastructures et du matériel sont capitalisées et amorties selon leurs catégories d'actifs respectives. Les améliorations aux terrains et d'autres coûts d'aménagement sont capitalisés s'ils correspondent à la définition d'un actif et si un avantage économique futur leur est associé. Les travaux en cours représentent des actifs qui ne sont pas encore disponibles pour l'utilisation et, par conséquent, ne sont pas amortissables.

Le coût des immobilisations corporelles utilisées est amorti selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile prévue qui s'établit comme suit :

Immobilisations corporelles	
Promenades, ponts et chaussées	25 à 45 ans
Lieux historiques	20 à 40 ans
Propriétés louées	20 à 40 ans
Parcs	20 à 40 ans
Immeubles d'administration et de services	20 à 40 ans
Installations de loisirs	20 à 40 ans
Propriétés de développement	20 ans
Améliorations locatives	Période la plus courte entre la durée du bail ou la durée de vie utile
Mobilier, matériel et outillage	5 à 10 ans
Matériel informatique et logiciels	3 à 7 ans
Véhicules	5 ans

Les actifs non financiers comprennent les terres publiques et les ressources naturelles. Certaines ressources non financières ne sont toutefois pas constatées comme des actifs dans les états financiers du gouvernement, par exemple, toutes les ressources naturelles et les terres publiques qui n'ont pas été achetées par la CCN et qui ne sont pas comptabilisées dans les états financiers.

I. Opérations interentités

Les opérations interentités sont des transactions entre des entités sous contrôle commun. Dans le cours normal de ses activités, la CCN conclut régulièrement des opérations avec des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable du gouvernement. Elle effectue divers types de transactions, tels que des échanges d'actifs, de biens ou de services qui sont comptabilisées à la valeur comptable, sauf dans les cas suivants :

- i) Lorsqu'elles sont conclues selon des modalités semblables à celles que les entités auraient adoptées si elles avaient agi dans des conditions de pleine concurrence ou lorsque les coûts fournis sont recouverts, les transactions sont comptabilisées à la valeur d'échange, laquelle est établie et acceptée par toutes les parties, ou
- ii) Les transferts d'actifs ou de passifs pour une contrepartie symbolique ou sans contrepartie sont comptabilisés à la valeur comptable ou à la juste valeur si la CCN est le bénéficiaire, ou
- iii) Les biens et les services reçus à titre gracieux d'autres entités du secteur public ne sont pas comptabilisés dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

J. Opérations non monétaires

Dans le cours normal de ses activités, la CCN conclut régulièrement des opérations non monétaires. Entre autres, elle effectue des échanges d'actifs, de biens ou de services non monétaires contre d'autres actifs, biens ou services non monétaires, et ce, sans contrepartie monétaire ou moyennant une contrepartie monétaire négligeable. De plus, elle effectue ou reçoit des transferts non monétaires et non réciproques, c'est-à-dire des transferts d'actifs, de biens ou de services non monétaires sans contrepartie. Lorsqu'une opération non monétaire présente une substance commerciale pour la CCN, l'opération est comptabilisée à la juste valeur de l'actif, du bien ou du service cédé, à moins que la juste valeur de l'actif, du bien ou du service reçu soit plus fiable. Si l'opération ne présente aucune substance commerciale, elle est comptabilisée à la valeur comptable de l'actif, du bien ou du service cédé. Les gains ou pertes résultant de transferts non monétaires et non réciproques sont constatés à l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

Une opération non monétaire est réputée avoir une substance commerciale pour la CCN lorsque l'impact attendu sur ses flux de trésorerie futurs, du fait de cette opération, est significatif. Elle est significative lorsque la configuration des flux de trésorerie futurs rattachés à l'actif, au bien ou au service reçu diffère de façon significative des flux de trésorerie attendus de l'actif, du bien ou du service cédé. Elle est également significative lorsque la valeur spécifique à la CCN de l'actif, du bien ou du service reçu diffère de façon significative de la valeur spécifique à la CCN de l'actif, du bien ou du service cédé, et l'écart est significatif par rapport à la juste valeur des actifs, des biens ou des services échangés.

K. Constatation des revenus

Les revenus proviennent principalement des opérations de location et servitudes, de gains sur la cession d'immobilisations corporelles, d'intérêts, de la sous-location du siège social, de frais d'accès aux usagers, des recouvrements et d'autres revenus (par exemple, des contributions pour divers projets, des approbations fédérales pour l'utilisation des terrains et des revenus provenant des concessions).

La CCN conclut des ententes avec des tierces parties, généralement des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable du gouvernement, par lesquelles la CCN comptabilise des recouvrements à la valeur d'échange pour des projets dont elle est responsable. Ces projets consistent entre autres à la construction ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles pour lesquelles la tierce partie ou la CCN aura le contrôle.

Les revenus sont constatés durant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus ou les produits ont été livrés. Les revenus reçus avant que les services soient rendus sont reportés, constatés comme revenus reportés et amortis selon la durée de l'entente. Il s'agit principalement de revenus découlant d'opérations de location, de servitudes et de permis d'occupation qui ont été perçus d'avance ainsi que d'autres revenus reportés, comme le précise la note 8.

L. Crédits parlementaires

La CCN obtient une partie importante de son financement par l'entremise de crédits parlementaires pour les charges d'exploitation ainsi que pour les acquisitions et améliorations d'immobilisations corporelles. Ces crédits parlementaires ne comportent aucune stipulation grevant leur utilisation et sont comptabilisés à titre de financement du gouvernement du Canada à l'état des résultats et de l'excédent accumulé de l'exercice jusqu'à concurrence du montant autorisé.

M. Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations potentielles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produiront ou non. S'il est probable qu'un événement futur confirme qu'un passif a été engagé à la date de clôture et que la CCN puisse établir une estimation raisonnable du montant en cause, un passif éventuel est comptabilisé dans l'état de la situation financière et la charge correspondante est comptabilisée dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé selon sa nature. Si la probabilité de la survenance de l'événement futur déterminant ne peut être établie ou s'il est probable qu'il se produira mais que le montant du passif ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable du montant ou qu'un montant a été comptabilisé, mais que la CCN est exposée à un passif qui est supérieur au montant comptabilisé, l'éventualité est présentée à la note 18.

N. Instruments financiers

La CCN identifie, évalue et gère ses risques financiers afin de réduire au minimum l'effet sur ses résultats et sa situation financière. Elle gère ses risques financiers selon des paramètres précis, présentés à la note 19, n'effectue aucune opération à des fins spéculatives et n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués au coût amorti. Les actifs financiers sont constitués de la trésorerie et équivalents de trésorerie, de la trésorerie et équivalents de trésorerie affectés, des créances et des placements. Les passifs financiers sont constitués des créditeurs et charges à payer, du passif lié au train léger sur rail et de l'expropriation foncière non réglée qui est incluse dans les autres passifs.

3. Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements

A. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 mars 2020, la trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent 162,2 millions de dollars (75,3 millions en 2019) d'encaisse, investis à un taux d'intérêt moyen pondéré de 2,3 p. 100 (2,1 p. 100 en 2019).

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2020 (en milliers de dollars, sauf indication contraire)

B. Placements

Au 31 mars 2020, il n'y avait aucun placement de portefeuille à court terme (10,0 millions à un taux effectif moyen pondéré de 2,9 p.100 au 31 mars 2019).

Au 31 mars 2020, les placements de portefeuille à long terme incluent des titres de gouvernements provinciaux totalisant 9,2 millions de dollars (19,4 millions en 2019) investis à un taux d'intérêt effectif moyen pondéré de 3,0 p. 100 (3,7 p. 100 en 2019).

	2020		2019	
	Coût amorti	Cours du marché	Coût amorti	Cours du marché
Gouvernements provinciaux	9 183	9 635	19 357	19 812
Certificat de placement garanti	–	–	10 000	10 000
	9 183	9 635	29 357	29 812

C. Fonds inscrits à des comptes spéciaux

Au 31 mars 2020, parmi la trésorerie et les équivalents de trésorerie, 71,1 millions de dollars (44,7 millions en 2019) étaient inscrits à des comptes spéciaux dont l'utilisation est désignée à l'interne et réservée à un usage particulier. Les fonds suivants sont gardés séparément :

	2020	2019
Résidences officielles	2 213	2 710
Réaménagement des plaines LeBreton	4 035	6 111
Revitalisation des actifs de la CCN (budget 2018)	19 906	6 542
Parc linéaire du corridor de la promenade Sir-John-A.-Macdonald	5 037	1 009
Commémoration pour les membres du Service extérieur ayant perdu la vie à l'étranger	3 543	–
Commémoration pour les Victimes du Communisme	1 747	2 313
Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (PASCF)	2 353	2 403
Réaménagement des terrains industriels situés sur la berge nord de la rivière des Outaouais	2 719	2 672
Revitalisation de la rue Sparks	205	205
Acquisition de biens immobiliers ¹	29 328	20 745
	71 086	44 710

1. Ces fonds sont utilisés pour l'acquisition et la cession de biens immobiliers. Au cours de l'exercice, les revenus de cession d'immobilisations corporelles et d'intérêts ont totalisé 9,9 millions de dollars (1,3 million en 2019), et les charges afférentes ont été de 0,9 million de dollars (1,8 million en 2019). Transfert de 0,4 million de dollars pour financer des projets de santé et sécurité importants.

4. Trésorerie et équivalents de trésorerie affectés

	Montant reçu	Intérêts	Montant retourné/ transféré*	2020 Total	2019 Total
TLR Phase 1 – Dépôt de garantie	49 026	5 312	(54 156)	182	53 304
TLR Phase 1 – Dépôt d'exécution	24 500	1 545	(24 678)	1 367	11 987
TLR Phase 2 – Dépôt de la ligne Confédération	13 028	65	(13 093)	–	13 072
	86 554	6 922	(91 927)	1 549	78 363
Fonds « Chambers Building »	3 086	49	–	3 135	1 544
Total	89 640	6 971	(91 927)	4 684	79 907

* Les montants transférés représentent des fonds transférés à l'interne du statut affectés à non affectés.

A. Train léger sur rail (TLR)

La Ville d'Ottawa (la Ville) a entrepris un important projet pour remplacer le réseau actuel de service rapide par autobus par un système de train léger sur rail. Ce système continue de toucher plusieurs propriétés de la CCN, sous réserve de modifications à la suite de la mise au point définitive du tracé.

Le tableau ci-dessus présente en détail les sommes qui ont été reçues, retournées ou transférées ainsi que les intérêts nets gagnés à ce jour. Au cours de l'exercice, des intérêts de 1,3 million de dollars (1,4 million en 2019) ont été comptabilisés et incluent dans le poste d'actifs financiers « Trésorerie et équivalents de trésorerie affectés » et le poste de passifs « Train léger sur rail » au 31 mars 2020. Les intérêts cumulatifs comptabilisés au 31 mars 2020 étaient de 6,9 millions de dollars (5,3 millions en 2019), desquels 4,3 millions de dollars ont été retournés à la Ville et 2,1 millions de dollars ont été comptabilisés comme revenu d'intérêt par la CCN en 2019-20.

Le poste de passifs « Train léger sur rail » qui représente les phases 1 et 2 du projet TLR totalise 2,3 millions de dollars (73,4 millions de dollars en 2019).

Phase 1 du projet TLR

Le 9 octobre 2012, la CCN et la Ville ont signé un protocole d'entente en vertu duquel la CCN a octroyé à la Ville un permis d'occupation de courte durée des propriétés visées par le projet afin d'y permettre l'accès. De plus, la CCN et la Ville ont conclu une entente de transfert, le 30 juin 2015, qui décrit, pour chacune des parties, les droits réels immobiliers de nature permanente requis pour terminer le projet, qui a été prolongé au-delà du 31 décembre 2019 et dont l'achèvement est maintenant prévu en 2020-2021.

Conformément au protocole d'entente signé, la Ville a remis à la CCN un dépôt de garantie de 49,0 millions de dollars le 30 janvier 2013 qui est détenu dans un compte distinct portant intérêt et représente la valeur marchande estimative des propriétés de la CCN requises par la Ville, sous réserve de rajustements. La Ville a également remis à la CCN un dépôt d'exécution en garantie de ses obligations qui totalise 24,5 millions de dollars. Ce montant est également détenu dans un compte distinct portant intérêt. Ces sommes ainsi que les intérêts sont présentés séparément à l'état de la situation financière étant donné que ces sommes sont grevées d'une affectation d'origine externe.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2020 (en milliers de dollars, sauf indication contraire)

L'entente de transfert signée le 30 juin 2015 entre la CCN et la Ville confirme la valeur marchande finale pour chacune des parcelles de terrain requises par la Ville pour le projet du train léger. Les propriétés des arrondissements Hurdman, de la rue Tremblay et du centre-ville (tunnel Chambers et Centre Shaw) ont été négociées à la juste valeur marchande tandis que les propriétés des plaines LeBreton l'ont été surtout à la valeur nominale.

Le 17 janvier 2017, certains terrains ont été transférés à la Ville conformément aux dispositions de l'article 14.1.3 de l'entente de transfert, à la suite de l'exécution par la Ville des travaux convenus qui étaient nécessaires pour ledit transfert des terrains. Ces derniers, qui font partie des plaines LeBreton, ont donc été transigés à la valeur nominale et une perte de 0,5 million a donc été comptabilisée en 2016-2017 puisqu'elle représente leur valeur comptable.

Au 31 décembre 2019, l'ensemble des droits et des obligations en lien avec les dispositions de terrains des propriétés de la CCN ont été transférés à la Ville, conformément à l'entente de transfert. La valeur comptable totale des terrains affectés par ce projet était de 1,8 million de dollars, tandis qu'un gain net sur la cession de 7,2 millions de dollars a été comptabilisé en 2019-2020.

Par conséquent, une tranche de 30,5 millions de dollars du dépôt de garantie, plus les intérêts, a été retournée à la Ville et une autre tranche de 18,4 millions de dollars, plus les intérêts, a été transférée du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie affectés » au poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie ». Des revenus de disposition connexes ont été comptabilisés sous « Gain sur la cession d'immobilisations corporelles » dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé, tandis que les servitudes ont été constatées dans l'état de la situation financière sous « Revenus reportés » et seront amorties sur la durée de l'entente.

En date du 31 mars 2020, la CCN a retourné à la Ville un total de 23,3 millions de dollars du dépôt d'exécution, plus les intérêts courus, puisque la plupart des exigences fixées dans le protocole d'entente avaient été satisfaites. Le solde restant du dépôt d'exécution de 1,2 million de dollars, plus les intérêts courus, correspond à certaines exigences qui devraient être satisfaites en 2020-2021.

Phase 2 du projet TLR

Le 10 mai 2016, la CCN et la Ville ont signé une entente de principe en vertu de laquelle le prolongement du train léger sera construit du côté ouest de la ville, en grande partie sur des terrains appartenant à la CCN et plus précisément dans le corridor de la promenade Sir-John-A.-Macdonald. Cette entente décrit les grandes lignes du projet ainsi que des améliorations aux terrains longeant la promenade qui seront effectués durant et après la construction du nouveau train léger. La valeur totale de ces améliorations qui sont financées par la Ville est de 30,0 millions de dollars et 6,1 millions de dollars (1,6 million de dollars en 2019) avaient été reçus au 31 mars 2020.

En outre, la phase 2 du projet TLR comprend deux autres tracés de prolongement. La CCN et la Ville ont conclu deux nouvelles ententes de transfert le 22 juin 2018, soit la ligne Confédération (prolongements ouest et est) et la ligne Trillium (prolongement sud). Ces ententes comprennent principalement des servitudes de 99 ans, des permis d'occupation de courte durée et des droits réels immobiliers de nature permanente requis pour terminer le projet d'ici le 30 juin 2025.

En 2019-2020, la CCN et la Ville ont confirmé les servitudes temporaires exigées au cours de diverses périodes de construction des lignes Trillium et de la Confédération. En outre, la CCN a retourné à la Ville une somme de 0,4 million de dollars. Après l'attribution à un tiers par la Ville d'un contrat pour la construction de la phase 2 du TLR, la CCN a transféré un montant de 13,0 millions de dollars qui étaient détenus dans un compte distinct, du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie affectés » au poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie ». La majorité de ce montant transféré est inclus sous « Revenus de servitude et permission d'occuper reportés » à la note 8.

B. Fonds « Chambers Building »

Tel qu'indiqué dans le bail foncier du 40, rue Elgin (l'édifice Chambers), le locataire doit contribuer un montant annuel à la CCN dont l'objectif est de financer l'apport d'améliorations futures à cet immeuble. Les exigences de financement ont débuté le 31 octobre 2018 et se poursuivront chaque année jusqu'à la fin du bail en 2056. Ces fonds sont administrés par la CCN. Un passif connexe est comptabilisé dans l'état de la situation financière et présenté à la note 10.

5. Créances

	2020	2019
Opérations de location*	3 843	4 345
Clients – Ministères et organismes gouvernementaux	2 699	4 408
Clients – autres	1 493	2 756
	8 035	11 509
Provision pour créances douteuses	(969)	(208)
	7 066	11 301

* Les opérations de location incluent des baux des ministères et organismes gouvernementaux.

6. Crédoiteurs et charges à payer

	2020	2019
Comptes fournisseurs et courus – autres	20 360	13 305
Salaires et avantages sociaux	5 338	3 405
Comptes fournisseurs et courus – Ministères et organismes gouvernementaux	2 263	1 923
	27 961	18 633

7. Provision pour assainissement environnemental

À partir de son cadre de gestion environnementale, la CCN a élaboré une approche fondée sur les risques pour la gestion de ses sites contaminés. L'approche est un outil de gestion proactive qui permet de s'assurer que les mesures nécessaires sont prises pour caractériser et classer par ordre de priorité les sites contaminés et ainsi identifier les sites prioritaires pour des raisons de santé et de sécurité publiques. Afin de classer les sites par ordre de priorité, les 1 604 sites détenus par la CCN ont fait l'objet d'évaluations environnementales préliminaires qui consistaient principalement à examiner l'historique du terrain et son utilisation actuelle. Puis, pour les sites plus à risque, des analyses initiales ou détaillées ont été effectuées afin de confirmer le degré de contamination.

Au 31 mars 2020, les sites détenus par la CCN sont classifiés comme suit :

	2020	2019
Sites contaminés au-dessus de la norme environnementale		
Sites inclus dans la provision pour assainissement environnemental ou le passif éventuel	53	51
Autres sites contaminés	205	201
Total des sites contaminés au-dessus de la norme environnementale	258	252
Sites à faible risque ou non contaminés au-dessus de la norme environnementale	1 346	1 344
Total des sites détenus par la CCN	1 604	1 596

Sites contaminés au-dessus de la norme environnementale

La CCN a identifié 258 sites (252 en 2019) dont la contamination dépasse la norme environnementale. Les terrains du portefeuille de la CCN ont été principalement contaminés par suite d'anciennes opérations commerciales et industrielles. La contamination associée à ces anciens sites industriels et commerciaux est de sources multiples, les principaux contaminants étant des métaux, des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), des hydrocarbures pétroliers, de composés volatils (p. ex. méthane) ainsi que des composés organiques (p. ex. trichloroéthène).

Sites inclus dans la provision pour assainissement environnemental ou le passif éventuel

Un total de 53 sites (51 en 2019) sont inclus dans la provision pour assainissement environnemental ou le passif éventuel.

Un passif de 63,9 millions de dollars (65,4 millions en 2019) a été comptabilisé dans la provision pour assainissement environnemental dans l'état de la situation financière. Ce passif représente la meilleure estimation de la direction du montant nécessaire pour effectuer l'assainissement environnemental fondé sur l'information disponible à la date de clôture. De ce passif, 43,9 millions de dollars (46,5 millions en 2019) ont été capitalisés au coût des terrains et la différence a été passée en charges durant l'exercice au cours duquel le passif a été comptabilisé. La technique d'évaluation du passif est fondée sur la valeur estimative des travaux de décontamination. Le passif est indexé chaque année pour tenir compte de la valeur temporelle de l'argent, selon le taux de la Banque du Canada. Le taux d'indexation utilisé en 2020 est de 1,1 p. 100 (1,8 p. 100 en 2019).

Par ailleurs, la CCN évalue à 513,9 millions de dollars (496,0 millions en 2019) les passifs éventuels non comptabilisés, aussi présenté à la note 18. Ces passifs éventuels correspondent aux travaux d'assainissement pour lesquels une évaluation environnementale suffisante existe afin d'estimer raisonnablement le passif. Cependant, la survenance d'un événement futur susceptible de dénouer l'incertitude ne peut être déterminée et dépend, par exemple, de l'utilisation prévue pour le terrain, de l'obtention du financement, de la consultation ou de l'approbation de tiers et/ou d'organismes de réglementation.

Autres sites contaminés

Pour les 205 sites restants (201 en 2019), la contamination dépasse la norme environnementale. Cependant, aucun passif n'a été comptabilisé parce que la direction juge que ces sites ne sont pas une priorité pour les raisons suivantes: il n'y a aucun enjeu de santé ou de sécurité publique; aucun projet de développement ou de vente n'a été planifié pour ces sites; il est improbable que des avantages économiques futurs soient abandonnés; il s'agit de sites sécurisés; ou la CCN n'a pas suffisamment d'information pour évaluer un passif. Un site sécurisé est un site contaminé où toutes les études nécessaires, les travaux de réhabilitation ou d'autres mesures de gestion de risques ont été réalisés en fonction de l'usage déterminé du site.

Sites à faible risque ou non contaminés au-dessus de la norme environnementale

Pour la majorité des sites à faible risque ou non contaminés au-dessus de la norme environnementale, les évaluations environnementales préliminaires ont révélé qu'ils n'étaient nullement contaminés ou que la contamination était conforme à la norme environnementale. Moins de 15 p. 100 de ces sites ne peuvent être classifiés à cause du manque d'information de nature environnementale à leur sujet. Cependant, compte tenu de l'évaluation préliminaire de l'historique de leur utilisation, ces sites ne constituent pas une priorité, étant donné qu'ils ne posent pas de risque pour la santé ou la sécurité publique.

8. Revenus reportés

Les revenus reportés sont composés des éléments suivants :

	2020	2019
Revenus de location reportés	10 436	7 121
Revenus de servitude et permission d'occuper reportés	17 608	5 863
Autres revenus reportés	13 596	5 626
	41 640	18 610

Les revenus de location reportés correspondent principalement à la valeur actualisée du montant minimal des revenus de location futurs exigibles que la CCN a perçus en vertu de quatre différents baux de location de terrains. La valeur actualisée pour les contrats en cours a été établie en utilisant des taux d'actualisation de 4,0 p.100, 4,27 p.100, 6,01 p.100 et 6,5 p.100. Ces revenus de location reportés seront constatés aux résultats sur la durée des baux qui comportent différentes dates d'échéance, et ce, jusqu'en 2075. Durant l'exercice, des revenus de location reportés de 0,4 million de dollars (0,4 million en 2019) ont été constatés aux résultats.

Les revenus de servitude et permission d'occuper reportés correspondent principalement à des revenus de servitude de 9,1 millions de dollars et des permissions d'occuper de 2,8 millions de dollars provenant du TLR phase 1 et 2. Les revenus de permission d'occuper reportés seront constatés aux résultats sur une durée approximative de 5 ans alors que les revenus de servitude seront constatés sur une période de 99 ans.

Les autres revenus correspondent principalement à une contribution de la Ville d'Ottawa de 5,0 millions de dollars pour les améliorations de la promenade Sir-John-A.-Macdonald qui est constatée selon l'achèvement des travaux et devraient être terminés d'ici 2025, ainsi qu'une contribution d'Affaires Mondiales Canada de 3,5 millions de dollars pour la construction d'une commémoration qui devrait être terminée d'ici 2022.

9. Avantages sociaux futurs

A. Régime de retraite

La quasi-totalité des employés de la CCN sont couverts par le régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime à prestations déterminées établi par la loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Les employés et la CCN doivent cotiser au Régime. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit les cotisations patronales requises selon un multiple de la contribution des employés. Le taux de cotisation exigé des employeurs pour 2019 et 2020 était en fonction de la date à laquelle les employés sont devenus participants au régime de retraite de la fonction publique. Pour les dates de participation avant 2013, le taux de cotisation de la CCN en vigueur à la fin de l'exercice était de 1,01 fois le taux de cotisation exigé des employés (1,01 fois en 2019). Pour les dates de participation commençant le 1^{er} janvier 2013 ou après, le taux de cotisation de la CCN en vigueur à la fin de l'exercice était de 1,00 fois le taux de cotisation exigé des employés (1,00 fois en 2019). Voici les cotisations que la CCN et les employés ont versées au Régime au cours de l'exercice :

	2020	2019
Cotisations de la CCN	3 956	4 277
Cotisations des employés	3 944	4 570

Le gouvernement du Canada détient une obligation légale pour le paiement des prestations relatives au Régime. Les prestations de retraite s'accumulent généralement sur une période maximale de 35 ans à un taux annuel de 2 p. 100 par année de service ouvrant droit à une pension, multiplié par la moyenne des cinq meilleures années de salaire consécutives. Les prestations sont coordonnées avec celles du Régime de pension du Canada et du Régime des rentes du Québec et sont indexées au coût de la vie.

B. Autres régimes d'avantages sociaux

À la date de l'état de la situation financière, les renseignements relatifs aux régimes d'avantages sociaux de la CCN autres que le régime de retraite sont les suivants :

	Indemnités de congé de maladie	Indemnités de départ	Indemnités pour accidents de travail	Indemnités de congé parental ou de maternité	2020	2019
Obligation au titre des indemnités constituées au début de l'exercice	6 835	1 272	1 374	117	9 598	9 596
Coût des services rendus au cours de l'exercice	940	12	99	82	1 133	743
Indemnités versées au cours de l'exercice	(282)	(358)	(99)	–	(739)	(741)
Obligation au titre des indemnités constituées à la fin de l'exercice	7 493	926	1 374	199	9 992	9 598

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2020 (en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Ces régimes d'avantages sociaux n'étant pas capitalisés, ils ne détiennent aucun actif et présentent un déficit égal à l'obligation au titre des indemnités constituées. Les indemnités seront payées à même les crédits parlementaires futurs de la CCN et au moyen de ses autres sources de revenus.

Obligation au titre des congés de maladie

La CCN a constitué une obligation quant à la prestation des congés de maladie rémunérés de ses employés. L'évaluation actuarielle la plus récente relative aux obligations au titre des congés de maladie a été effectuée par un actuaire indépendant en date du 31 mars 2020. La durée résiduelle moyenne estimative de la période de service des employés est évaluée à 12 ans (12 ans en 2019).

Les hypothèses clés utilisées dans le cadre de l'évaluation actuarielle relative aux obligations au titre des congés de maladie incluent un taux d'actualisation de 1,13 p. 100 (1,81 p. 100 en 2019), ainsi qu'un taux d'augmentation de salaire économique de 2,0 p. 100 (2,0 p. 100 en 2019). Un gain actuariel non amorti de 1,8 million de dollars (1,2 million en 2019) est inclus dans l'obligation au titre des congés de maladie.

L'information sur ces congés de maladie comprend ce qui suit :

	2020	2019
Obligation au titre des congés de maladie constitués au début de l'exercice	5 683	5 949
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	927	726
Charge d'intérêt sur l'obligation	109	127
Gain actuariel sur l'obligation	(787)	(837)
Congés de maladie utilisés au cours de l'exercice	(282)	(282)
Obligation au titre des congés de maladie constitués à la fin de l'exercice	5 650	5 683
Gain actuariel non amortis	1 843	1 152
Passif au titre des congés de maladie constitués à la fin de l'exercice	7 493	6 835

10. Autres passifs

Les autres passifs sont composés des éléments suivants :

	2020	2019
Incitatif de location reporté ¹	9 504	8 724
Fonds « Chambers Building » ²	3 135	1 544
Expropriation foncière non réglée ³	198	195
	12 837	10 463

1. L'incitatif de location reporté représente l'incitatif de location reporté pour le nouveau bail de 4,5 millions de dollars (4,6 millions en 2019). De plus, 5,0 millions de dollars (4,1 millions en 2019) représente la différence de taux payés des deux baux. Voir note 2G pour plus de détails.
2. Le montant représente un fonds pour des améliorations futures en capital. Voir note 4B pour plus de détails.
3. L'expropriation foncière non réglée est payable sur demande.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2020 (en milliers de dollars, sauf indication contraire)

11. Immobilisations corporelles

	Coût			Amortissement cumulé			Valeur comptable nette		
	Solde d'ouverture	Acquisitions ⁴	Dispositions/Ajustements ³	Solde de fermeture	Dépense d'amortissement	Dispositions/Ajustements	Solde de fermeture	31 mars 2020	31 mars 2019
Terrains¹	326 605	3 318	1 796	328 127	–	–	–	328 127	326 605
Immeubles et infrastructures^{2,3}									
Promenades, ponts et chaussées	271 086	22 230	19	293 297	174 879	19	180 439	112 858	96 207
Lieux historiques	137 535	5 588	2 214	140 909	70 089	–	73 047	67 862	67 446
Propriétés louées	177 127	10 320	344	187 103	94 319	100	97 812	89 291	82 808
Parcs	137 384	4 500	5	141 879	91 216	–	94 436	47 443	46 168
Immeubles d'administration et de services	29 458	3 782	99	33 141	17 869	99	18 668	14 473	11 589
Installations de loisirs	32 466	1 404	–	33 870	22 947	–	23 581	10 289	9 519
Propriétés de développement	23 267	1 665	604	24 328	12 735	17	13 606	10 722	10 532
Améliorations locatives	15 120	–	–	15 120	10 665	–	11 178	3 942	4 455
Matériel²									
Mobilier, matériel et outillage	7 637	878	16	8 499	6 456	–	6 747	1 752	1 181
Matériel informatique et logiciels	10 761	1 025	–	11 786	7 052	–	8 079	3 707	3 709
Véhicules	1 731	190	56	1 865	1 386	55	1 498	367	345
	1 170 177	54 900	5 153	1 219 924	509 613	19 768	290	690 833	660 564

1. Le coût des terrains inclut 0,2 million de dollars (0,2 million en 2019) d'expropriation foncière non réglée.

2. Le coût total des immeubles et infrastructures et matériel incluent 37,4 millions de dollars (20,9 millions en 2019) de travaux en cours. Une fois les travaux terminés, leur coût sera amorti selon leur durée de vie utile prévue.

3. Les dispositions et ajustements incluent des réductions de valeur dans les immeubles et infrastructures pour 3,1 millions de dollars (1,4 million en 2019).

4. L'acquisition et amélioration d'immobilisations corporelles et déboursés pour le nettoyage environnemental présentés dans l'état des flux de trésorerie excluent un montant de 13,4 millions de dollars (4,0 millions en 2019) pour l'acquisition et amélioration d'immobilisations corporelles qui demeurent impayées au 31 mars 2020 ainsi qu'un montant de 1,3 million de dollars (20,2 millions en 2019) pour des opérations non monétaires effectuées au cours de l'exercice.

12. Autres actifs non financiers

Les autres actifs non financiers constituent surtout le résultat d'une entente conclue en 2018-2019 par la CCN et une tierce partie. En échange de terrains transférés par la CCN, le tiers a une obligation de fournir des espaces verts publics, des parcs et des sentiers pour une valeur de 4,1 millions de dollars qui devraient être terminés d'ici avril 2024. La valeur des infrastructures à recevoir est garantie par des lettres de crédit détenues par la CCN. Un droit contractuel connexe est présenté à la note 16.

13. Revenus

Opérations de location et servitudes

Les revenus de location et servitudes sont composés des éléments suivants :

	2020	2019
Opérations de location		
Commercial	16 603	15 667
Résidentiel	3 346	3 215
Agricole	1 531	1 362
	21 480	20 244
Recouvrement de paiements tenant lieu d'impôt fonciers	2 350	2 382
Servitude et permission d'occuper	2 295	1 882
	26 125	24 508

Autres revenus

Les autres revenus de 8,2 millions de dollars sont principalement composés d'une compensation de 6,4 millions de dollars reçue en échange du droit d'aménager une propriété avec une densité supplémentaire.

14. Charges par objet

Résumé des charges ventilées par objet :

	2020 Budget	2020 Réel	2019 Réel
Biens et services	57 880	59 454	57 283
Salaires et avantages sociaux	47 846	48 992	45 312
Amortissement	19 740	19 768	19 364
Paiements tenant lieu d'impôts fonciers	9 654	10 430	10 095
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	1 072	183	1 085
Réduction de valeur des immobilisations corporelles	–	3 071	1 434
	136 192	141 898	134 573

Les antiquités et les œuvres d'art sont surtout constituées de monuments, de peintures, de meubles et de sculptures acquis ou construits par la CCN, et celles reçues sous forme de dons à la CCN, y compris au Fonds Canadina, ne sont pas comptabilisées comme immobilisations corporelles, mais plutôt comme charges au poste « Biens et services ». Les biens reçus sous forme de dons sont mesurés à la juste valeur marchande, alors que ceux acquis ou construits par la CCN sont mesurés au coût.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, les antiquités, les œuvres d'art et les monuments, acquis ou construits par la CCN, représentaient 1,2 million de dollars (0,9 million en 2019), tandis que les biens en nature donnés à la CCN représentaient 0,2 million de dollars (0,6 million en 2019).

15. Crédits parlementaires

	2020	2019
Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation		
Montant reçu durant l'exercice	73 809	71 156
Montant à recevoir à la fin de l'exercice	1 217	1 038
Montant reçu durant l'exercice précédent	180	–
Montant différé à l'exercice suivant	–	(180)
	75 206	72 014
Crédits parlementaires pour les immobilisations corporelles		
Montant reçu durant l'exercice	62 453	37 295
	62 453	37 295
Crédits parlementaires approuvés et constatés durant l'exercice	137 659	109 309

16. Droits contractuels

Les droits contractuels sont les droits aux ressources économiques découlant de contrats ou d'accords qui donneront lieu à des actifs et à des revenus dans l'avenir. Depuis sa création, la CCN a acquis des propriétés, dont plusieurs étaient considérées comme faisant partie de la Masse des terrains d'intérêt national (MTIN). Pour s'assurer que leur aménagement est conforme au mandat d'intendance de la région de la capitale nationale de la CCN, certaines propriétés ont été ajoutées au portefeuille immobilier pour ouvrir des possibilités d'aménagement durable et convenable, dont l'offre de baux fonciers à long terme.

i. Baux fonciers

Dans certains cas, des baux fonciers ont été consentis pour permettre la location du terrain pour une période durant laquelle les locataires pourraient construire des infrastructures à leur usage pendant la durée du bail. À la fin du bail, les infrastructures seraient cédées à la CCN sans frais, conformément à l'entente, sauf si le bail est renouvelé.

Les infrastructures construites dans le cadre de ces baux fonciers, définies comme intérêts à bail, ne sont pas comptabilisées dans les états financiers de la CCN. Les intérêts à bail seront comptabilisés comme des immobilisations corporelles une fois que les infrastructures seront cédées à la CCN à la fin du bail.

Actuellement, la CCN est détentrice de neuf baux fonciers pour lesquels elle possède un droit contractuel à des avantages économiques futurs. Une évaluation fiable de l'impact financier sur les états financiers lorsque ces infrastructures seront obtenues à la fin de leurs baux respectifs ne peut pas encore être établie, toutefois, on s'attend à ce que l'impact financier soit significatif.

Fin du bail	Type d'immeubles
2049	Hôtel
2056	Immeuble à bureaux avec espace commercial
2061	Condominiums résidentiels avec espace commercial
2063	Logements résidentiels avec espace commercial
2065	Logements résidentiels avec espace commercial
2068	Condominiums résidentiels avec espace commercial
2068	Immeuble à bureaux avec espace commercial
2069	Immeuble à bureaux avec espace commercial
2075	Condominiums résidentiels avec espace commercial

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2020 (en milliers de dollars, sauf indication contraire)

ii. Autres droits contractuels

Les autres droits contractuels de la CCN proviennent surtout du droit de recevoir des revenus locatifs, ainsi que d'autres revenus en lien avec la phase 2 du projet de TLR, tel qu'il est décrit à la note 4. Le tableau suivant résume les autres droits contractuels de la CCN pour les cinq prochains exercices et les suivants :

	Baux ^A	Autres ^B	Total
2020-2021	12 566	19 251	31 817
2021-2022	11 045	787	11 832
2022-2023	9 678	700	10 378
2023-2024	7 704	6 176	13 880
2024-2025	4 015	700	4 715
2025 et suivants	130 757	175	130 932

A. Certains baux commerciaux, comportant différentes dates d'échéance, le dernier se terminant en 2063, incluent des clauses de revenus futurs en fonction des revenus opérationnels des locataires. Puisque ceux-ci sont incertains et qu'une valeur fiable ne peut être établie, ils ne figurent pas dans les droits contractuels ci-dessus.

B. En plus des autres droits contractuels inclus dans le tableau ci-dessus, une tierce partie est responsable de la construction future de deux parcs supplémentaires sur les terrains de la CCN tel qu'il est présenté à la note 12. La valeur de ces améliorations ne peut être établie et le calendrier de construction est incertain car il est lié au calendrier de développement immobilier ainsi qu'à l'examen et à l'approbation par la CCN des conceptions qui sont en cours d'élaboration par la tierce partie et qui ne sont toujours pas finalisées.

17. Obligations contractuelles

La CCN a conclu des contrats pour des dépenses de fonctionnement : la prestation de services de 73,6 millions de dollars (84,4 millions en 2019) et des baux de location de bureaux de 111,7 millions de dollars (119,6 millions en 2019). Ces contrats, qui totalisent 185,3 millions de dollars (204,0 millions en 2019), comportent différentes dates d'échéance, le dernier se terminant en 2044. Ces contrats sont principalement liés à des services informatiques et à la gestion et à l'entretien d'une partie des terrains et des propriétés de la CCN.

La CCN a aussi conclu des contrats pour des dépenses en immobilisations dont la valeur approximative est de 35,6 millions de dollars (22,0 millions en 2019).

Les paiements annuels minimaux approximatifs dans le cadre de ces accords pour les cinq prochains exercices et les suivants s'établissent approximativement comme suit :

	Opérations			Capital	Total
	Baux	Prestation de services	Sous-total		
2020-2021	4 610	26 323	30 933	35 568	66 501
2021-2022	5 008	16 752	21 760	-	21 760
2022-2023	5 083	9 966	15 049	-	15 049
2023-2024	5 127	8 090	13 217	-	13 217
2024-2025	5 151	5 954	11 105	-	11 105
2025 et suivants	86 699	6 511	93 210	-	93 210

18. Passifs éventuels

A. Réclamations

Dans le cours normal des affaires et en raison du fait que la CCN est propriétaire de terrains dans la région de la capitale nationale, des réclamations ont été déposées contre la CCN pour lesquelles aucun montant n'a été comptabilisé et le dénouement est indéterminable pour un montant de 10,5 millions de dollars (6,8 millions en 2019); cela exclut les intérêts et autres frais. Ces réclamations résultent principalement de blessures personnelles qui seraient survenues sur les terrains de la CCN; ainsi, cette dernière se retrouve souvent parmi les parties nommées dans le litige. Pour gérer ce risque juridique, la CCN déposera des demandes contre des défendeurs, des demandes reconventionnelles et des demandes de tierces parties, le cas échéant. En raison de la longue procédure judiciaire, les résultats sont souvent indéterminables jusqu'à ce que la réclamation soit réglée complètement. Toutefois, de l'avis de la direction, certaines de ces réclamations se régleront pour un montant estimatif de 1,1 million de dollars (1,0 million en 2019) pour lequel un passif a été comptabilisé au cours de l'exercice. Les règlements éventuels des réclamations dont on ne peut prévoir l'issue ou le déboursé potentiel seront imputés à l'exercice au cours duquel ils deviennent probables.

B. Passifs éventuels pour assainissement environnemental

La CCN a aussi des passifs éventuels de 513,9 millions de dollars (496,0 millions en 2019) en lien avec l'assainissement environnemental qui sont présentés plus en détail à la note 7.

19. Instruments financiers

A. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. La CCN est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, s'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligations financières de tierces parties ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. Les instruments financiers qui exposent la CCN à une concentration du risque de crédit sont composés de la trésorerie et équivalents de trésorerie, de la trésorerie et équivalents de trésorerie affectés, des créances (excluant les taxes à recevoir), et des placements.

L'exposition maximale de la CCN au risque de crédit au 31 mars 2020 est la suivante :

	2020	2019
Trésorerie et équivalents de trésorerie	162 158	75 336
Trésorerie et équivalents de trésorerie affectés	4 684	79 907
Créances	6 143	10 277
Placements	9 183	29 357
	182 168	194 877

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2020 (en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Le risque de crédit associé à la trésorerie et équivalents de trésorerie et à la trésorerie et équivalents de trésorerie affectés est réduit au minimum essentiellement en s'assurant que les excédents de trésorerie sont investis dans des placements sûrs. La politique de la CCN est d'investir les excédents de trésorerie auprès d'institutions financières réputées dans les types de placements suivants : certificats de placement garanti, acceptations bancaires, billets garantis, dépôts à terme et titres des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux. La direction juge ainsi que le risque de perte est négligeable.

Le risque de crédit associé aux placements à long terme est réduit au minimum essentiellement en s'assurant que ces actifs sont investis dans des obligations du gouvernement fédéral et provincial (note 3).

Le risque de crédit associé aux créances est réduit puisqu'un nombre considérable de clients sont des entités fédérales, provinciales ou municipales. De plus, avant de conclure des baux, le crédit de tous les nouveaux locataires est évalué. La CCN enregistre des provisions pour tenir compte des pertes de crédit potentielles et, à ce jour, ces pertes n'ont pas excédé les prévisions de la direction.

Il n'y a eu aucun changement quant au niveau de risque par rapport à l'exercice précédent, et il n'y a eu aucun changement dans la pratique utilisée pour gérer le risque de crédit.

La direction estime que les concentrations de risque de crédit relativement aux créances sont limitées en raison du bon dossier de crédit des parties auxquelles du crédit a été consenti, de même qu'en raison du nombre considérable des clients des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux. Au 31 mars 2020, les montants à recevoir d'entités fédérales, provinciales et municipales représentaient 39 p. 100 (43 p. 100 en 2019) du montant total recouvrable.

Le tableau suivant présente l'analyse de l'âge des créances, avant déduction de la provision pour créances douteuses, au 31 mars 2020 :

	2020	2019
Âge des créances, avant déduction de la provision pour créances douteuses :		
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	5 090	8 082
De 30 à 60 jours suivant la date de facturation	160	236
De 61 à 90 jours suivant la date de facturation	240	307
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	2 545	2 884
	8 035	11 509
Provision pour créances douteuses	(969)	(208)
	7 066	11 301

La CCN doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. Le type de clients, l'historique de paiement, les conditions économiques, les raisons pour lesquelles les comptes sont en souffrance et le secteur d'activité qui a donné lieu à la créance sont tous des éléments considérés trimestriellement pour déterminer du moment où les comptes en souffrance doivent faire l'objet d'une provision. Ces mêmes facteurs sont pris en considération lorsqu'il s'agit de déterminer s'il y a lieu de radier les montants en diminution des créances. Les créances en souffrance depuis plus de 90 jours sont surtout constituées d'ententes de paiement à long terme liées à des baux commerciaux qui totalisaient 1,7 million de dollars au 31 mars 2020 (1,8 million au 31 mars 2019). Les montants recouverts ultérieurement sur des comptes qui avaient été provisionnés sont comptabilisés à la provision pour créances douteuses dans la période d'encaissement.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2020 (en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Le tableau suivant présente un résumé des mouvements liés à la provision pour créances douteuses de la CCN.

	2020	2019
Provision pour créances douteuses		
Solde au début de l'exercice	208	493
Charge pour créances douteuses	909	280
Montants radiés et recouvrements	(148)	(565)
Solde à la fin de l'exercice	969	208

Chaque trimestre, la CCN examine et ajuste au besoin la provision pour créances douteuses et est d'avis qu'elle est suffisante pour couvrir les risques de non-paiement. En raison du risque accru de recouvrement résultant de la pandémie de COVID-19, une provision supplémentaire pour créances douteuses a été comptabilisée au 31 mars 2020, plus de détails sont inclus dans la note 21. Il n'y a aucun autre actif financier en souffrance ou déprécié au 31 mars 2020 (aucun en 2019).

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la CCN ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. La CCN finance ses charges d'exploitation ainsi que l'acquisition et l'amélioration des immobilisations corporelles en combinant les flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation, des crédits parlementaires et des revenus provenant de la cession d'immobilisations corporelles excédentaires. La CCN respecte ses exigences en matière de liquidité en préparant les plans de financement et de dépenses et en les surveillant, et en détenant des actifs financiers pouvant être facilement transformés en trésorerie. Enfin, la direction estime qu'il n'y a aucun risque de liquidité pour le passif du train léger sur rail puisque l'actif financier s'y rattachant est détenu sous forme d'encaisse dans un compte de banque séparé.

Il n'y a eu aucun changement quant au niveau de risque, par rapport à l'exercice précédent, et il n'y a eu aucun changement dans la pratique utilisée pour gérer le risque de liquidité.

Le tableau suivant présente l'échéance estimative des passifs financiers au 31 mars 2020 :

	2020	2019
Créditeurs et charges à payer		
Moins de 90 jours	16 145	12 211
De 90 à 365 jours	11 816	6 191
Plus de 365 jours	–	231
	27 961	18 633
Autres passifs -Expropriation foncière non réglée (note 10)		
Plus de 365 jours	198	195
	28 159	18 828

C. Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La CCN n'est exposée qu'au risque de taux d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Voici un aperçu de l'exposition de la CCN au risque de taux d'intérêt au 31 mars 2020 :

	2020	2019
Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	162 158	75 336
Trésorerie et équivalents de trésorerie affectés	4 684	79 907
Placements de 365 jours ou moins	-	10 000
Placements de plus de 365 jours	9 183	19 357
	176 025	184 600

L'exposition au risque de taux d'intérêt de la CCN est attribuable à ses actifs financiers portant intérêt. La trésorerie et équivalents de trésorerie rapportent de l'intérêt au taux du marché. L'objectif de la CCN est de gérer l'exposition de sa trésorerie et équivalents de trésorerie et de ses placements à court terme au risque de taux d'intérêt en maximisant les revenus d'intérêts gagnés par les fonds excédentaires tout en conservant les liquidités minimales nécessaires à la bonne marche de ses activités quotidiennes. La fluctuation du taux d'intérêt du marché peut avoir une incidence sur les revenus d'intérêts que la CCN tire de sa trésorerie et équivalents de trésorerie et de ses placements à court terme. Si les taux d'intérêt pour l'exercice terminé le 31 mars 2020 avaient été inférieurs ou supérieurs de 50 points de base, toutes autres variables étant demeurées constantes, les revenus d'intérêts pour la même période auraient été supérieurs ou inférieurs de 0,7 million de dollars (0,5 million en 2019).

L'approche concernant la trésorerie et les équivalents de trésorerie affectés est identique à celle adoptée par la CCN pour la gestion de la trésorerie et équivalents de trésorerie. Si les taux d'intérêt pour l'exercice terminé le 31 mars 2020 avaient été inférieurs ou supérieurs de 50 points de base, toutes autres variables étant demeurées constantes, les intérêts gagnés et imputés à la trésorerie et équivalents de trésorerie affectés pour la même période auraient été supérieurs ou inférieurs de 0,3 million de dollars (0,3 million en 2019).

Les placements comprennent également des obligations de gouvernements provinciaux à taux d'intérêt fixe et ayant une durée moyenne pondérée de 4,8 années (2,5 années en 2019). Ces placements sont indirectement touchés par les fluctuations de leur juste valeur attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt du marché.

Le risque de taux d'intérêt a augmenté en raison de la pandémie de COVID-19, avec une diminution du taux d'environ 1 pour cent au 31 mars 2020. Pour atténuer le risque accru de marché, la CCN surveille de près les variations des taux d'intérêt et ajuste ses investissements en conséquence. Il n'y a eu aucun autre changement dans la pratique utilisée pour gérer le risque de marché.

20. Opérations entre apparentés

Au terme de la propriété commune, la CCN est apparentée à tous les ministères, à tous les organismes et à toutes les sociétés d'État du gouvernement du Canada, et elle est financée principalement par le Parlement du Canada. De plus, les apparentés comprennent les principaux dirigeants et leurs proches parents ayant l'autorité et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la CCN. Cela comprend tous les membres du conseil d'administration ayant le droit de vote et l'équipe de la haute direction, ainsi que leurs proches parents.

En plus des opérations énoncées ci-après et de celles présentées ailleurs dans les états financiers, la CCN effectue, dans le cours normal de ses activités, diverses opérations avec ses apparentés. Ces opérations, comptabilisées à la valeur d'échange, découlent de l'exploitation courante et sont conformes à l'usage commercial habituel applicable à toute personne et à toute entreprise. Des charges de 8,1 millions de dollars (8,1 millions en 2019) ont été engagées pour des services publics, la location de locaux, l'achat de services et d'immobilisations corporelles avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux, et des revenus de 5,6 millions de dollars (11,0 millions en 2019) ont été gagnés provenant de recouvrements, de prestations de services et d'opérations de location.

Les soldes suivants étaient en cours à la fin de l'exercice :

	2020	2019
Montant à recevoir de parties liées	2 788	4 723
Montant à payer aux parties liées	2 263	1 923

La CCN détient deux baux commerciaux avec SPAC et un bail avec Patrimoine canadien pour une valeur nominale d'un dollar qui se détaillent comme des locations d'un terrain et deux immeubles commerciaux.

Durant l'exercice, la CCN a reçu des services d'audit du Bureau du vérificateur général du Canada et ces coûts sont non attribués. Ces services reçus gratuitement, qui sont non significatifs, n'ont pas été comptabilisés dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé de la CCN.

21. Évènements postérieurs

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré que l'épidémie de coronavirus COVID-19 (COVID-19) était une pandémie. L'épidémie a eu des répercussions financières, commerciales et sociales importantes au Canada et dans le monde et a eu des répercussions échelonnées sur l'ensemble de l'économie et certains secteurs d'activités, ce qui a des conséquences, dans une certaine mesure, sur les opérations et la situation financière de la CCN, principalement les opérations de location et les projets de construction. L'ampleur de l'impact de la COVID-19 dépend des progrès de la prévention et de la maîtrise de l'épidémie, de sa durée, de la mise en œuvre des politiques de contrôle connexes, de la capacité de récupération de l'économie, de l'accessibilité des utilisateurs aux locaux de la CCN, ainsi que l'aide financière du gouvernement.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2020 (en milliers de dollars, sauf indication contraire)

De la déclaration de la pandémie à la date d'approbation de ces états financiers, la CCN a mis en œuvre les actions suivantes en lien avec la pandémie de COVID-19 pour son portefeuille de location:

- Permission à tout locataire commercial ou particulier dont les revenus ont été touchés par la pandémie de COVID-19 de reporter leurs paiements de loyer d'avril à septembre 2020 à une date ultérieure; et
- Surveillance accrue des comptes clients et de la situation financière des locataires afin d'évaluer la recouvrabilité des comptes en fonction des nouvelles informations disponibles.

À la suite de ces actions, le portefeuille locatif a connu des retards dans la perception des loyers auprès des locataires.

a) Impact sur les transactions de l'exercice en cours:

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, il existe une incertitude concernant le recouvrement des créances en raison de fermetures temporaires d'entreprises des locataires et une incertitude quant à la réouverture. La CCN et ses gestionnaires de portefeuilles surveillent étroitement les créances à savoir la capacité des locataires à payer leurs soldes et ont établi une provision supplémentaire pour provision pour créances douteuses tel que décrit à la note 19.

b) Impact sur les transactions postérieures au 31 mars 2020

Les modalités de remboursement du loyer différé sont en cours de négociation. Ces facteurs présentent une incertitude quant aux flux de trésorerie futurs et peuvent entraîner des modifications des actifs ou des passifs et peuvent avoir une incidence sur les opérations futures. Une estimation des conséquences financières nettes n'est pas réalisable pour le moment.

Des coûts de construction supplémentaires sont également attendus en raison de la pandémie: à la fois en coûts directs associés aux mesures de santé et de sécurité et en augmentation des coûts des matériaux, ainsi que des coûts indirects associés aux prolongations d'horaires liées au COVID-19 et aux règles sur le lieu de travail imposées par les autorités sanitaires. Ces augmentations des coûts de construction réduiront la portée qu'aura le financement des immobilisations de la CCN sur ses actifs. Une estimation des conséquences financières n'est pas réalisable pour le moment.

Étant donné que le plein impact et la durée de l'épidémie ne peuvent être estimés à ce stade, la CCN surveillera de près la situation et continuera d'évaluer l'incidence de l'épidémie sur ses opérations et sa performance financière et prendra les mesures nécessaires pour atténuer le risque commercial qui en résulte.

22. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants fournis pour l'exercice précédent ont été reclassés conformément à la présentation adoptée pour le présent exercice.

ANNEXES



Annexe I

Comités du conseil d'administration, comités consultatifs et comités spéciaux, au 31 mars 2020

Comité directeur

Président

Marc Seaman

Membres

Tobi Nussbaum

Mireille Apollon

Larry Beasley

Norm Odjick

Comité d'audit

Présidente

Tanya Gracie

Membres

Victor Brunette

Michael Foderick

Sara Jane O'Neill

Lou Ragagnin

Membres d'office

Marc Seaman

Tobi Nussbaum

Comité de la gouvernance

Présidente

Lisa M. MacDonald

Membres

Tanya Gracie

Lise Bernier

Deborah Morrison

Norm Odjick

Denis Vaillancourt

Membres d'office

Marc Seaman

Tobi Nussbaum

Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier

Président

Clément Demers, Montréal (Qc)

Vice-présidente

Anne McIlroy, Toronto (Ont.)

Membres

Sarah Bonnemaison, Halifax (N.-É.)

Scott Burns, Toronto (Ont.)

Anne Cormier, Montréal (Qc)

Vivian Manasc, Edmonton (Alb.)

Cecelia Paine, Guelph (Ont.)

Julian Smith, Queenston (Ont.)

Pamela Sweet, Ottawa (Ont.)

Membres d'office

Marc Seaman

Tobi Nussbaum

Observateurs du conseil

Caroline Lajoie

Denis Vaillancourt

Vice-président du Comité consultatif sur l'accessibilité universelle à titre d'observateur

Bob Brown

Comité consultatif sur les résidences officielles du Canada

Présidente

Christina Cameron, Montréal (Qc)

Vice-président

Richard Alway, Toronto (Ont.)

Membres

Marta Farevaag, Vancouver (C.-B.)

Bernard Serge Gagné, Québec (Qc)

Gerry McGeough, Vancouver (C.-B.)

Dorothy Stern, Ottawa (Ont.)

Cynthia Street, Halifax (N.-É.)

Membres d'office

Marc Seaman

Tobi Nussbaum

Observateurs du conseil

Larry Beasley

Lisa MacDonald

Norm Odjick

Fonds Canadiana

Président

Grant Jameson, Ottawa (Ont.)
(coprésident)

Cynthia Price Verrault, Montréal (Qc)
(coprésidente)

Membres

Anne Fotheringham, Toronto (Ont.)

Kathy Hays, Calgary (Alb.)

Douglas B. Richardson,
Saskatoon (Sask.)

Deborah Riley, Winnipeg (Man.)

Harvey Slack, Ottawa (Ont.)

Candace Stevenson, Halifax (N.-É.)

Clyde Wells, St. John's (T.-N.-L.)

Fei Wong, Vancouver (C.-B.)

Comité consultatif sur l'accessibilité universelle

Présidente

Anne Ménard, Commission de
la capitale nationale

Vice-président

Bob Brown, Ottawa (Ont.)

Membres

Barry McMahon, Ottawa (Ont.)

Catherine Gardner, Ottawa (Ont.)

Collinda Joseph, Ottawa (Ont.)

Yoland Charette, Commission de
la capitale nationale

Rita Tadi, Commission de la
capitale nationale

Annexe II

Partenaires et commanditaires

La réussite des programmes et des activités de la Commission de la capitale nationale dépend du soutien et des contributions de nombreux partenaires et sociétés commanditaires. La CCN a profité d'un solide réseau de collaborateurs. Elle tient à reconnaître et à remercier les organismes, dont la liste suit, qui ont contribué à l'organisation de ses programmes et de ses activités en 2019-2020.

Partenaires de la CCN

Action vélo Outaouais	Captiva Farms	Eastern Chapter of the Society of Ontario Nut Growers
Aéroport international Macdonald-Cartier d'Ottawa	Carleton Regional Snowmobile Club	École secondaire Mont-Bleu
Affaires autochtones et du Nord Canada	Cégep de l'Outaouais	Éco-Odyssée
Agence canadienne d'inspection des aliments	Centre culturel sur le mode de vie des Algonquins	Environnement et Changement climatique Canada
Agence de bassin versant des 7	Centre de recherche en enseignement et en foresterie de Sainte-Foy inc.	Équipe consultative des événements spéciaux (ECES)
Agriculture et Agroalimentaire Canada	Centre mondial du pluralisme	Esprit Rafting
Algonquin to Adirondacks Collaborative	Centre national des Arts	Études d'Oiseaux Canada
Algonquins de Pikwakanagan	Centre récréatif Dovercourt	Famille Orr
Alimentation juste	Chambre des communes	Fédération canadienne de la faune
Alta Vista Animal Hospital	Chambre Wakefield-La Pêche	Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ)
Ambassade du Royaume des Pays-Bas	Chelsea Nordiq	Festival canadien des tulipes
Amis de la Mer Bleue	Citizens for Safe Cycling	Festival country de Val-des-Monts
Amis du jardin de Maplelawn	Club Alpin du Canada – Section Outaouais	FloraQuebeca
Amis du parc de la Gatineau	Club alpin du Canada, section d'Ottawa	Fondation canadienne des pompiers morts en service
Anciens Combattants Canada	Club des ornithologues de l'Outaouais	Fondation Collectivités en fleurs
Arbraska Lafèche	Club Equestre Ramsayville Equestrian Club	Fondation des Bergers de l'espoir
Association canadienne des propriétaires responsables de chiens	Club Kiwanis d'Ottawa	Fondation du Sentier Transcanadien
Association de vélo de montagne de l'Outaouais	Club optimiste de Hammond	Fondation Strutt
Association des auteurs et auteures de l'Outaouais	Club Rotary d'Ottawa	Forêt Québec
Association équestre du Pontiac	Club Skinouk	Fresh Air Experience
Auberge Old Chelsea B&B	Collège Algonquin	Gatineau Loppet
Avant-Garde Bar & Gift Shop	Comité chargé des éléments commémoratifs sur les animaux en temps de guerre	Gendarmerie royale du Canada
Bell Média (Astral : Rouge 94,9 FM et Énergie 104,1 FM)	Commerce Chelsea	George Weston Limited
Bibliothèque du Parlement	Conseil canadien du jardin	Gouvernement de l'Ontario
Bibliothèque et Archives Canada	Conseil des sentiers de l'Ontario	Gouverneur général du Canada
Biodiversity Conservancy International	Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais	Great Canadian Bungee
Biodôme de Montréal	Conservation de la Nation Sud	Greenbelt Coalition of Canada's Capital Region
Biscotti & cie	Conservation de la nature Canada	Greg Christie's ski et vélo
Bougie Doozy Candle	Coopérative des paramédics de l'Outaouais	Groupe de spécialistes des orchidées (Amérique du Nord)
Bureau du cinéma d'Ottawa	Cour suprême du Canada	Groupe Poliquin-Wakefield Group inc.
Bureau du secrétaire du gouverneur général	Craftsbury Outdoor Center	Guid'Amies franco-canadiennes
Bushtukah	Croisières Capital Cruises	Guides du Canada
Café Les Saisons	Croix-Rouge canadienne	Hardwood Ski and Bike
Camp Fortune	Domaine Bellevue	Hydro One inc.
Canadensis	Domaine de l'Ange-Gardien	Hydro Ottawa
Canards Illimités Canada	Domaine Saint-Bernard	Institut des Sciences de la Forêt tempérée
Cape Farewell		Jeux du Commonwealth Canada

Kanata Nordic Ski Club	National Capital District of Cross Country Ontario	Société historique de la vallée de la Gatineau
Khewa	Natural Fitness Lab	Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP)
Kitigan Zibi Anishinabeg	Nordik Spa-Nature	Sommet Edelweiss
KPMG s.r.l.	OC Transpo	T&CO.
La Cigale	Office de protection de la nature de la vallée Rideau	Téléfilm Canada
La Confiserie Wakefield	Organisation des capitales canadiennes	Théâtres Centrepointe (Ville d'Ottawa)
La Gourmandise	Orienteering Ottawa	Tourisme Ottawa
La Société géographique royale du Canada	Orléans Nordic Ski Club	Tourisme Outaouais
La Vallée des Rosiers	Ottawa : l'Amie de la jeunesse	Trailhead Paddle Shack
LaRocca XC Mountain Bike School	<i>Ottawa Citizen</i>	Transcollines
Le Pub Chelsea	Ottawa Skateboard Association	Tribute to Liberty
<i>LeDroit</i>	Ottawa Valley Kite Club	Université Carleton
Les Fougères	Oxygène	Université d'Ottawa
Les Grands feux du Casino du Lac-Leamy	Para Transpo	Université de Montréal
Ligue canadienne de football	Parcs Canada	Université de Toronto
Loisir Sport Outaouais	Pat Café Pat	Université du Québec en Outaouais
Macoun Field Club	Patrimoine canadien	Université Queen's
Maison Laurier	Patrouilleurs bénévoles d'Ottawa	Vélo-Services
Mamma Teresa Ristorante	PhysioSport Chelsea	Vignoble du Domaine de Pontiac Village
Marathon canadien de ski	Pizza de Luigi	Ville d'Ottawa
Marches hantées d'Ottawa	Premiers Soins Medtrakevac	Ville de Gatineau
MEC (Mountain Equipment Co-op)	Projet du géopatrimoine d'Ottawa-Gatineau	Volleyball Canada
Métiers de la construction du Canada	Promenade des Jardins	Vraie Nature Yoga + Énergie
Meyogalune	Rafting Momentum	XC Chelsea Masters
Mini-golf Dunn-D's	Rebec & Kroes	ZAC de la rue Sparks
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec	Regina Street Alternative School	ZAC du marché By
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec	Relais plein air du parc de la Gatineau	
Ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario	Réseau d'étude et de surveillance des écosystèmes forestiers québécois	Commanditaires de la CCN
Ministère des Transports de l'Ontario	Réseau Sépaq	Access Storage
Ministère des Transports du Québec	Ressources naturelles Canada	Aquahaulics
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec	Restaurant Tonique	CEECAM Corporation
Mississippi Valley Conservation Authority	Rideau Trail Association	Chartwell résidences pour retraités
Mont Cascades, parc aquatique	Rogers Media (Y101, 1 FM et 105,3 KISS FM)	Claridge
Mont-Sainte-Anne	Sans trace Canada	Cubeit
Mosaïcultures internationales de Montréal	Santé publique Ottawa	Institut professionnel de la fonction publique du Canada (IPFPC)
MRC des Collines-de-l'Outaouais	Sauvetage Bénévole Outaouais	NOKIA
Mt. Van Hovenberg	Sénat du Canada	PepsiCo Canada
Municipalité de Chelsea	Sentiers Chelsea	Queues de Castor
Municipalité de La Pêche	Sentiers Wakefield	Restaurant Canal Ritz
Municipalité de Pontiac	Service Action Communautaire Outaouais inc.	Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Musée canadien de la guerre	Service Canada	Telus
Musée canadien de la nature	Services publics et Approvisionnement Canada	Uniform Urban Developments
Musée des beaux-arts du Canada	Services récréatifs DEMSIS inc.	
Musée des sciences et de la technologie du Canada	Sheraton Ottawa Hotel	
Nakkertok Nordic	Ski de fond Canada	
	Ski de fond Mont-Tremblant	
	Société de transport de l'Outaouais	
	Société des établissements de plein air du Québec	

Annexe III

Membres du personnel de la Commission de la capitale nationale

La Commission de la capitale nationale tient à remercier tous ses employés de leur engagement, de leur dévouement et de leur excellent travail pour faire de l'exercice 2019-2020 une réussite.¹

Abildayeva, Iris	Bergeron, Stéphane	Charette, Yoland	Dorego, Pierre-Olivier
Abraham, Thara	Bergeron, Stéphanie	Charlebois, France	Dorner, Kathleen
Adisso, Ange	Bernadin, Wanito	Charron, Hugues	Dostie-Ménard, Samuel
Adisso, Christelle	Bertrand, Cédric	Chartrand, Lorraine	Drouin, Alexis
Adoté, Angèle	Beslic, Branka	Châtigny, Guylain	Dubé, René
Aldrich, Rachelle	Bezada Tapia, Carmen Milagros	Check, Stuart	Dubuc-Giroux, Guillaume
Al-Jasim, Souhib	Bied, Caroline	Chen, Li-Wei Philip	Dubuisson, Sylviory
Al-Koutsi, Micheline	Bisson, François	Cloutier, Sylvain	Durepos, Carmen
Allin, Chloe	Bisson, Line	Collette, Marie-Violaine	Durocher, Chadwick
Altman, Ariella	Bisson-Hockley, Sabrina	Collette, Michel	Dzeko, Marinko
Alves, Fatima	Blais, Nathalie	Collins, Julie	Eagen, Allison
Amyot, Anne Marie	Blias Cabezas, John	Comtois, Jean-Gilles	El-Hajjar, Sylvie
Andayo-Michalowski, Irene	Boileau, Ève	Conté, Mamadou	Elson, Donald
Araujo, Kayla	Bois, Gilles	Cook, Sandra	El-Zammar, Amer
Aspirot, Sylvie	Boisvert, Thomas	Copelli, Ivana	English, Philip
Ayachi, Seifallah	Booth, Michael	Corriveau, Maurice	Enright, Colin-James
Badgley, Ian	Borges Suarez, Camila	Cova, Stéphane	Esposito, Frank
Bailey, Richard	Borsboom, Marlene	Cranmer, Colleen	Evans, Véronique
Barakengera, Martin	Bouchard, Catherine	Currie, Johanna	Fabien, Bruno
Barbarie, Diane	Bouchard, Yannick	Dabrowski, Alan	Fares, Tony
Barker, William	Boudreault, Anne	Dabrowski, Mark	Faucher, Louis
Barrie, Rachel	Bourdeau, Dominique	Daigneault, Richard	Feeny, Daniel
Barrios Pereira, Isabel	Bousbia, Kheir-Eddine	Danes, Octavian	Felix, Hollie
Beaudoin, Gabrielle	Brennan, Colin Patrick	David, Alain	Fisher, Susan
Beaudoin-Roy, Isabelle	Brisson, Mathieu	Davis, Stefan	Foster, Jacob
Beauregard, Anne Carole	Brown, James	Dawson, Janice	Fournier, Luc
Beausoleil, Luc T	Brown, James W	de Gannes, Adam	Fournier, Mario
Bédard, Chantal	Brunal, Jude	de Passillé, Véronique	Fournier, Philippe
Bédard, Eric	Bullock, Amy	Delfing, Wolfgang	Francin, Kate-Issima
Bedjou, Bachir	Bunch, Rebecca	Delisle, Stephanie	Friedman, Elaine
Beggs, Carole	Bunting, Patrick	Demers, Cassandra	Fung, Adrien
Bélaïr, Stéphane	Bureau, Lucie	Demers, Madeleine	Gagnon, Nelson
Bélanger, Émilie	Cadieux, Nancy	d'Entremont, Alain	Gale, Marion
Bélanger, Natalie	Cantin, Claude	Désilets, Caroline	Galindez, Juan
Bélanger, Nicolas	Carrière, Mariline	Desormeaux, Céline	Gamache, Émilie
Belleville, Alain	Cedeno, Pedro	Devine, Bruce	Gaston, Katherine
Belzile, Marie	Chakraborty, Binitha	Di Rinaldo, Pietro	Gauvreau, Sacha Frédérique
Beniey, Fabrice	Chalhoub, Nancy	Dinelle, Patrick	Gélinas, Benoît
Benjelloun, Sofia	Champagne, Daniel	Dods, Douglas Edward	Gendron, Paul
Benoit, Karen		Dombowsky, Paul	Gervais, Marc-André

1. En date du 31 mars 2020.

Ghafelehbash, Azadeh	Jeaurond, Pierre	Langlois, Philippe	Martel, Mathieu
Giancaterino, Rosanna	Jenner, Zachary	Lanthier, Céline	Martin, Catherine
Gingras, Philippe	Jérôme, Cédric	Lapensée, Allan	Martin, Heather
Girard-Ruel, Emilie	John, Ashbina Kartik	Lapointe, Amanda	Marton, Andrew
Giroux, Janie	Johnston-Main, Derek	Lapointe, Annie	Masaeli, Saadeh
Giroux, Martin	Joiner, Gregory	Larabie, Céline	Massalkhi, Rim
Giugovaz, Catherine	Jolicoeur, Dominique	Larocque, Corey	Masse, Alain
Glancy, Natalie	Jubea, Esenia	LaRose Keyes, Hélène	Massé, Christian
Glitho, Sabine	Karimi, Toran	Latreille, Patrick	Mayer, Ginette
Gobeil, Jean-François	Katic, Eva	Laurin, Christian	Mbuluku, Laurianne
Godbout, Catherine	Kebbel, Amelia	Laurin, Roland	McCann-MacMillan, Patricia
Gonzales, Rod Kevin	Kehoe, Gregory	Lauzon, Isabelle	McCreary, Scott
Gooding, Jimmy	Keklikian, Arto	Lavallée, Jean-Philippe	McDougall, Jeffrey Mark
Goulet, Julie	Kelly, Jennifer	Le Quéré, Alain	McEnroe, Tammy
Grabina, Ian	Kelly, Vicki	Leahy, Marc	McGowan, Janet
Grangien, Gaëlle	Kenney, Greg	LeBrun, Josée	McIntyre, Matthew
Gruder, Julian David	Kerr, Gregory	Leclerc, François	McKenzie, Andrea
Grudniewicz, Dorota	Khou, Tamara	Leclerc-Morin, Isabelle	McKeown, Cynthia
Guest, Jasmine	Kibsey, Philip	Leduc, Mario	McNamara, Jennifer
Hagen, Andrew	King, Jonathan	Lefebvre, Marc	McRae, James
Hall, Courtney	Kingsberry, Tania	Lefebvre, Roseline	McRae, Kelly
Hall, Geoffrey	Kloepfer, Matthew	Leinwand, Stanley	Meek, Christopher
Hall, John	Labelle, Richard	Lemieux Lecavalier, Chanelle	Melo, Elizabeth
Halsall, Jennifer	Lacelle, France	Leonard, William	Ménard, Anne
Heaney, Anne	Lacoste, Stephanie	Levesque, Anik	Mendonca, Oreen
Henry, Michel	Ladouceur, Claude	Lévesque, Chantal	Mercier, Geneviève
Hetherington, Christopher	LaFleur, Catherine	Levesque, Louis	Meus, Garry
Hiard, Benjamin	Lafleur, Marie-Josée	Liu, Tien-En	Meyers, Betty-Ann
Hine, Kim	Lafontaine, Mathieu	Lortie, Maxime	Michel, Bruno
Hon, Ronald	Lagueux, Sylvie	Lu, Feiying	Miller, Manon
Houle, Michel	Lalande, Sabrina	MacIntosh, Kayla	Millette, Roxanne
Hubert-Legault, Francis	Laliberté, Patrick	MacPhee, Lisa	Milotte, Michèle
Huff, Brian	Lalonde, Anne Julie	Madularu, Iuliana	Miner, Chantal
Hughes, Isabelle	Lalonde, Sylvie	Maher, Nina	Mohamed Ahmed, Araksan
Huras, Dominique	Lambert, Josée	Malépart, Philippe	Monaghan, Kimberly
Hurdal, Aynslee	Lambert, Martin	Malette, Nathalie	Monette, Manon
Hutchinson, Julia	Landry, Chantal	Malone-Bianconi, Ann	Monette, Nancy
Hutchison, Jason	Landry, Natacha	Marchand-Smith, David	Monette, Sylvie
Jackson, Morgan	Langevin, Pascale	Marcotte, Arthur	Montreuil, Julie
Janes, Aaron	Langlois, Carl	Marion, Eric	Morin, Brigitte

Morin, Nathalie	Poulin, Suzie	Shelly, Derek	Veillette, Frédérique
Moroz, Marek	Pritchard, Tracy	Shi, Yin	Verreault, Catherine
Moroz, Michael	Pronovost, Alain	Simard, Valérie C.	Verret, Joanie
Moser, Maya	Proulx, Alexandre	Simpson, Colin	Villeneuve, Marie-Paule
Mrad, Rabih	Proulx-Desbrée, Vanessa	Skrzek, Sarah	Villeneuve, Mathieu
Mueller, Laura	Provost, Linda	Smyth, Alexander	Villeneuve, Stéphanie
Muir, Michael	Pucci, Pierino	Sonier, Katherine	Vost, Ewan
Mullin Zukerman, Tiera	Pullen, Lynne	Sonier, Matthew	Vukovic, Stjepan
Murray, Daniel	Quesnel, Geneviève	Soplet, Lydia	Vydykhan, Sophie N
Mwamba, Sandra	Renaud, Camille	Soulard, Eric	Waddell, Ryan
Myatt, Allison	Rheault, Nathalie	Spence, Christine	Ward, David
Myles, Christopher	Richardson, Cory	Spooner, Elizabeth	Watson, Andrew
Nadeau, Justin	Rideout, Emily	St-Amour, Jean-François	Welch, Christine
Naegelkraemer, Jennifer	Roche, Bryan	Stansel, Kirsten	Westwood, Nicholas
Napiorkowski, Michael	Rollin, Tina	St-Denis, France	Whissell, Vincent
Naud, Patrick	Rouette, Valérie	St-Hilaire, Vicky	White, Robert J.
Nehme, Katarina	Rouire, Patrick	Stone, Alexander	Williams, Cédric
Nguyen, Hieu	Roy Choudhury, Someshwar	Tadi, Rita	Williamson, Heather
Noël, Émilie	Roy-Forget, Nadya	Talbot, Patricia	Wilson, Lana
Noureddine, Hassan	Royo, David	Tam, Karen	Wisking, John
Nussbaum, Tobias	Rozon, Julie T	Tenasco, Rene	Wojciechowski, Stéphane
Oates, Michael	Ruel, Catherine	Théoret, Jacqueline	Wojnarski, Kelly
O'Higgins, Caitlin	Russell-Evans, Lyna	Thibault, Lucie	Wolff, Jean
Olivares, Christian	Ruszkowski, Nicolas	Thomson, Heather	Wood, Johnathon
Ostapyk, Solomiya	Sabourin, Marise	Tiedemann, Kenneth	Yang, James
Ouattara, Mahamadou	Sacret, Andrew	Torreblanca Alarie, Marina	Yang, Qing
Page, Gary	Saint-Denis, Michel	Trabelsi, Faouzi	Yeung, Jasmine
Pageot, Hélène	Saint-Martin, Elise	Traoré, Blaise Tongacé	Zanetti, Marco
Papineau, Marc	Salama, Rafik	Tremblay, Camille	Zanth, Jennifer
Paquette, Isabel	Sanscartier, Amélie	Tremblay, Mario	Zayed, Mohamed
Paquette, Rachel	Sanscartier, Karina	Tremblay, Thierry	Zoukou, Stéphan
Paris, Catherine	Sargeant, Anne	Tremblay-Dextras, Caroline	
Pelletier, Cédric	Sarrazin, Lina	Trudeau, Stéphane	
Penna, Maurizio	Sauvé, Kathleen	Turcotte, Dominique	
Permiakova, Ekaterina	Scheckman, Emilie	Turgeon, Eric	
Pérusse, Marie-Sylvie	Schwalm, Patrick	Turner, Robin	
Pink, Jason	Scott MacLennan, Leslie	Turpin, Guillaume	
Plourde, Jean-Cédric	Sdraulig, Steven	Turpin, Luc	
Poirier, Marie	Séguin, Benoît	Tyler, Eric	
Poirier, Marie-A.	Serra, Suzanne	Underhill, Craig	
Poitras, Marc-Antoine	Sewgoolam, Krisendat	Vaillancourt, Guy	
Porter, Veronica	Shaw, Gregory	Vaillancourt, Pierre	

www.ncc-ccn.gc.ca

40, rue Elgin, pièce 202, Ottawa, Canada K1P 1C7

Courriel : info@ncc-ccn.ca • Télécopieur : 613-239-5063
Téléphone : 613-239-5000 • Ligne sans frais : 1-800-465-1867
ATS : 613-239-5090 • ATS sans frais : 1-866-661-3530

À moins d'indications contraires, toutes les photographies et les illustrations utilisées dans le présent rapport annuel sont la propriété de la Commission de la capitale nationale.

Afin de réduire les incidences environnementales de ce document, un nombre limité d'exemplaires imprimés a été produit. En remplacement, on peut télécharger le texte en format PDF à l'adresse suivante : **www.ccn-ncc.gc.ca/rapport-annuel**.

Commission de la capitale nationale
Rapport annuel 2019-2020

